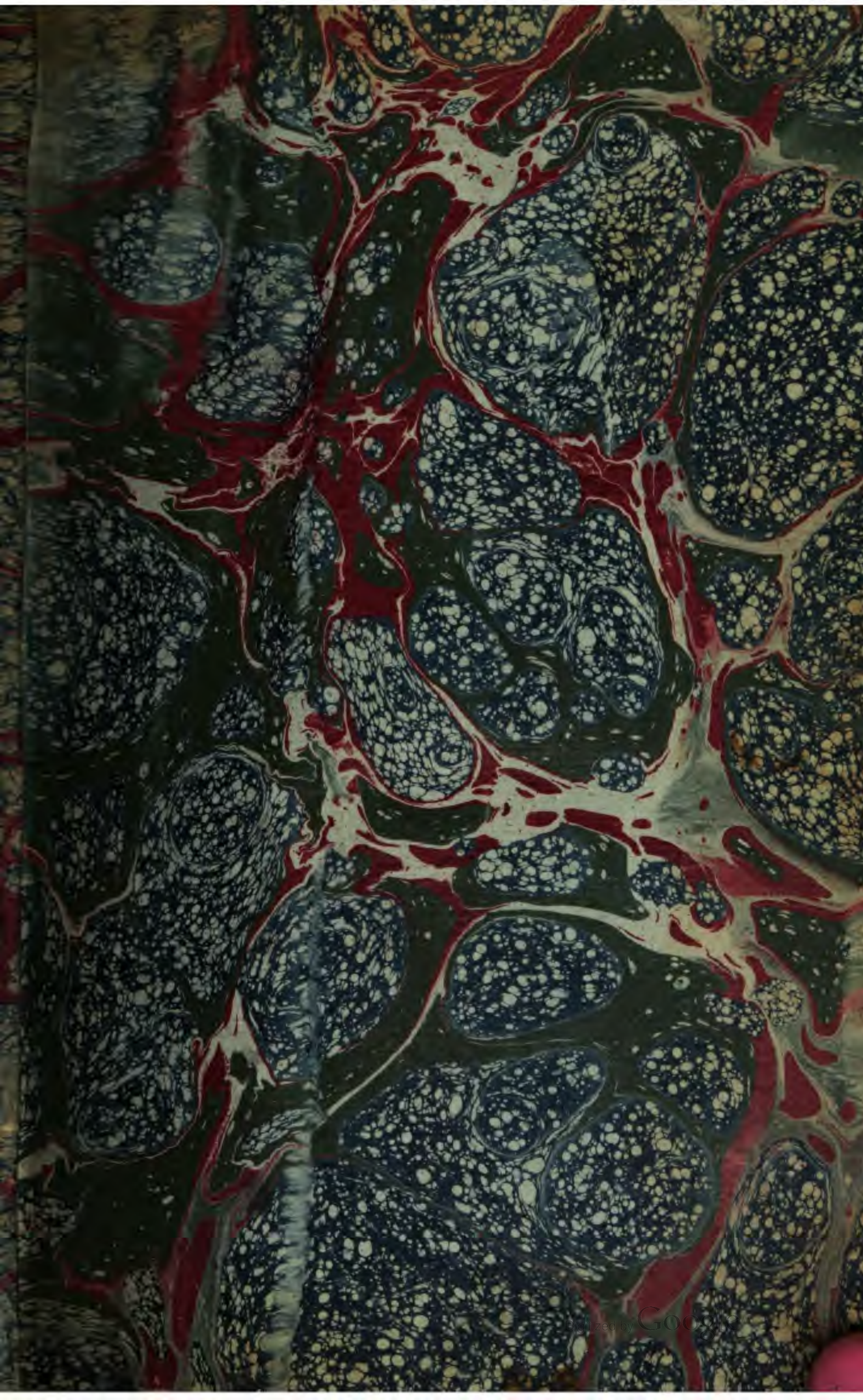






Langlès Cat. 1825
2470

VOYAGES
AU
SÉNÉGAL.

RELATIONS
DE PLUSIEURS
VOYAGES
A LA COTE D'AFRIQUE, A MAROC, AU SÉNÉGAL, A GORÉE, A GALAM, etc.

Avec des détails intéressans pour ceux qui se destinent à la Traite des Nègres, de l'Or, de l'Ivoire, etc.

TIRÉES DES JOURNAUX

DE M. SAUGNIER,

Qui a été long-temps Esclave des Maures, et de l'Empereur de Maroc.

*On y a joint une Carte de ces différens Pays, réduite de la grande Carte d'*AFRIQUE

DE M. DE LABORDE,

Ancien premier Valet-de-chambre ordinaire du Roi, et Gouverneur du Louvre.

A PARIS;

Chez GUEFFIER jeune, Imprimeur Libraire, quai des Augustins, n°. 17.

1791.


RHODES HOUSE
OXFORD
LIBRARY

AVANT-PROPOS.

LA plus exacte vérité règne dans les relations que l'on va lire. On n'y trouvera point de ces fictions, amusantes à la vérité, mais qui n'instruisent que fort peu ou fort mal le lecteur. L'auteur n'étoit pas assez familier avec les sciences et les arts, et n'avoit pas assez de temps à donner à sa curiosité et à son plaisir, pour profiter de toutes les circonstances où il auroit pu nous enrichir de nouvelles découvertes. La géographie seule y a un peu gagné, par les détails certains que ce voyageur nous donne du cours du Niger, et des côtes septentrionales de l'Afrique, pays presqu'entièrement inconnus jusqu'à lui.

Malgré les maux inouis que ce brave homme a soufferts dans ses différentes courses, il est toujours dévoré du desir de retourner dans l'intérieur de l'Afrique pour y faire des découvertes qu'il croit devoir être fort utiles au

commerce et à l'histoire naturelle. Depuis son retour, il a employé tous ses momens à acquérir des connoissances géographiques, botaniques, astronomiques, etc. dans l'espoir de faire encore une fois un voyage dans des pays où il a éprouvé tant de malheurs; mais où cependant, il brûle de retourner; et comme sa fortune ne lui permet pas de l'entreprendre à ses frais, il prend la liberté d'adresser au Gouvernement les réflexions suivantes.

Le goût des découvertes dans tous les genres, est la marque caractéristique des siècles éclairés. Une des connoissances les plus utiles à acquérir, c'est, sans contredit, celle du globe que nous habitons; c'est peut-être la seule que nous puissions espérer de porter un jour à sa perfection; car elle ne consiste qu'en choses positives, et malgré la multitude de ces choses, le nombre en est pourtant limité.

Il y a telle partie de l'Europe moins connue de nos savans, que telle au-

tre partie de l'Asie ou de l'Amérique. Quant à l'Afrique qui est si peu éloignée de nous, nous en entendons parler depuis notre enfance, et ses côtes nous sont à peine connues.

Les difficultés de parvenir dans quelques parties de son intérieur, n'ont pas rebuté les efforts et le zèle de quelques voyageurs. *MM. Spaarman*, *Gordon*, *Paterson*, *Levaillant*, *Masson*, *Bruce* et quelques autres ont déja donné, et donneront encore à l'Europe étonnée de leur courage, de nouvelles connoissances sur des peuples qu'on avoit, jusqu'à eux, soupçonné de cruauté, et qui sont peut-être les plus doux de l'Univers. Mais ces connoissances ne s'étendent que sur les Cafres, les Hottentots et les Abyssins, et leurs domaines ne sont qu'une très-petite portion des immenses contrées de l'Afrique.

Toute la partie intérieure que l'on voit remplie sur les cartes par le mot vague de désert, ou par des noms de

prétendues nations qui n'ont probablement jamais existé, mérite peut-être autant que le reste, l'honneur d'être visitée par des Européens observateurs.

Le gouvernement françois pourroit aujourd'hui, avec fort peu de dépense, faire exécuter un des plus grands voyages qui aient été entrepris par terre.

Voici les obstacles à vaincre pour réussir dans cette entreprise.

1°. L'insalubrité du climat.

2°. Le caractère prétendu féroce des habitans.

3°. L'ignorance de la langue arabe.

4°. Les fatigues épouvantables d'un pareil voyage.

5°. Les difficultés de transporter les différens instrumens absolument nécessaires pour faire des observations utiles.

6°. La cumulation sur une ou sur deux têtes, des diverses connoissances sans lesquelles ce voyage seroit presqu'inutile.

7°. Les frais indispensables.

Si l'auteur du voyage que l'on va lire, étoit choisi pour exécuter le

voyage qu'il propose, les quatre premiers obstacles seroient levés pour lui; car, 1°. il a prouvé qu'il pouvoit se faire au climat, ayant été esclave dans le désert et s'en étant bien tiré. 2°. Il est fait aux mœurs et aux coutumes de ces peuples, qui, loin d'être féroces, sont les meilleurs gens du monde, quand on sait se conformer à leur genre de vie. De plus ayant été esclave de l'empereur de Maroc, il a acquis un caractère sacré pour les nombreuses peuplades qui reconnoissent de loin, comme de près, la suzeraineté de ce souverain. Il connoît personnellement l'empereur maintenant sur le trône, et le *Sirik* ou *Grand saint* dont le pouvoir spirituel s'étend indistinctement sur tous les mahométans du désert, qui ont pour sa sainteté un respect et une déférence sans bornes. Des recommandations de ces deux grands personnages, qu'il est sûr d'obtenir d'eux, assureroient sa personne et la rendroient sacrée depuis Mogodor jusqu'en Egypte. 3°. Pendant son

esclavage et son séjour en Afrique, le sieur Saugnier a appris assez d'arabe pour le parler couramment. 4°. Il a traversé à pied, toute la partie du désert comprise depuis le Niger jusqu'au cap de Nun, et depuis ce temps il n'a jamais été ni à cheval ni en voiture, par goût autant que par économie. Les fatigues, de quelque genre qu'elles soient, ne peuvent donc l'effrayer.

Le cinquième obstacle ne seroit pas extrêmement difficile à lever dans un pays où il y a autant de chameaux que d'habitans. Ainsi le petit nombre d'instrumens indispensables pour prendre hauteur et pour lever la carte, se pourroient aisément transporter à l'aide de ces animaux.

Pour peu qu'on veuille n'être pas bien difficile sur le sixième article, le sieur Saugnier se flatte de pouvoir répondre à la confiance que l'on voudroit bien prendre en lui. Destiné d'abord à l'état ecclésiastique, il a fait d'assez bonnes études, et depuis

son retour ayant beaucoup étudié, ce qui pourroit lui être utile dans un tel voyage, il seroit en état de faire de bonnes observations dans presque toutes les parties essentielles au voyageur.

Le dernier article ne doit pas effrayer ; car la dépense est presque nulle dans un pays où on est presque nud ; et où l'on ne peut voyager que par caravanes, avec des gens qui n'ont pas même l'idée du luxe, et à qui il ne faut que très-peu de nécessaire. Trente mille livres, tout au plus, suffiroient pour ce voyage d'environ quatre ans ; et que le sieur Saugnier entreprendroit avec un ami aussi fait que lui à la fatigue, ayant été son compagnon d'esclavage. L'unique récompense qu'il demanderoit, seroit d'obtenir une pension de mille écus, s'il avoit le bonheur de revenir d'un voyage si dangereux.

Le voyage proposé est d'aller à Maroc ; de s'y munir des recommandations nécessaires ; de se rendre en-

suite au Sénégal, et de-là à Tombut, en remontant le Niger. De cette ville, le sieur Saugnier pourroit exécuter, l'un ou l'autre de deux voyages qui n'ont jamais été tentés par des Européens, et qui procureroient des connoissances absolument nouvelles sur des peuples dont on ignore jusqu'à l'existence. Le premier de ces voyages seroit de se rendre de Tombut en Abissinie, soit en parcourant le Biledulegerid, soit en constatant les sources du Niger, ainsi que le chevalier Brice a constaté celles du Nil; et le second seroit d'aller de Tombut à la côte de Mosambique, après avoir traversé tout le cœur de l'Afrique. Peut-être seroit-il possible d'établir une branche de commerce, depuis cette côte jusqu'au Sénégal, et de faire des profits immenses dans ces vastes contrées, où l'or est la plus abondante des productions de la terre.



PREMIER VOYAGE AU SÉNÉGAL.

LE desir de me rappeler mes infortunes et les diverses positions dans lesquelles les circonstances de la vie m'ont entraîné; les sollicitations de plusieurs de mes amis qui, ayant pris part à ma misère, desiroient connoître plus particulièrement les coutumes des peuples chez lesquels j'ai vécu, m'ont fait prendre le parti de dresser le mémoire des évènemens de ma vie. Il ne sera point difficile de juger de l'impossibilité où je suis de remplir entièrement les vues et l'attente de ceux qui liront cet ouvrage, s'ils daignent faire attention qu'il faut au moins plusieurs années de séjour et d'étude chez un peuple pour en connoître toutes les coutumes. Esclave dans un pays, voyageur intéressé au commerce dans un autre, je n'y restai que peu de temps, manquant absolument de tout ce qui est nécessaire pour y faire des obser-

vations justes. Je ne parle donc que de ce que j'ai vu et fait, sans assurer que les coutumes soient générales dans tous les cantons. Si je n'ai pas l'avantage de remplir l'attente de ceux qui liront ce mémoire, au moins ai-je la certitude de n'avancer rien que de vrai, malgré le témoignage de quelques écrivains célèbres qui ont traité du Sénégal et lieux voisins, dont ils donnent des notions fausses; sans doute parce qu'ils ne furent point à portée de parcourir eux-mêmes le pays.

J'avois vingt et un an lorsque j'eus fini mes études; sans goût pour l'état ecclésiastique, je me trouvois on ne peut pas plus embarrassé du parti que j'aurois à prendre. Ce fut dans ce temps que mes parens s'efforcèrent de former l'établissement d'un de mes frères qui acheta un fond d'épiceric à très-bon compte. Je fus chez lui moyennant ma pension: j'y travaillai beaucoup; et après un an d'apprentissage, je me vis en état de gagner des appointements chez d'autres marchands de Paris. Je passai sept ans dans diverses maisons.

Sans fortune pour m'établir, mes parens ayant été dupes de leur facilité pour mon

frère qui n'avoit point réussi dans son commerce; réduit, ou à prendre l'état ecclésiastique, ou à rester long-temps dans les boutiques, je formai la résolution de tenter la fortune dans les colonies, sitôt qu'il s'en présenteroit une occasion favorable. Elle ne tarda point à s'offrir; et je trouvai bientôt deux frères du même pays que moi, qui avoient formé le projet de s'établir au Sénégal.

La manière dont ils m'annonçoient leurs desseins, la belle idée qu'ils se formoient du pays le plus détestable de la terre, qu'ils ne connoissoient que sur les fausses notions de MM. Adanson et Dumanet, le peu d'espérance que j'avois de former un établissement proportionné au rang que tient ma famille, l'amour de la nouveauté, l'espoir flatteur d'une fortune brillante et rapide, le peu d'expérience que j'avois, le déplaisir de mon état, tout concourut à me faire entrer dans leurs vues.

J'avois besoin d'argent pour le voyage. Faire connoître mes intentions à mes parens, c'eût été le plus sûr moyen de ne rien obtenir d'eux; je dissimulai donc, et marchandai un fond d'épicerie. Ma famille crut

la chose certaine, elle m'avança les premiers fonds nécessaires à ma prétendue entreprise. Ce furent les seuls deniers que je pus obtenir. On m'avoit promis davantage; mais un de mes frères, prêtre de la communauté de St. Médard, mon ennemi secret, parce que je ne voulois pas lui porter le respect, disoit-il, que sa qualité de prêtre lui donnoit droit d'exiger, découvrit une partie de mes desseins. Il instruisit mes parens; en croyant me nuire, il me rendit service, car on me refusa ce qui d'abord m'avoit été promis pour mon établissement.

Malgré un contre-temps si nuisible à nos espérances, mes deux compatriotes m'excitèrent ardemment à suivre le même projet. Ils étoient sans fortune, et avoient besoin de fonds pour les premiers frais du voyage ; ils savoient que j'étois instruit du commerce des drogues, de l'épicerie et de la distillation ; ils espéroient que mes connoissances suppléeroient au vide que le peu d'argent que j'avois mettoit à nos desseins. Ces messieurs se nommoient Floquet : ils étoient fils d'un taneur de Wailly en Picardie ; ils moururent tous deux au Sénégal.

M. le marquis de Beccaria, de famille suisse, sous-capitaine du bataillon d'Afrique, étoit à Nantes pour s'embarquer sur le navire la Catherine, qui appartenoit à M. Aubry de la Fosse, chef d'une maison de commerce au Sénégal. Cet officier traita verbalement de notre passage avec M. Aubry; il convint de 300 liv. pour chacun de nous; et lorsque le navire fut prêt, nous pertîmes pour Nantes. A peine arrivés, l'aîné de mes compagnons de voyage se rendit chez M. Aubry. Ce négociant vit bien que nous étions dans l'intention de nous fixer au Sénégal. Il craignit une concurrence nuisible à sa maison dans la colonie, ce qui l'engagea à demander mille francs pour le passage de chacun de nous, sans nous permettre d'embarquer rien autre chose que nos malles.

Des conditions aussi dures et si peu attendues, nous firent changer de marche. Nous restâmes environ quinze jours à Nantes, sans savoir à quoi nous déterminer. Ayant appris enfin que l'on faisoit souvent à Bordeaux des armemens pour le Sénégal, nous nous y rendîmes dans l'espoir d'être traités plus favorablement. Notre route se

fit à pied, servant d'escorte à nos voitures chargées de nos marchandises et de nos malles. Nous les embarquâmes à la Rochelle, sur la gabarre du capitaine Perronnet de Bordeaux, et continuâmes notre route par terre. Sans expérience sur les dangers de la mer, nous n'eûmes point la précaution de faire assurer nos effets. Nous passâmes à Bordeaux trois semaines dans les plus vives inquiétudes. Enfin le tout arriva à notre grande satisfaction, car nous n'avions point d'habits de rechange, et notre argent se trouvoit à sa fin. Le lendemain nous allâmes à la bourse pour nous présenter aux négocians : on nous y apprit l'arrivée de M. le comte de Repentigny, brigadier des armées du roi, ancien colonel du régiment de la Guadeloupe, nommé depuis pour gouverneur de l'Afrique françoise. Nous allâmes le voir. Ce brave commandant approuva nos desseins, nous promit son appui, et facilita à mes deux amis leur passage sur la gabarre du roi, la Bayonnoise, armée pour le conduire à son gouvernement, commandée par M. le marquis de la Jaille. Demander une place pour un

troisième passager, c'eût été abuser de la complaisance de M. de la Jaille. Je me présentai donc chez M. Lanaspèze, qui armoit dans le même instant pour porter les vivres et les munitions de guerre à la colonie du Sénégal. Ce négociant avoit trois passagers pour le Roi. Il ne pouvoit faute de place me recevoir sur son bord. J'étois sur le point de retourner à Paris, et d'abandonner mon entreprise, lorsque M. le chevalier de Fresnel, gentilhomme picard, reçut ordre de rester en France. Sa place vacante sur les deux Amies, me procura le triste avantage de m'y embarquer avec une partie de ma pacotille.

J'entrai à bord le dix-neuf de décembre 1783. Le navire étoit du port de trois cens tonneaux environ, de construction hollandoise, capitaine Carsin.

Nous restâmes dix jours en rivière contrariés par les vents. Le onzième on se mit en route avec la Bayonnoise que nous perdîmes de vûe sur le soir. Arrivés près du cap Finistère, nous reçûmes des coups de vent horribles, qui nous tînrent à la cape cinq jours de suite. L'on parloit

d'aller relâcher dans quelque port voisin ; mais le vent s'étant calmé, on se remit en route.

La nuit du 7 au 8 janvier 1784, le capitaine, harrassé de fatigue, voyant qu'on faisoit bonne route, que le temps étoit sûr, laissa la conduite de son quart à son lieutenant, jeune homme placé par protection, et dont il ignoroit les talens.

Ce jeune étourdi, qui n'avoit encore fait que deux campagnes sur les bâtimens du Roi, ébloui de se voir à la tête d'un quart, laissa le timonier aller à sa guise. Le capitaine éveillé par une secousse que reçut le navire, sauta sur le pont, vit d'où le mal provenoit, et y remédia avec un sang-froid admirable. Le temps étoit toujours beau, on se répara du mieux que l'on put, et l'on continua la route sans apparence de danger.

Le capitaine prenoit tous les jours la peine d'instruire son lieutenant ; et malgré l'inexpérience qu'il lui connoissoit, soit qu'il voulût absolument le former, soit qu'il crût que nous n'avions plus de dangers à courir, soit quelqu'autre motif qu'il ne me fut jamais possible d'éclaircir, il lui

laissa toujours la conduite de son quart.

La nuit du 14 au 15, le second, qui étoit le fils de l'armateur, prenant le quart du lieutenant, apperçut la terre : on en étoit tout au plus éloigné de trois lieues. L'on couroit dessus vent arrière : une heure plus tard nous périssions corps et biens. Les hautes montagnes qui s'offroient à la vue, furent prises par tout l'équipage pour Mogodor, où il n'en existe point : une fatale expérience ne nous fit que trop connoître que c'étoient celles de *Wel de Nun.*

Cette nouvelle faute du lieutenant, qui voyant la terre n'avertissoit pas, n'ouvrit cependant point les yeux du capitaine sur le danger auquel il nous exposoit tous, en lui laissant la conduite de son quart. L'équipage commençoit à murmurer, plusieurs matelots qui avoient déja fait ces voyages, disoient hautement qu'on vouloit se perdre ; ce qui arriva, en effet, le dix-sept janvier, à quatre heures du matin, à la sortie du quart du lieutenant, sans qu'on eût apperçu la terre.

Tout capitaine expérimenté sait que les courans portent tous sur la côte d'Afrique; qu'il y a de longs bancs de sable qui se

prolongent de beaucoup en mer; que le soir et le matin on a peine à les distinguer de l'eau ; qu'enfin il est impossible en beaucoup d'endroits de voir la terre à trois lieues de distance : ces raisons et la construction du navire qui dérive toujours plus que les navires françois, auroient dû faire tenir le large, sur-tout ayant eu connoissance de la terre deux jours avant.

La secousse horrible que reçut le navire en donnant sur le banc de sable, nous fit tous sortir de nos cabanes. On ne distinguoit rien, des cris horribles se faisoient entendre de tous côtés ; les matelots couroient sur le pont sans savoir où ils portoient leurs pas. L'un se saisissoit d'une cage, l'autre sautoit aux cordages, la lame nous couvroit entièrement. L'obscurité de la nuit, l'horrible bruit des vagues, l'ignorance où étoient les chefs du lieu où ils avoient échoué, le danger présent, tout nous fit perdre la tête, et nous plongea dans l'anéantissement.

Cependant notre navire, de construction hollandoise, faisoit très-peu d'eau : il eût été facile de jeter une ancre, de l'alléger, et de se mettre à flot; mais personne ne

pensa dans le moment à une manœuvre aussi simple, qui nous eût tous sauvés. On s'en remit à la volonté de l'être suprême, et on attendit le jour sans prendre aucune résolution.

Sur les cinq heures et demie, le navire, battu par les lames qui se succédoient continuellement; fit eau avec abondance, le danger parut plus pressant. Le maître d'équipage voyant que le bâtiment se maintenoit droit, voulut conserver cette position: il fit couper la mature; on travailla ensuite à alléger le navire, pour qu'il pût de plus en plus s'approcher de la terre.

Sur les sept heures, le capitaine fit cesser tout travail pour prendre un parti dans une circonstance aussi malheureuse. La terre qui s'offroit à nos regards, paroissoit inculte et déserte. On ne savoit où l'on étoit. Les uns assuroient que nous étions échoués sur une des Canaries, les autres sur la côte d'Afrique. Revenus cependant de notre première frayeur, on ne pensa qu'aux moyens les plus sûrs de gagner cette terre, quelle qu'elle pût être.

Nous en étions éloignés de plus d'un quart de lieue; on ne distinguoit rien sur

le rivage : cela n'empêcha point le sieur Decham, pilotin, âgé de dix-neuf ans, natif de Bordeaux, d'un caractère courageux et intrépide, de se jeter à la mer. Il se passa la ligne de la sonde autour du corps. Cette ligne devoit lui servir à tirer un cordage un peu plus fort, qui, si le navire venoit à se partager, nous auroit été du plus grand secours.

Les rochers parmi lesquels ce jeune homme fut obligé de nager, lui firent perdre cette ligne : ainsi sa démarche ne nous fut d'aucune utilité. Accablé de fatigue et de froid, il se mit à l'abri du vent dans un tonneau que la mer avoit déja porté sur le rivage.

A peine y fut-il, que nous vîmes courir le long de la mer un animal que dans notre frayeur nous prenions pour un tigre; c'étoit un chien des Maures que nous ne tardâmes point à voir paroître. Ces peuples, connus dans nos contrées sous le nom de Maures, forment cependant diversesnations. Ceux qui nous apperçurent, descendent des Arabes errans, et des fugitifs portugais qui se refugièrent dans le Saara, lorsque les Schérifs s'emparèrent des trois

royaumes de Barbarie. On les connoît dans l'Afrique sous le nom général de *Nar*. Ceux qui occupent le pays où nous fîmes naufrage, se nomment *Mongearts* : ils n'ont que des chefs de hordes, et ne reconnoissent pour souverain, que l'empereur de Maroc, auquel ils ne paient aucun tribut, et dont ils ne suivent pas même les loix. Ceux qui sont vers le cap Blanc et sur les bords du Niger, ont des princes particuliers et portent divers noms. Les princes les plus considérables sont le roi des Blacnars (1), et celui des Trasars. (2)

Ces peuples sont misérables, ils manquent de tout, et ne vivent que de ce qu'ils trouvent ou peuvent voler. La terre qu'ils habitent, ne peut fournir à leurs besoins, et ils se jettent avec avidité sur tout ce qui paroît propre à les satisfaire. Ils accoururent en foule sur les bords de la mer, en poussant des hurlemens affreux.

A leurs cris, le malheureux Decham sortit de son tonneau, et se jeta à la mer pour regagner le navire à la nage. Mais il

---

(1) Celui qui régnoit en 1786 se nommoit Halicon.

(2) Il se nommoit Admet-Moctar.

fut bientôt arrêté par les Maures qui s'y étoient jetés de même. Ils le traînèrent sur le rivage, lui enlevèrent sa chemise, et le conduisirent nud sur le haut de la colline. Placés tous sur le devant du navire, nous tendions les bras vers ces hommes, nous leur demandions grace, comme s'ils eussent pu nous entendre; nos foibles voix ne parvenoient point jusqu'à eux; ils ne paroissoient pas même faire attention à nos mouvemens. Nous les vîmes, à l'aide de nos lunettes, faire un trou dans le sable, y mettre le malheureux Decham, et le couvrir en entier.

Deux hommes le gardèrent, les autres vînrent sur le rivage; une partie se jeta à la mer en nageant vers le navire, et l'autre s'occupa à recueillir les débris des tonneaux que nous avions jetés. Ils en firent un grand feu, coururent chercher Decham, se mirent quatre à le porter, et l'exposèrent devant ce feu. Tantôt ils le suspendoient par les pieds, tantôt ils le mettoient par le travers, et se le faisoient passer de main en main. De nouveaux montagnards survenus, prirent la place des premiers qui se mirent à danser au-

tour du feu, en poussant des cris horribles. Nous crûmes en ce moment que c'en étoit fait; et ce qui n'étoit qu'objet de pitié et de sensibilité parmi ce peuple, notre imagination effrayée nous le fit voir comme le comble de l'inhumanité.

Nos matelots, peu accoutumés à un spectacle de cette nature, se figurèrent qu'ils l'avoient tué et mangé. Plusieurs assuroient l'avoir vu mettre en pièces. On avoit beau leur dire qu'il n'existoit pas d'antropophages sur ces côtes, rien ne pouvoit leur faire changer d'idée.

Les ordres des officiers ni même du capitaine n'étoient plus écoutés. Ils se figuroient que ces sauvages seroient assez hardis pour venir à bord, et étoient déterminés, disoient-ils, à se battre jusqu'à la dernière extrémité.

Voyant qu'aucunes raisons ne pouvoient engager l'équipage à alléger le navire, que la lame poussoit sur la côte, je fus sur le pont, offrant de l'argent à qui en vouloit. Un sac de 1200 liv., que j'avois eu de M. Follie, fut vidé au même instant. Quoique certains que s'ils sauvoient leurs vies, cet argent leur seroit inutile : il les tira cepen-

dant de l'espèce de léthargie dans laquelle ils étoient tous plongés. Une partie s'occupa de nouveau à alléger le navire, tandis que l'autre disposoit les armes. A peine furent-elles préparées que le capitaine fit cesser le travail. Son dessein étoit de se rendre en pelotons et bien armés sur le rivage. Il fit mettre deux pierriers chargés à mitraille dans le canot; à force de bras on le lança à la mer, quatre matelots s'y placèrent bien résolus de se défendre vigoureusement. Nous nous persuadions que ces peuples les voyant armés ne les attaqueroient point; nous pensions d'ailleurs que nos pierriers étoient plus que suffisans pour les éloigner: heureusement nos projets devinrent sans nul effet. Nos mesures avoient été mal prises. Le canot chavira, et nos gens furent assez heureux pour regagner le bord à l'aide des cordages que nous leur jetâmes à l'instant.

Cet évènement ne nous fit point changer d'idée; la chaloupe nous restoit, on résolut de s'en servir pour exécuter le même projet. Nous travaillâmes avec ardeur pour la mettre en mer : nos forces étoient épuisées, on prit quelque nourriture; et c'est ce

ce qui nous sauva. La réflexion nous fit appercevoir du danger auquel nous nous exposions de gaîté de cœur. L'idée de ponter la chaloupe étant venue à l'un de nous, on crut qu'il étoit facile de l'exécuter. Le capitaine espéroit par ce moyen gagner les Canaries, se croyant échoué sur le cap de Nun. D'autres disoient qu'il seroit plus facile de gagner le Sénégal, à cause des vents qui règnent dans ces cantons. Ce dernier parti étoit le meilleur, et auroit été suivi. On se mit à l'ouvrage; mais on ne put réussir. On cloua seulement quelques planches. Nous eûmes une peine infinie pour mettre cette chaloupe à la mer; nous l'amarrâmes avec de gros cordages, dans la crainte qu'elle n'éprouvât le même sort que notre canot : nous y embarquâmes des vivres, de l'argent, des armes et les objets les plus précieux; mais quelque bien prises qu'aient été nos mesures, elles devinrent encore inutiles.

Les lames étoient si violentes qu'elles nous obligèrent tous de nous retirer. Nous quittâmes notre chaloupe avec grand regret. Un des cordages qui la tenoient amarrée, étant venu à se rompre, elle heurta vigou-

reusement contre le corps du navire. On l'amarra de nouveau malgré le danger. Elle faisoit eau de toutes parts : il n'étoit point possible de la hisser à bord; nous prîmes donc le triste parti de l'abandonner.

A peine fut-elle sur le rivage, que les Maures s'y rendirent. Ils s'emparèrent de tout ce qu'elle contenoit, la halèrent à force de bras sur le sable, et y mirent le feu. Cette action nous parut aussi cruelle que ce que nous pensions qu'ils avoient fait à notre malheureux compagnon d'infortune. Ignorant leurs loix et leurs coutumes, nous ne jugions de leurs actions que sur ce que notre imagination frappée nous portoit à croire. Nous ne savions pas que ces peuples doivent détruire tout ce qui n'est pas d'usage reçu parmi eux. Cette action simple en elle-même abattit notre courage.

Notre navire gagnoit peu de terrein. Il se brisoit à vue d'œil. Il plioit vers le milieu, le pont étoit ébranlé, nous pensions à chaque lame qu'il alloit s'entrouvrir. D'un autre côté le danger auquel nous nous pensions exposés, si nous avions le bonheur de gagner la terre, nous parois-

soit encore plus terrible. Nous étions anéantis par nos réflexions ; l'abattement et la consternation étoient généraux.

Le tonnelier, homme courageux, bon nageur, nous tira bientôt de nos tristes réflexions. « Mes amis, dit-il à ses confrères, il faut ou périr ici, ou tomber entre les mains de ces peuples : il n'y a plus de milieu, l'incertitude du sort qui nous attend, est pour moi plus cruelle que la mort. Je sais nager, je vais me rendre à terre. Examinez ce que l'on fera de moi. Si l'on ne me tue pas, je vous ferai signal ; dans tous les cas j'aurai au moins la consolation de mourir avant vous. » Etonnés de sa résolution, personne ne pensa à l'arrêter. Il se jeta à la mer ; plus de vingt Maures vinrent à la nage à sa rencontre. Ils le facilitèrent à gagner le rivage, le dépouillèrent de sa chemise, l'exposèrent au feu comme ils avoient fait de Decham, dansèrent autour de lui, et le dérobèrent entièrement à nos regards, sans qu'aucun de nous pût assurer qu'on l'eût égorgé, ou qu'on lui eût sauvé la vie.

Le capitaine qui, en apparence, avoit

toujours conservé son sang-froid, perdit la tête en ce moment. Il crut l'avoir vu mettre en pièces, et ne pensa plus qu'aux moyens les plus sûrs de se donner la mort. Son dessein étoit de faire sauter le navire; plusieurs milliers de poudre dans la sainte-barbe en rendoient l'exécution facile. Il nous fit tous monter sur le pont, nous exhorta à la mort; cependant ne voulant point mourir sans vengeance, il se prépara à faire feu sur la multitude qui couvroit le rivage. Pour les attirer en plus grand nombre et porter des coups plus sûrs, il fit jeter à la mer les objets les plus précieux. Il fut trompé dans son attente, car les Maures, instruits par nos deux confrères que nous étions François, se rappelant les pertes qu'ils avoient faites dans les naufrages des deux navires de notre nation, se doutèrent d'une partie des desseins que l'on formoit à bord contre eux. Ils s'éloignèrent du rivage, sans faire attention aux objets que la mer y apportoit, allumèrent de grands feux sur le haut de la colline, et se livrèrent à tous les mouvemens de la joie qu'une dépouille aussi riche faisoit naître dans leur cœur.

Trompé dans ses espérances, et ne voulant pas tomber vif entre les mains de ces sauvages, le capitaine assembla de nouveau l'équipage, et l'exhorta à faire sauter le navire. Les officiers étoient d'un avis contraire ; et nous allions tous périr sans le courage du sieur Bardon, sous-lieutenant du bataillon d'Afrique. Le sabre à la main, et secondé des officiers, il menaça d'égorger le premier qui oseroit s'approcher de la sainte-barbe. Que de contrariété dans la pensée des hommes, sur-tout lorsqu'ils sont dans le danger! Tous vouloient mourir, et il ne s'en trouva pas un assez hardi pour s'exposer à tomber sous les coups du sieur Bardon. L'équipage se retira sur le devant : je veillai avec le sieur Follie, un mousse et un novice sur la conduite du capitaine qui paroissoit être revenu à notre avis. Il nous remercioit de la violence qu'on lui avoit faite, et nous prioit de lui pardonner un moment de foiblesse. Sur le minuit il se jeta sur son lit pour prendre quelque repos; éveillé sur les deux heures, il monta sur le pont, et eut une si grande frayeur des feux, des danses et des cris des Maures, qu'il se détermina à se tuer.

Il n'eut garde de nous faire part de son dessein, se mit sur son lit, pria Dieu ; et se baissant, se tira deux coup de pistolet dans la bouche. Nous allâmes à lui ; nous le croyions mort, mais il s'étoit manqué : le chirurgien le pansa aussitôt, et on l'empêcha d'attenter de nouveau à ses jours.

Loin d'abattre l'équipage, l'horreur du spectacle qu'offroit la figure effroyable de cet homme, ne fit qu'affermir chacun de nous dans le dessein de se sauver : plusieurs, dans la crainte que les Maures ne nous attribuassent la blessure de notre capitaine, proposèrent de lui amarrer un pierrier au ventre et de le jeter à la mer ; mais cet horrible avis fut rejeté.

Le jour commençant à paroître, le second capitaine assembla tout le monde, et l'on se mit à faire un radeau. Instruits par l'expérience de la veille, nous nous résolûmes d'attendre la marée basse.

Sur les onze heures, les Maures n'appercevant plus de mouvemens sur le pont, se jetèrent à la nage dans l'intention de se rendre à notre bâtiment. Attirés par leurs cris, nous leurs jetâmes des cordages, et les mîmes à bord. Sans répondre et sans

s'embarrasser de nos questions, ils ne s'occupoient que de piller ; nous faisant seulement entendre le nom de Maroc. Privés du secours que nous attendions de leur arrivée, pressés de nous rendre à terre puisqu'ils devenoient plus nombreux que nous, on jeta sur les deux heures le radeau à la mer. Dix seulement purent s'y placer. La lame étoit si violente qu'elle en enleva quatre. Le sieur Bardon, officier du bataillon d'Afrique, se noya ; telle fut la triste fin de celui qui, la veille, nous avoit tous sauvés. Deux autres, parmi lesquels se trouvoit le sieur Follie, furent secourus à propos par les Maures qui s'étoient jetés à la nage, et le conduisirent sans connoissance à terre. Le quatrième, qui étoit le capitaine en second, regagna le navire. Les six autres, parmi lesquels étoit le capitaine, furent à peine à terre, que les Maures les conduisirent sur une éminence où il y avoit un peu de feu, et là les ayant dépouillés, les laissèrent nuds. Nous n'étions plus que onze. Nous nous empressâmes à faire un nouveau radeau. Il fut bientôt prêt ; quoique peu solide, cinq s'y placèrent. Quatre se sauvèrent sans accidens : le cin-

quième fut secouru par un des Maures qui se retiroit avec ce qu'il avoit pris dans le navire.

Nous restions six, nous ne pouvions plus faire de radeau ; le nombre des Maures qui étoient occupés à piller, ne nous en laissoit point la liberté. Nous résolûmes donc de profiter des paquets qu'ils jetoient à la mer, de nous y tenir fermement, et par ce moyen de gagner le rivage. Je fus le premier à prendre ce parti ; l'heureux succès que j'eus décida les matelots à suivre la même voie. Sur les six heures, nous fûmes tous assemblés sur la coline autour d'un grand feu. Les Maures nous y laissèrent environ demi-heure, puis nous ayant examinés comme on fait des esclaves, ils nous firent lever tous, et nous conduisirent environ demi-lieue dans les terres. Là, ils nous divisèrent. La moitié retourna vers le rivage, et nous fûmes les tristes témoins des disputes qu'ils eurent pour savoir à qui nous appartiendrions. Ils venoient sur nous le sabre à la main : nous ne savions que penser ; nous étions nuds, sans armes, n'ayant point apperçu nos deux camarades qui, la veille, s'étoient

rendus à terre. Nous pensâmes tous que nous touchions au dernier moment de notre vie, et nous prîmes machinalement la fuite dans le dessein de la conserver quelques minutes de plus. Ils se battoient avec acharnement pour nous avoir, c'étoit à qui s'empareroit de nous. Plusieurs de nos gens furent cruellement blessés ; j'eus le malheur d'être arrêté presqu'au même instant par deux Maures. Celui qui m'avoit touché le premier, prétendoit m'avoir, c'étoit la loi ; mais son adversaire, trop cruel pour entendre raison, voulut terminer son différent par ma mort. Je parai le coup de poignard qu'il me porta, et n'en eus que deux doigts offensés : cette action lui coûta la vie ; il ne fut point assez prompt pour se mettre en défense contre mon véritable maître, qui, ayant comme lui le poignard à la main, le jeta à ses pieds. Le Maure qui m'eut dans son partage, me conduisit où étoient ses frères, ses femmes et ses esclaves. Ils mirent le feu sur ma plaie pour en étancher le sang, ce qui arrêta les progrès du poison. Ils m'enveloppèrent la main avec des herbes trempées dans de l'huile de tortue ; je ne

tardai point à éprouver une entière guérison.

Qu'on s'imagine s'il est possible ; la triste situation d'un homme qui, n'ayant jamais voyagé, se trouve tout-à-coup privé de ses vêtemens, mourant de faim, et environné de barbares qu'il pensoit devoir être ses bourreaux. La mort qui à l'instant du naufrage s'étoit peinte à mon imagination sous les apparences les plus terribles, ne me paroissoit plus si redoutable. Quoique je fusse résolu de tout supporter pour conserver ma chetive existence, je voyois cependant l'excès de mes maux avec une indifférence extrême. Mon malheur étoit trop grand pour que je pusse le sentir. Je croyois que chaque instant alloit être le dernier de ma vie. Résigné à la volonté supprême, j'attendois sans inquiétude le coup fatal, et le regardois comme l'heureux terme de ma misère. Les disputes des Maures au moindre objet qui frappoit leur cupidité, les coups de bâton et de poignard qu'ils se donnoient, me faisoient croire que c'étoient mes malheureux compagnons d'infortune qu'ils immoloient à leur rage. J'avois vu renverser près de moi

deux de mes compatriotes, je pensois qu'on les avoit égorgés : je ne me fiois plus à la fidélité des historiens sur les mœurs de cette nation, je la croyois antropophage. Mes compatriotes avoient été éloignés de moi, j'étois environné d'une trentaine de Maures ; je pensois qu'on nous avoit partagés de la sorte pour nous manger en famille. Les pierres apportées pour soutenir le feu, les fagots et les débris des tonneaux, amassés près du lieu où j'étois, me sembloient autant d'instrumens du supplice qu'on me réservoit. Dans cette pensée je recommandai de nouveau mon ame à Dieu ; ma prière finie, j'attendis tranquillement la mort, et envisageai sans frémir ce que je croyois en être les apprêts. Ma tranquillité n'étoit point de la philosophie, mais plutôt une espérance entière en la miséricorde de mon Dieu. L'appareil mis sur ma plaie ne m'ôtoit point cette idée funeste. Les danses et la joie cruelle des femmes qui m'environnoient et m'arrachoient les cheveux, plutôt par curiosité que par malice, et ne pensant point à me couvrir, se réjouissoient de m'avoir parmi elles ; tout m'affermissoit dans cette opinion

fatale. Elle se dissipa enfin, lorsque je les vis prendre plaisir à me voir boire le lait qu'on m'offrit sur les dix heures du soir. Je passai cependant la nuit la plus triste, abandonné à mille réflexions plus effrayantes les unes que les autres, couché nud sur le sable, et exposé à l'injure de l'air.

Les Mongearts, qui sont les Arabes du Saara, étoient les seuls qui s'étoient trouvés sur le rivage à l'instant de notre naufrage. Mais ils n'eurent point toute notre dépouille, ils furent contraints de la partager avec les Maures du Biledulgerid, nation guerrière et mieux armée, que l'on connoît dans le pays sous le nom de Monselemines. C'étoit à un Arabe de cette dernière nation que j'appartenois.

Le lendemain nos maîtres nous laissèrent la liberté de nous assembler tous sur le bord de la mer. Ceux d'entre nous qui appartenoient aux Mongearts, avoient été traités on ne peut plus humainement. Les uns avoient des peaux pour se couvrir, d'autres des hardes que leurs maîtres avoient pillées dans le naufrage. Quant à ceux qui appartenoient aux Monselemines, ils étoient

tous nuds comme moi, et n'avoient point été mieux traités.

Cette diversité de mœurs dans des peuples si voisins, me fit croire que sans doute mes compagnons n'avoient été bien traités par les Mongearts, que parce que ces peuples étoient accoutumés à voir des Européens dans la rivière du Sénégal ou à Portendie, ce qui me fit penser que si je pouvois leur appartenir, j'aurois sûrement le bonheur d'être conduit au Sénégal. Cette idée vraie ou fausse me fit former le projet de m'éloigner, s'il étoit en mon pouvoir, de l'endroit où mon maître avoit ses femmes et ses esclaves. On ne faisoit presque point attention à moi, ce qui m'engagea sur les neuf heures du matin à m'enfoncer dans les terres, sans savoir où j'allois.

J'eus à peine fait une demi-lieue, que je fus rencontré par des Maures qui me firent marcher à grands pas, et me conduisirent à leurs tentes, où je vis beaucoup de chèvres et de chameaux. A peine fus-je arrivé qu'on me donna du lait, et qu'on me couvrit de plusieurs peaux de chèvres

cousues ensemble. Quoique fatigué de la marche, et ayant passé deux nuits sans dormir, il ne fallut point songer à me reposer. On me fit marcher tout le jour. On s'arrêta enfin vers la nuit. Je la passai on ne peut plus tranquillement, quoique couché à l'injure de l'air. Le soleil n'étoit pas encore levé que déja les chameaux étoient prêts pour la route. Un Maure me fit monter derrière lui, et je continuai ainsi de voyager sans savoir où j'allois, ayant laissé tout l'équipage sur le bord de la mer.

Sur les trois heures, j'arrivai à d'autres tentes où je me reposai des fatigues des jours précédens. Je n'y restai que deux jours, car le troisième trois Arabes nuds, mais bien armés, m'entraînèrent dans la partie du sud. Nous traversâmes plusieurs rivières; et après seize jours de marche, ils s'arrêtèrent sans oser me conduire plus loin. Le premier jour de ma route j'eus les pieds tout en sang. Ils m'arrachèrent les épines que j'avois à la plante des pieds, me la ratissèrent avec leurs poignards, et m'appliquèrent dessus du gaudron et du sable. Je n'eus plus ensuite de peine à mar-

cher. Leur intention étoit de me vendre aux navires qui viennent au Sénégal pour acheter de la gomme. Ils me disoient tous les jours en arabe, *soui soui ou canefeinne gaderdome.* Ce qui suivant ce que j'appris par la suite, signifie : *bientôt tu seras au Sénégal.* Mais la guerre qui existoit alors entre les princes de ces cantons, les empêcha d'exécuter leur dessein.

Nous passâmes trois jours dans une forêt de gommiers. L'impossibilité où ils étoient de me vendre au Sénégal, les obligea de revenir sur leurs pas. On se remit en route ; j'arrivai, après trente jours de marche continuelle, à la tente de mon maître (1). Il y avoit long-temps qu'il étoit de retour du pillage du navire. A cause de ses troupeaux il s'étoit porté vers l'endroit du désert qui sépare la terre des Monselemines, de celle des Mongearts. Ma nourriture pendant ce pénible voyage n'avoit consisté qu'en lait mêlé d'urine de chameaux, et en un peu de farine d'orge ou

(1) Les deux routes furent en tout de 30 jours de marche, ces deux voyages n'en faisant qu'un, ce qui fait que cette route totale fut de 54 jours.

de mil qu'on délaye dans de l'eau saumâtre, quand on a le bonheur d'en rencontrer.

Il me seroit impossible de décrire les peines que j'eus dans un voyage aussi long: j'y aurois infailliblement succombé sans la bonté de mon tempérament, et si toute ma vie je n'avois été accoutumé à la fatigue. Tant qu'on me prononça le mot de *gaderdome*, sans le comprendre, je sentois mes fatigues allégées. Leur manière de me parler de cet endroit, me le faisoit regarder comme le terme de mes malheurs; mais quand on cessa de m'en parler, je pensai avec raison que mes peines seroient longues. Ils m'expliquoient en me montrant leurs fusils, qu'on les tueroit de ce côté. La vérité étoit, qu'ils n'avoient pas cette crainte, mais ils avoient peur qu'on ne leur enlevât leur capture, et ils ne vouloient pas s'exposer à perdre le prix qu'ils espéroient tirer de ma personne.

On rencontre dans le désert de très-belles terres qui, cultivées produiroient sans doute les choses nécessaires à la vie. Nous y trouvâmes beaucoup de truffes; j'en mangeai avec plaisir. Les Maures avec qui je voyageois, m'en procuroient souvent. Accoutumés

tumés à vivre de laitage, ils se contentoient de celui de nos chameaux, et se privoient volontiers de ces racines. Je n'eus point à me plaindre de mes conducteurs; ils me traitoient humainement, et me procuroient autant qu'il étoit en eux, ce qui paroissoit me flatter le plus.

Le lendemain de mon arrivée, je les vis partir avec peine, je leur étois sincèrement attaché. Jamais je ne les revis depuis. Pendant la route, lorsque nous nous arrêtions le soir, ils alloient eux-mêmes chercher le bois pour la nuit, et me laissoient pour la garde des chameaux et du bagage; souvent même, lorsqu'ils me voyoient trop fatigué, ils s'arrêtoient deux ou trois heures avant le soleil couché.

La horde à laquelle j'appartenois, étoit composée de cinquante-deux tentes, tantôt réunies, tantôt séparées, suivant que l'exigeoit le terrein pour la commodité des pâturages. Ces tentes sont faites d'une toile noire et épaisse, tissue de poils de chèvres et de chameaux, leur largeur est de dix-huit pouces environ : on les coud ensemble pour fermer la tente, et deux bâtons croisés la soutiennent. Ces peuples n'ont pour

tout meuble, que quelques cordes de paille pour leurs bestiaux, un pot de terre pour faire chauffer le lait, ou cuire le grain, une cueillère à pot, une natte, un couteau, une pique, et un gros caillou qui leur sert de marteau pour enfoncer les petits piquets de la tente. Contens dans leur indigence, ne connoissant point de besoins, ces peuples vivent dans une parfaite tranquillité. Les hommes s'occupent de la chasse et de la garde des troupeaux; les femmes de filer et de préparer les vivres. Ils se couvrent également de peaux de chèvres ou de pagnes quand ils peuvent se procurer des guinées. La parure des hommes consiste à avoir de belles armes, telles que poignards, sabres, fusils et un chapelet de gros cristal blanc; quant à celle des femmes, elle consiste en colliers d'ambre, de corail, de veroterie de toute espèce; en boucles d'oreilles d'or ou d'argent, suivant la richesse des particuliers, et en une pagne fort ample dont la moitié est rouge.

Je passai deux jours sans qu'on exigeât de moi aucun travail : le troisième on me fit aller chercher le bois pour la tente. On me donna pour cet effet une mauvaise

corde, et un enfant m'accompagna pour me faire connoître celui qu'il falloit prendre.

Quoique tout le pays soit couvert de broussailles, ces peuples ont cependant le plus grand soin de les conserver, jamais ils ne touchent au bois verd. Il me falloit souvent être deux heures de suite à chercher du bois mort; et lorsque mon fagot étoit suffisant pour la journée, je l'apportois à la tente. Il est inutile d'exprimer la peine que j'endurois dans cet ouvrage tout facile qu'il paroisse. Je n'avois rien le jour pour me couvrir; j'étois contraint de porter ce fagot sur mes épaules; je les mettois toutes en sang.

Content de mon exactitude et de mon assiduité à fournir le bois nécessaire, on me fit battre le beurre. Ils mettent pour cet effet leur lait dans une peau de chèvre, la suspendent sur trois bâtons, et l'agitent environ deux heures de suite; telles furent les occupations auxquelles on m'employa pendant le séjour que je fis dans cette tente.

Mon maître ayant trouvé occasion de se défaire de moi, je vis donner un baril de farine et une barre de fer de neuf pieds

environ ; j'ignore si celui qui m'acheta avoit donné autre chose.

Le lendemain, au soleil levant, on se mit en route. Nous marchâmes neuf jours sans relâche. Suivant la coutume de tous les peuples de l'Afrique, on part au levé du soleil, et l'on ne s'arrête que lorsqu'il est prêt à se coucher. Dans le jour, on ne mange que de petits fruits sauvages, ressemblant aux jujubes ; et on en trouve de tous côtés. En arrivant, j'étois obligé, comme les captifs nègres, d'aller chercher le bois pour se chauffer pendant la nuit, et se garantir des serpens et bêtes féroces dont le pays est couvert. Ensuite on me donnoit un peu de farine d'orge délayée dans de l'eau saumâtre ; c'étoit mon unique nourriture, quand nous ne rencontrions point de tentes.

Tous ces peuples exercent l'hospitalité la plus grande. Quand un étranger arrive, on lui fait le salut d'amitié, et on se prive souvent de nourriture pour pouvoir lui en fournir.

A peine fus-je arrivé chez les Maures rebelles au roi de Maroc, que l'on me

vendit. Mon nouveau maître ne me donna point de repos, il m'envoya dès le lendemain garder ses chameaux : on confie ordinairement la garde des chèvres aux enfans. Je passois la journée au milieu des montagnes, livré entièrement à moi-même ; je n'avois aucune connoissance de mes compagnons d'infortune. Des marches aussi longues que celles que j'avois faites, m'avoient entièrement ôté la connoissance du pays où j'étois, et l'espoir de ma délivrance commençoit à m'abandonner. Je ne voyois point de terme à mes maux, ils s'aggravoient de plus en plus, mes forces diminuoient sensiblement ; et chaque fois que je changeois de maître, je me trouvois plus maltraité. Le soir, à mon retour à la tente, on me donnoit du lait de chameau en abondance, il est vrai ; mais la rareté des repas et la simplicité de cette nourriture n'auroit sûrement point suffi à la conservation de mes forces, si le jour en gardant mes chameaux je n'avois pas eu l'attention de chercher des truffes et d'autres racines sauvages que la nécessité m'avoit fait connoître lorsque je fis route avec mes premiers conducteurs.

Je fus vendu de nouveau; ma santé étoit beaucoup altérée; mon nouveau maître me conduisit à sa tente où je ne restai pas long-temps. Plus pauvre que ne le sont les gens de ce pays, il me conduisit à un marché voisin pour tirer quelque profit de ma personne. Il trouva un Arabe qui m'acheta pour deux jeunes chameaux: celui-ci me vendit le lendemain au marché; il reçut de l'argent, mais j'ignore combien; ce que je sais, c'est qu'il partit fort satisfait, puisqu'il me donna deux livres de dattes environ, et une petite pièce de monnoie que j'ai conservée jusqu'à ce jour. Dans tout le Saara le commerce ne se fait que par échange. Ce fut en cet endroit où je vis pour la première fois de l'argent. Cette vue ranima mes espérances, je pensai avec raison que je n'étois pas éloigné d'un état civilisé. La variété que je voyois dans le commerce, me faisoit croire que je ne tarderois point à trouver les moyens de pouvoir apporter du soulagement à ma misère. Je concevois l'espoir d'instruire ma famille de mon malheureux sort; j'attendois ma délivrance, de sa tendresse: cet espoir me faisoit supporter mes peines avec plus de courage.

J'appris par expérience la vérité du sentiment de ceux qui assurent que plus les hommes sont civilisés, plus ils sont cruels. A chaque nouveau maître j'étois plus maltraité; aussi m'approchois-je des états de Maroc, où nous aurions encore eu beaucoup plus à souffrir, si nous avions eu le malheur d'appartenir à d'autres qu'à l'empereur.

Sur le soir nous nous mîmes en route, et nous nous approchâmes du cap de Nun. Quatre Arabes, qui étoient au marché, lorsque ce Maure m'achéta, vinrent nous attendre vers la nuit. Mon maître qui les connoissoit, ne se défia point d'eux; ils n'avoient pour armes que leurs poignards. J'en vis un qui alloit lui en porter un coup; je criai; mon maître l'évita, et tua son adversaire d'un coup de fusil. Aussi-tôt les autres l'attaquèrent, je courus à son secours, et d'un coup de bâton j'en jetai un à ses pieds; et comme il le poignarda aussitôt, les deux autres prirent la fuite. Nous prîmes seulement les poignards des deux qui avoient été tués, et continuâmes notre route. Au lieu d'aller me vendre, suivant sa première intention, il me céda à son frère,

l'un des plus riches particuliers du pays.

Ce moment fut la fin de ma misère. J'étois obéi par les nègres esclaves; les femmes me donnoient ce que je pouvois desirer. Je n'avois plus de travail à faire: si j'allois aux troupeaux, c'étoit pour me désennuyer. On prend les mœurs des peuples avec lesquels on vit, quelque sauvages qu'elles soient, sur-tout lorsque les coups de bâton ne se mêlent pas de la partie. Il n'y avoit pas d'amitié que l'on ne me fît, ils vouloient m'attacher à eux; promesses, présens, rien ne me fut épargné, ils m'offrirent même la sœur de mon maître. Les Arabes de sa horde me regardoient plutôt en compatriote qu'en esclave; ils faisoient souvent le jeu du feu, et je participois à leurs danses nocturnes.

Je commençois alors à entendre l'arabe, je voyois bien leurs desseins, mais par divers exemples je leur fis comprendre que je deviendrois méprisable à leurs yeux, si j'acceptois leurs propositions. Me voyant inébranlable, ils ne me pressèrent plus. L'amitié qu'ils avoient pour moi, leur fit prendre le parti de me conduire chez *Hali-Laze*, chef de Glimi, pour me faire pas-

ser, disoient-ils, le plutôt possible dans les terres soumises à la domination de l'empereur de Maroc. Je restai huit jours chez ce particulier, sans lui appartenir : enfin il m'acheta. J'ignore le motif qui le porta à me payer aussi cher qu'il le fit : je sais, car je comptai moi-même les espèces, qu'il paya, pour m'avoir, cent cinquante piastres fortes, tout en petites pièces de la valeur de dix sous. Comme le nombre de ces pièces étoit de quinze cents, nous les contâmes, mon maître et moi, deux jours de suite, crainte d'erreur. Cette somme ne me fit point plaisir, je savois qu'il avoit refusé de donner cent piastres pour le sieur Decham, et je pensois qu'il ne m'avoit payé aussi cher que dans l'intention de mettre ma liberté à un prix excessif.

Hali-Laze avoit une maison qui, dans ce pays, pouvoit bien passer pour un superbe palais. Il avoit beaucoup de nègres, négresses, chevaux, vaches, chameaux, et généralement de tout ce qu'on voit dans nos fermes. Il avoit été jadis à Paris à la suite d'un ambassadeur de Maroc : par des raisons de mécontentement, et pour sauver sa tête, il s'étoit vu contraint de se faire

chef des Maures rebelles au roi. Il se maintenoit contre ce prince par la force des armes.

Cet homme me traita bien, il n'exigea de moi aucun travail, et me donna des habits : je ne couchai plus à l'injure de l'air ; j'avois de la paille, dont je me fis une espèce de lit. Je faisois deux repas par jour. J'avois de la nourriture en abondance, au point même que presque tous les jours, je partageois mon dîner, soit avec un matelot provençal qui se trouvoit alors à Glimi, soit avec M. Lanaspèze, capitaine en second, fils de l'armateur. Les jours de marché, j'avois souvent de mes compatriotes à traiter. Je demandois des vivres aux femmes, jamais on ne m'en refusoit. Traité de la sorte, je ne tardai point à recouvrer mes forces.

Les négocians françois et anglois établis à Mogodor, instruits de notre malheur par les différens courtiers que leur commerce les oblige de répandre dans la campagne, envoyèrent pour traiter de notre liberté ; le maure Bentahar, qui logeoit chez mon maître, m'acheta cent quatre-vingt piastres fortes. Je fus témoin du marché, je discutai

moi-même sur le prix de ma rançon, et le Maure ne m'acheta que sur la certitude que je lui donnai qu'il seroit payé par les négocians françois, à l'instant que je me ferois connoître à Mogodor. Cet homme réunit en même temps cinq autres de mes camarades, savoir, M. Follie, natif de Paris, officier d'administration dans les colonies; il le paya deux cens cinquante piastres fortes. Le sieur Decham, pilotin, natif de Bordeaux, le premier qui s'étoit rendu à terre, fut payé quatre-vingt-quinze piastres fortes. Le maître d'équipage et deux matelots de Bordeaux ne furent payés que de 65 à 90 piastres.

» Depuis l'instant de mon naufrage jusqu'au moment où je fus rendu à Glimi, ville principale du Cap de Nun, je n'avois eu aucune connoissance du reste de l'équipage.

M. Lanaspèze, notre second capitaine, fils de l'armateur, étoit dans le même lieu, mais il avoit pleine liberté, et ses maîtres ne le gênoient en rien. Ils ne fut point acheté, j'ignore quels motifs engagèrent Bentahar à ne point traiter de sa rançon. A peine sut-il mon arrivée, qu'il

vint me voir ; j'étois dans la première cour. Il avoit la forme d'un spectre ambulant. D'abord je ne le reconnus point, et il ne me reconnut pas davantage ; bruni par le soleil, portant la barbe et les cheveux comme les Maures, habillé à leur manière, notre changement n'étoit pas surprenant. Cependant après quelques instans, nous fûmes dans les bras l'un de l'autre. Nos expressions expiroient sur nos lèvres, nos larmes, qui couloient avec abondance sur nos joues, exprimoient la vivacité de nos sentimens. Nous restâmes tout le jour ensemble. Nous nous racontions nos misères avec satisfaction. Il m'apprit que M. Follie étoit dans la même ville. Je sortis aussitôt accompagné de quelques Maures, et fus avec lui à l'endroit où il étoit retenu. M. Follie appartenoit à un Maure cruel qui le traitoit avec la dernière dureté ; il étoit couché sur la dure, et on ne lui laissoit aucune liberté. Peu accoutumé à la fatigue, il étoit couvert de blessures, suite des coups que les Maures lui avoient donnés pour le contraindre à marcher.

Il y avoit dans le même lieu un matelot provençal, de notre bord, qui ne con-

noïssoit point de maîtres : il vivoit tantôt chez l'un tantôt chez l'autre, personne ne l'inquiétoit. Bentahar espéroit qu'il partiroit avec nous, il croyoit l'avoir sans rançon ; mais le jour de notre départ il fut éloigné dans les terres, sans que nous en ayons eu connoissance. Il manqua sa liberté par sa faute, allant toujours avec les Maures. Sans doute il se sera vu contraint de rester au moment où il lui étoit le plus facile d'avoir sa liberté.

Ces messieurs m'apprirent qu'ils avoient été tous inquiets sur mon sort ; que plusieurs assuroient m'avoir vu égorger ; que cette persuasion générale de l'équipage les avoit engagés à instruire le consul françois de ma mort, qu'on n'avoit point encore connoissance de ceux qui s'étoient portés dans la partie du sud avec leurs maîtres ; que pour eux on les avoit horriblement maltraités ; qu'on les avoit contraints à grands coups de bâton de décharger le navire ; qu'on leur avoit fait moudre le grain, chercher le bois, garder les bestiaux ; et qu'à la moindre faute, sans savoir même qu'ils avoient manqué, on les accabloit de coups. Les blessures dont ils étoient

couverts ne me firent que trop connoître la vérité de leur récit. En me félicitant d'avoir échappé à un traitement aussi rigoureux, ils m'apprirent que ces peuples, après s'être battus pour les posséder, avoient enfin mis le feu au navire ; que plusieurs Arabes y étoient morts, emportés par les éclats du navire dont ils n'avoient point retiré la poudre ; qu'il y en avoit beaucoup des nôtres de blessés ; et qu'enfin le capitaine, après avoir vécu douze jours, ne se soutenant qu'avec un peu d'eau-de-vie, avoit été assommé sur le rivage. Peut-être s'est-on trompé sur son sort comme on le fut sur le mien, car M. Follie est le seul de tout l'équipage qui ait certifié sa mort, personne autre que lui n'en ayant connoissance.

La ville de Glimi est le premier endroit où nous vîmes des Juifs ; ils y sont en grand nombre, ainsi que dans tous les lieux situés entre Ste.-Croix et cette ville. Presque tout le commerce passe par eux. Les Mahométans de ces cantons les traitent en esclaves. Tout cruel et tout ennemi des Chrétiens qu'étoit l'Arabe, maître de M. Follie, il lui disoit de ne rien souffrir de

la part du Juif qui l'avoit acheté de moitié avec lui. Quand M. Follie vivoit chez le Juif, je l'allois voir sans aucune précaution ; j'étois, il est vrai, souvent accompagné des Maures attachés aux intérêts de mon maître. Jamais le Juif n'osoit refuser à M. Follie la liberté de venir se promener avec moi. Les Maures qui m'accomgagnoient surpris que nous prissions cette précaution, me firent entendre qu'il pouvoit sortir à sa volonté, et qu'ils frapperoient le Juif s'il osoit lui faire la moindre insulte.

Le Juif de Glimi, nommé Bon Jacob, avoit reçu ordre des negocians françois Cabanes et Depras de nous donner des secours; les ordres portoient de dépenser pour nos besoins deux cents onces d'argent. Nous ignorions que par le mot d'once on entend en Barbarie une petite pièce de monnoie de la valeur environ de dix sous ; et comme la lettre étoit écrite en françois et en arabe, je persuadai à mon maître que c'étoit deux cents piastres fortes que ce Juif avoit ordre de dépenser pour nos besoins. Je lui montrai une balle de fusil ; puis la mettant dans une balance, j'y fis placer de petites pièces de monnoie jusqu'au poids de la

balle, ce qui fit que ces Arabes obligèrent le Juif de nous habiller tous à la mauresque. Cette erreur nous fut de la plus grande utilité, et nous mit à l'abri du froid excessif qu'il fait sur les montagnes de l'Atlas qu'il nous fallut traverser, et qui sont en tout temps couvertes de neige. La dépense se monta pour ma part à quinze piastres et demie environ. Nous ne fûmes que trois qui eûmes un manteau à la mauresque; M. Follie, M. Lanaspèze et moi. Quant au reste de l'équipage on ne leur donna que des haiques.

Le renif est un gros manteau sans couture, fait de poil de chèvres et de chameaux, impénétrable à la pluie; il ne coûte pour l'ordinaire que vingt deux onces; et nous fut compté pour quarante. Le haique est une couverture de laine de mouton, longue de quatre aunes et demie sur cinq quarts de large, qui ne coûte dans ce pays que sept à huit onces. On nous les fit payer vingt.

M. Lanaspèze, notre second capitaine, ne pouvant partir avec nous, me donna à l'instant du départ, neuf louis en or, sa chaîne de montre et un cachet de même

métal

métal qu'il avoit eu le bonheur de dérober à la connoissance de ses maîtres. Il tenoit ce petit paquet dans ses mains, lorsqu'on le dépouilla, et eut l'attention de le cacher dans le sable. Depuis il le porta dans sa poche lorsqu'on lui eut permis de prendre une mauvaise culotte. Je remis le tout à mon arrivée à Mogodor entre les mains de MM. Cabanet et compagnie qui tenoient une maison de commerce dans cette ville.

Rassemblés au nombre de six par les soins de Bentahar, arabe attaché à la maison des négocians anglois, nous partîmes pleins de joie, pour nous rendre à Mogodor. La crainte d'être surpris par les Arabes errans qui nous auroient enlevés de nouveau et entraînés dans les montagnes, obligea nos conducteurs de nous faire marcher de nuit. Nous fîmes route de la sorte jusqu'à Ste.-Croix de Barbarie, nommé par les Arabes *Agades*.

De Glimi à Ste.-Croix nous fûmes cinq jours en route ; à demi-lieue de Glimi, nous passâmes un petit ruisseau d'une eau très-claire, et abandonnant une route qui paroissoit frayée, nous nous rendîmes à une grande maison dans la plaine, d'où nous entrâmes de nuit dans une forêt très-

noire. Le lendemain nous allâmes à une maison de Juifs située sur une colline, et nous y passâmes la nuit : delà nous entrâmes dans des défilés, le long de la mer. Cette journée fut très-dure à cause des mauvais chemins entrecoupés de bois et de montagnes. A huit lieues environ de Ste.-Croix, nous passâmes à gué une petite rivière, près de laquelle se trouve une ancienne maison bâtie à la françoise : elle est abandonnée. A une demi-lieue tout au plus de cette maison, existent les débris d'une ville dont nous ne pûmes savoir le nom ; mais sa situation et son étendue prouvent qu'elle devoit être considérable. Delà nous nous rendîmes dans des plaines bien cultivées qui nous conduisirent sur le bord de la mer. Alors nous traversâmes sur des chameaux la rivière qui baigne les murs de Ste.-Croix. Les Maures de cet endroit font presque leur unique occupation de la pêche ; leurs barques sont faites comme de grandes pirogues, et on les hâle tous les jours à terre.

Arrivés à Ste.-Croix, nous fûmes obligés de donner deux mousounnes par chrétien, ce qui fait environ cinq sous en argent de

France. Cette ville n'a rien de remarquable. Elle étoit autrefois une des plus commerçantes de toute la Barbarie. Elle est presque ruinée et n'est défendue que par un très-mauvais fort qui n'a que douze canons ; encore sont-ils hors d'état de servir. Nous couchâmes près d'une fontaine, ouvrage des Portugais qui avoient possédé ce pays. Notre route se continua sans accident, malgré la difficulté des chemins pratiqués à travers les rochers, les précipices et les forêts qui se trouvent sur l'Atlas, dont la chaîne commence à Ste.-Croix de Barbarie, et nous arrivâmes à Mogodor le 21 d'avril.

Messieurs les négocians anglois à qui nous étions adressés par Bentahar, nous reçurent très-bien, et nous conduisirent chez MM. Cabanes et Depras négocians françois. Nous trouvâmes à notre arrivée chez ces messieurs les lettres les plus satisfaisantes de M. Mure, vice-consul de France, résident à Salé. La bonté de son cœur y étoit peinte ; et sans nous découvrir les moyens qu'il employoit pour nous arracher à l'esclavage, il nous laissoit dans l'entière persuasion qu'il n'avoit

rien tant à cœur que notre délivrance.

La ville de Mogodor appelée ainsi par les Européens, du nom d'une petite isle située au sud de cette place, et qui fait la sûreté du port, n'est connue des Arabes que sous celui de *Souera.* C'est une ville neuve, et le seul endroit où les Chrétiens fassent librement le commerce. Elle avance en mer sur un banc de rochers, et est de toute part environnée de sables. Elle a vers son port trois fortes batteries pour la défendre; la principale est de vingt-quatre pièces de canon du 24. Le soin de ces batteries est confié aux renégats françois. Ils sont environ deux cents cinquante, tous soudoyés par l'empereur. Cette ville est habitée par des Chrétiens de toutes les nations, des Juifs, auxquels l'empereur fournit des fonds, et des Maures qui s'adonnent au commerce. C'est là ville la mieux fortifiée et la plus commerçante de tout l'empire de Maroc. Les Chrétiens y ont deux prêtres de la mission espagnole, et y exercent librement leur religion.

Le commerce se faisoit autrefois à Ste.-Croix de Barbarie, mais l'empereur régnant,

fondateur de Mogodor ordonna aux négocians de se transporter dans cette dernière ville, et Ste.-Croix est devenue déserte.

J'ignore quel motif engage les François à ne point donner aux villes de ce pays les noms qu'elles portent. Tout est changé sur cet objet. Ste.-Croix n'est connue des Arabes que sous le nom de *Agader*; Mogodor sous celui de *Souera*, et ainsi des autres. Le nom qu'on donne en France à ces villes, n'étant point connu dans le pays, met les voyageurs françois qui veulent parcourir la Barbarie dans l'embarras le plus grand.

Le gouverneur de Mogodor, instruit de notre arrivée, nous fit venir en sa présence. Cet homme est doux et affable, il ne sait ni lire ni écrire, et n'est parvenu à ce gouvernement que par une bravoure dont il a donné des marques éclatantes sous les yeux de l'empereur. Il fit prendre nos noms par les Talbes ou prêtres mahométans, et expédia à l'instant même un courier pour instruire l'empereur de notre arrivée.

Ce prince, à cette nouvelle, entra dans une colère horrible. Il avoit donné depuis

deux mois les ordres les plus précis aux gouverneurs des provinces voisines du désert de faire tous leurs efforts pour nous arracher des mains des Arabes errans. Extrêmement jaloux de son autorité, il la croyoit compromise dans cette affaire : il ne pouvoit supporter l'idée que des Chrétiens eussent été plus promptement obéis que lui dans ses états. Il éclata en menaces, condamna à mort l'Arabe que les Anglois avoient envoyé à notre secours, écrivit aux négocians dans les termes les plus durs, menaçant de faire brûler vif le premier qui, dans la suite, oseroit se mêler du rachat d'aucun captif, de quelque nation qu'il fût. On défendit à tous les capitaines des navires en rade de se charger de nous. Nous étions observés avec soin : on ne nous laissoit point éloigner de la ville.

Bontahar, instruit à temps des desseins de l'empereur et de l'arrêt de mort porté contre lui, sauva sa vie et sa fortune par une prompte fuite chez les peuples qui nous avoient retenus en esclavage.

Quelques présens lâchés adroitement aux sultanes favorites firent évanouir la colère

du prince. On lui fit entendre que ce n'étoient point les négocians qui nous avoient achetés ; mais que nos parens, instruits de nos malheurs, leur avoient fait passer les fonds nécessaires ; qu'ignorans ses loix et sa volonté, nous avions pu, sans croire l'offenser, traiter nous-mêmes de notre rançon. Il voulut bien se rendre à ces raisons, mais il voulut nous avoir en son pouvoir : ce qui fit que le 15 mai le gouverneur de Mogodor nous fit venir sur la place publique. Là, par ordre de son maître, il fit compter aux négocians françois l'argent qu'ils avoient avancé pour notre délivrance. Il leur dit que l'empereur leur pardonnoit ainsi qu'à l'Arabe qu'ils avoient employé pour mettre fin à notre misère ; puis nous remit entre leurs mains, après avoir fait connoître au peuple que nous appartenions à l'empereur.

De libres que nous étions, nous nous vîmes replongés à l'instant dans l'esclavage : cependant on ne nous faisoit point travailler. La manière dont le gouverneur nous accueillit, le respect que les Maures avoient pour nous, la liberté qu'on nous laissoit d'aller où nous voulions, les nou-

velles qu'on nous donna du reste de l'équipage, tout contribua à rappeler le calme dans notre esprit.

Ce fut alors que nous reçûmes nos premiers habillemens à la françoise. On nous donna à chacun habit, veste et culotte de drap bleu, trois chemises, deux mouchoirs, une cravate de soie, un chapeau, un bonnet et deux paires de souliers. Dépense qui se montoit environ à la somme de 36 piastres fortes pour chacun de nous.

On nous avoit appris que le gouverneur de Terondan, fils de l'empereur, s'étoit avancé du côté du cap de Nun, à la tête d'une armée de huit mille hommes. Il avoit ordre d'avoir les François, ou par argent ou par force. Nous espérions un heureux succès de cette entreprise; mais les négocians françois en pensoient différemment. Ils nous disoient, ce qui cause toujours du retard aux ordres de l'empereur, vient de ce quece prince ne débourse jamais rien. Il charge ordinairement les Juifs de faire les avances, et ne les rembourse pas. Il les croit encore trop heureux de lui avoir obéi aux dépens même de leur fortune : de-là viennent les lenteurs

que les divers particuliers de cette nation ne manquent point d'y apporter.

Le 15 juin, sur les dix heures du matin, on nous donna ordre de partir pour Maroc. Une caravanne nombreuse, qui servoit d'escorte aux deniers royaux provenans des droits des navires relâchés à Mogodor, nous servoit de sûreté. Les négocians françois et anglois furent les seuls qui vinrent nous conduire; ils nous quittèrent les larmes aux yeux, et nous promirent tous leurs secours en cas que nous ne pussions pas obtenir notre liberté de l'empereur.

La route de Mogodor à Maroc ne fut point pénible; en qualité d'esclaves de l'empereur on nous donna à chacun une mule, au grand déplaisir des Maures auxquels elles appartenoient. Le roi ne paye jamais, et ces gens furent obligés de nous suivre à leurs frais jusqu'à Maroc, au lieu de vendre leurs denrées à Mogodor.

Le Juif, écrivain principal de l'empereur, avoit ordre de pourvoir à nos besoins. Le soir, en arrivant, ce misérable vouloit nous obliger de décharger les chameaux, d'aller chercher le bois, etc....

L'alcaïde, chef de la caravanne, s'en

étant apperçu, ordonna aux Maures d'avoir soin de nous : maltraita les Juifs, et ne leur permit de suivre la caravanne, dont ils profitoient pour la sûreté de leurs marchandises, qu'à distance de demi-lieue environ.

Nous arrivâmes à Maroc le 20 juin, sur les deux heures, bien fatigués de la chaleur qui avoit fait périr trois juifs et quatre chameaux. L'alcaïde vouloit à son arrivée nous conduire à l'empereur ; mais ce prince étoit parti le matin à la tête d'une armée de douze mille hommes, pour punir des rebelles qui avoient battu ses lieutenans, et s'étoient réfugiés sur l'Atlas. L'empereur n'étant point à Maroc, on nous confia aux soins des prêtres de la mission espagnole, qui avoient un couvent dans le quartier des Juifs.

Le prieur, rempli de cet orgueil si naturel à sa nation, nous traita avec une fierté insupportable : il nous vanta le bonheur que nous avions d'éprouver les bontés de sa communauté : il nous traita en esclaves plutôt qu'en Chrétiens ; et nous refusa jusqu'aux choses de la première nécessité, quoique M. Muré, notre vice-consul, lui

eût envoyé les fonds nécessaires à nos besoins.

Heureusement l'absence de l'empereur ne fut pas longue. Sa présence avoit fait rentrer les rebelles dans le devoir : il sut notre arrivée, voulut nous voir aussitôt; ce fut le 28 de juin, que nous eûmes le bonheur de paroître en sa présence. Nous le desirions ardemment, et quel qu'eût été le sort qu'on nous eût réservé, nous l'aurions sans doute préféré à celui de rester avec les très-révérends pères de la mission espagnole.

Lorsque nous parûmes au missoire, l'empereur étoit occupé à faire manœuvrer ses troupes. Il fit aussitôt cesser l'exercice, nous fit approcher de sa personne, nous parla avec une bonté de cœur peu attendue, nous interrogea sur les noms des lieux où nous avions été séparés de nos compagnons d'infortune, sur ceux des maîtres à qui ils appartenoient, et nous promit de nous faire passer sous peu en France. Il s'informa de la manière dont on nous traitoit au couvent; sur nos plaintes, il nous confia aux soins du Bacha-Kailebès, en le rendant responsable sur sa tête de ce qui pourroit nous arriver.

Nous trouvâmes à Maroc, un novice de notre équipage, qui avoit été pris, par les Arabes errants, pour un homme de grand nom. Ils l'avoient conduit à Teroudan, au fils de l'empereur, qui l'avoit envoyé à son père. Nous restâmes huit jours dans la ville de Maroc : tous les habitans nous faisoient beaucoup d'amitié Cette ville est grande, bien peuplée, mais mal bâtie : les maisons en sont peu élevées, et les rues fort étroites. Il y a beaucoup de places où se font les marchés. Nous y allions tous les jours. Esclaves de l'empereur, nous étions pour les Maures des personnes sacrées. Aussi vîmes-nous sans peine tout ce qu'il y avoit de curieux dans la ville. Entre autres choses, nous remarquâmes une tour très-élevée sur laquelle un homme à cheval peut monter. On la découvre de dix lieues, quoique Maroc soit situé dans une plaine.

Le 5 juillet, le Bacha ayant eu ordre de préparer sa troupe, nous parûmes de nouveau devant l'empereur qui nous donna la liberté : nous étions loin de nous y attendre. On parloit de guerre avec les François, la maison de commerce à Mogodor n'arboroit plus le pavillon blanc, l'on di-

soit que les François vouloient avoir raison de l'insulte faite à M. Chenier, consul de France, à Salé, que l'empereur avoit chassé de sa présence d'une manière outrageante. MM. Cabanes et Depras, de Mogodor, faisoient passer en France le plus de fonds qu'ils pouvoient, et M. Royer, de Marseille, venoit de s'embarquer, abandonnant sa maison. Ces raisons, qui paroissoient devoir prolonger notre servitude, furent sans doute celles qui hâtèrent notre liberté. L'empereur voulut réparer sa faute, ce qui l'engagea à ne point nous retenir plus long-temps ; peut-être notre délivrance fut-elle occasionnée par la reconnoissance : on venoit d'apprendre à Maroc que deux cens Maures avoient été secourus par un navire de Marseille, qu'en vain ces gens s'étoient-ils présentés dans les ports mahométans ou d'Italie, que par-tout on leur avoit refusé les secours dont ils avoient besoin, et qu'ils seroient morts de misère sans l'assistance de ce navire de Marseille ; qu'ils étoient en quarantaine dans cette ville, d'où ils devoient partir au premier moment favorable pour se rendre dans leur patrie. Quoi qu'il en soit, l'empereur nous ayant

fait donner à chacun trois piastres fortes de gratification, nous partîmes le cinq, bien montés, ayant pour escorte huit cens hommes d'infanterie, et deux cens hommes de cavalerie.

Les soldats maures avoient soin tous les jours de dresser notre tente près de celle du général. Nous parcourûmes avec cette escorte la plus grande partie des villes de la Barbarie : notre petite armée recevoit par-tout des renforts. Elle fut reçue dans toutes les villes avec honneur : les habitans d'Azimor se distinguèrent ; ils vînrent demi-lieue environ à notre rencontre, firent le jeu du feu, et nous donnèrent le spectacle le plus intéressant de la manière de combattre des Maures.

Nous trouvâmes en cette ville un capitaine de Marseille, qui s'étoit fait renégat pour se soustraire à cinq cents coups de bâton qu'il devoit recevoir à cause de son naufrage près de cette ville. L'empereur a porté cette loi, car ce prince prétend qu'il n'est pas possible, à moins de le vouloir, d'échouer sur ses côtes. Les capitaines seuls qui viennent en Barbarie, sont exempts de subir cette punition.

Nous séjournâmes devant Azimor où le bacha fit une levée de trois cents hommes: il leur donna à chacun environ dix onces, et ils se mîrent en marche avec nous. Nous passâmes, le même jour de la levée des troupes, la rivière des Lions, et campâmes à l'autre bord: nous parcourûmes ensuite la côte, et ne vîmes que les débris des villes de Darzbedda, Montforia, Fœdal et autres qui ne sont plus connues qu'à cause du commerce de grains que l'on y fait.

Arrivés près de Rabate, on dressa le camp: le bacha ayant donné ses ordres, prit une escorte particulière, et vint nous remettre au gouverneur de la place, qui donna aussi-tôt avis de notre arrivée à M. Mure, vice-consul de France. Ce brave et honnête François vint nous recevoir. Sa surprise fut extrême lorsqu'il sut les honneurs qu'on nous avoit faits dans toutes les villes de la Barbarie. Voulant profiter de momens aussi heureux, et craignant quelque retour de la volonté de l'empereur, il fit préparer les choses nécessaires pour notre voyage, et nous fit partir pour Tanger.

Rabate et Salé sont deux villes qui ne sont séparées que par la rivière. On les confond ordinairement. La principale est Rabate; le consul françois et le gouverneur y font leur séjour: ces deux villes sont pavées. Nous n'en avions pas encore trouvé qui le fussent. Rabate a de l'eau douce par le moyen d'un aqueduc fait par un ingénieur anglois. La source de cet aqueduc est à deux lieues de la ville. On voit encore dans cette place une tour semblable à celle de Maroc: elle sert aux Saletins, pour découvrir les navires en pleine mer. Salé est un port de Roi: il y avoit en rivière trois bâtimens de 18 canons, et un sur chantier; telle étoit la plus forte partie des forces navales de cette puissance.

L'escorte qui nous avoit conduits à Rabate, ayant fait une nouvelle levée de troupes, décampa pour aller attaquer Oran; et nous partîmes le 25 de juillet avec de nouveaux conducteurs. Les mules que M. Mure avoit eu l'attention de nous faire donner, ne furent point en état de faire la route; nous en laissâmes trois à une petite ville ruinée, distante de vingt lieues environ

environ de Salé, et continuâmes notre route jusqu'à Tanger, presque toujours à pieds. Nous y arrivâmes le 31. Nous étions adressés au consul espagnol, il nous reçut mieux que les pères de la mission. Il montra les ordres de l'empereur au gouverneur de la place, qui nous facilita les moyens de partir pour Cadix.

Le patron de la barque espagnole, qui étoit à Tanger pour traiter des volailles et du grain, mit à la voile sur les sept heures du soir: nous arrivâmes à Cadix vers huit heures du matin: le patron arbora pavillon. Les médecins vinrent nous visiter, et nous envoyèrent en quarantaine au Lazaret, situé à deux lieues de Cadix. Nous fûmes trois jours dans cette basque sans pouvoir mettre pied à terre, enfin nous débarquâmes: on nous plaça dans une espèce de grange où nous n'étions à l'abri que de la pluie; le onze, sur les dix heures, on vint nous visiter; les médecins nous donnèrent certificat de santé, et nous partîmes pour Cadix.

M. Boirel, vice-consul de France, nous reçut très-bien, il pourvut à nos besoins les plus urgens, et s'occupa des moyens de

nous procurer le plus prompt retour dans les différens lieux de notre naissance. Je m'embarquai le 28 août sur le navire le St.-François-de-Sales du port de deux cents tonneaux, capitaine Sénécal de Dunkerque. Notre traversée fut longue et dangereuse. J'eus beaucoup à souffrir dans ce voyage, j'avois très-peu de linge, et j'étois obligé de coucher sur les voiles et cables dans l'entrepont. Nous arrivâmes enfin à Ostende le 11 octobre, après avoir été cinq jours devant le port. Le 12 le capitaine me conduisit à Dunkerque, et me remit au bureau des classes. Le commissaire visita mes passeports et m'expédia le 13. Je partis de Dunkerque le 14, et ayant été obligé par foiblesse de séjourner à Lille, j'arrivai à St.-Quentin, le 21 du mois d'octobre 1784.

Les diverses digressions qui se trouvent dans ce mémoire ne suffisent pas pour faire naître une idée juste des mœurs et coutumes des pays dont j'ai parlé. J'ai cru qu'il ne seroit pas inutile de donner quelques notions des peuples parmi lesquels j'ai fait quelque séjour.

LE SAARA.

Tout le monde sait que les peuples qui habitent les pays de la Barbarie jusqu'au Niger, sont un assemblage de diverses nations. Les Maures occupent les trois royaumes de Suz, Fez et Maroc. Le Biledulgerid, dans la partie qui baigne l'Océan atlantique, est habité par les Arabes naturels du pays, et par des Maures fugitifs de l'empire de Maroc; trop éclairés pour rester sous la domination d'un maître qui exerce sur ses peuples un pouvoir absolu, et qui fait consister sa sûreté et son bonheur dans la misère de ses sujets. Cet assemblage ne forme qu'une même nation connue indistinctement sous le nom de *Monselemines*. Le Saara, jusqu'au Niger, renferme diverses nations errantes; elles sortent toutes d'Arabes, Maures et fugitifs Portugais qui s'y réfugièrent lorsque la famille des Chérifs s'empara des trois royaumes de Barbarie. Tous ces peuples du Saara portent indistinctement les noms de Nars, Maures, ou Arabes. Ils sont subdivisés entr'eux, et les plus considéra-

bles sont les Mongearts, Trasarts et Bracnarts. La première de ces trois dénominations est un terme de mépris chez les peuples qui les environnent; sans doute parce que ceux qui les portent, moins faits aux armes que leurs voisins, ne s'occupent pour l'ordinaire que de la garde et de l'entretien de leurs bestiaux; que les Monselemines, au contraire, quoique pasteurs, sont cependant tous guerriers. Ces derniers, accoutumés au meurtre et au pillage, profitent de leur supériorité et de leur nombre pour écraser ces peuples, qui ne sont déja que trop malheureux par la stérilité du pays qu'ils habitent. L'âpreté du climat leur sert, il est vrai, de barrières; mais dans le mois d'août, septembre et octobre, temps de la crue des eaux, obligés de quitter les plaines pour se réfugier sur les montagnes, ils deviennent presque toujours la victime de leurs voisins qui ne se font aucun scrupule de les piller, quoiqu'ils professent la même religion.

On pourroit encore attribuer la cause de la détresse de ces nations à un autre motif; c'est celui de la religion. Lorsque les Chérifs s'emparèrent des trois royaumes de

Barbarie , les Portugais qui occupoient les villes, les évacuèrent et se réfugièrent dans leur patrie ; mais le peuple de la campagne n'eut pas cet avantage. La plupart d'eux, pour conserver leur vie, renoncèrent à la religion chrétienne, et furent maintenus dans le pays : ceux qui ne se firent point mahométans, furent impitoyablement égorgés. On se ressouvint malgré le changement de religion que ce peuple avoit été chrétien. Les vainqueurs les accabloient journellement d'insultes ; ils pilloient leurs biens, enlevoient leurs femmes, violoient leurs filles, et se portoient envers eux aux cruautés les plus grandes. Ces peuples, pour se soustraire à la tyrannie, se réfugièrent dans le Saara, où trouvant quelques hordes malheureuses d'Arabes peu industrieux , ils ne formèrent avec eux qu'une seule et même nation. L'habitude de piller ces infortunés s'est transmise de postérité en postérité, et ils n'y sont que trop malheureusement exposés.

Je ne parlerai point ici des *Trasarts* et des *Bracnarts*, ainsi que d'autres peuples répandus sur la rive nord du Niger. Ces notions ont trop de rapport avec ce qui

regarde le commerce : je me réserve à en parler succintement lorsque je traiterai des divers peuples Maures et Nègres qui font le commerce du Sénégal, dont aucun historien n'a donné de notions sûres.

Il n'est pas possible qu'un peuple toujours errant, toujours fugitif, composé de l'assemblage de diverses nations, qui ne fait pas même un corps distinct et séparé, n'ait adopté une partie des usages et des superstitions de ses voisins, quelle que soit leur manière de penser, ils n'ont que l'apparence et le nom de Mahométans. On remarque dans leurs coutumes les principes de la loi naturelle, elle est empreinte dans presque toutes leurs actions.

La religion, suivant ce peuple, est le mahométisme dans toute sa pureté. Ils font trois fois le jour la prière, quelquefois plus souvent : elle ne se fait publiquement que lorsqu'il y a dans la horde un prêtre mahométant qui n'y vient ordinairement que pour l'éducation des enfans. Alors tous les Arabes, aux heures de la prière, s'assemblent ; ils se mettent tous sur une même ligne, se tournent vers le levant ; faute d'eau dans le désert, ils se

frottent la figure et les bras avec du sable, et le prêtre entonne la prière générale ; c'est la même que le crieur public entonne sur les mosquées, dans les pays civilisés. L'occupation des prêtres est de courir le pays pour instruire les enfans. Cette éducation n'a rien de forcé. On ignore dans le désert la coutume de contraindre les volontés. Les petits garçons le matin s'assemblent d'eux-mêmes aux lieux d'instruction ; c'est pour eux un endroit de récréation. Ils y vont avec une petite planche sur laquelle sont écrits les caractères arabes, et quelques maximes de l'Alcoran. Les plus grands et les plus instruits reçoivent directement leurs leçons des prêtres, et les communiquent ensuite à leurs compatriotes. Ce sont les enfans qui se montrent à lire les uns aux autres. Jamais on ne les corrige. Ce seroit un crime de battre un enfant, qui, suivant les idées reçues, n'a point assez de raison pour distinguer le bien du mal. Cette opinion engage ces peuples à tenir la même conduite envers ceux qui ont le malheur d'être désavantagés de la nature. Les sourds, les muets et les foux jouissent des mêmes préroga-

tives : on les regarde comme des êtres si malheureux par leur état, qu'on a une complaisance aveugle pour satisfaire leurs desirs. Cette coutume est invariable chez tous les Mahométans. Il n'existe de différence chez les nations civilisées que sur l'âge auquel l'enfant peut être sujet à la correction. Jamais elle n'a lieu dans le Saara. La nature abandonnée à elle-même et l'exemple sont l'unique éducation d'un peuple égal dans ses principes comme dans ses erreurs. Si l'enfant s'ennuie des exercices publics, il les quitte à sa volonté ; point de contrainte, point de reproches ; il vient s'occuer à garder les troupeaux de son père : aussi on en trouve fort peu parmi eux qui sachent lire. Ceux qui persévèrent dans l'étude de l'alcoran deviennent prêtres, après avoir subi les épreuves devant les vieillards instruits, et jouissent de toute la considération publique. Ces derniers n'ont pas besoin de bestiaux, ceux de la nation sont les leurs, ils trouvent leur subsistance par-tout.

C'est ordinairement à l'âge de sept à huit ans que l'on fait subir aux enfans l'opération douloureuse de la circoncision. On leur rase aussi la tête, sur laquelle on ne laisse

que quatre toupets de cheveux : chaque toupet est abattu dans une assemblée de famille à chaque action remarquable que fait l'enfant. Si à l'âge de 12 à 13 ans il tue un sanglier ou autre bête féroce qui se seroit jetée sur son troupeau, on lui abat un toupet. Si dans le passage d'une rivière il sauve à la nage un chameau qui se laisseroit emporter au courant, on lui en abat un second. S'il tue un lion, un tigre ou un homme de nation ennemie, dans une surprise ou dans une attaque, on le considère comme homme, et on lui rase entièrement la tête. Rarement il parvient à l'âge de vingt ans sans avoir mérité cet honneur ; comme ils ont honte d'être traités en enfans, ils s'exposent aux plus grands dangers pour avoir la tête tondue en entier.

Les connoissances du peuple, ses besoins, ses loix étant très-peu de chose, il n'est pas surprenant que les enfans causent avec les hommes, et soutiennent des conversations suivies. L'âge est inutile ainsi que l'expérience, n'ayant pas besoin de beaucoup d'instruction pour être au fait des coutumes de leur nation: delà viennent cette hardiesse, cette valeur, cette témérité, qui

conviennent si bien à l'homme, et qu'aucun peuple ne possède à un si haut degré que ces sauvages.

Dans le Saara on observe l'hospitalité dans toute son étendue. A peine un étranger arrive-t-il devant les tentes, que la première personne qui l'apperçoit, lui indique la tente où il doit aller. Si le maître n'y est point, la femme ou l'esclave va à sa rencontre, le fait arrêter à vingt pas de cette tente, et lui apporte une portion de lait pour se rafraîchir. Ensuite on décharge ses chameaux, on arrange ses effets autour de lui, on lui donne une natte dont on se prive, et ce qu'il faut pour se couvrir afin d'être à l'abri des injures de l'air. On prend ses armes, et on les dépose près de celles du maître de la tente, soit pour qu'elles n'aient point à souffrir du serein, soit pour se préserver des mauvaises intentions que pourroit avoir un inconnu. On lui prépare ensuite de quoi manger. S'il n'y a rien à la tente, comme cela arrive souvent, on se procure promptement quelque mets dans les tentes voisines : le voyageur est toujours sûr d'avoir quelque chose,

car on se passeroit plutôt de souper, que de ne rien lui donner. C'est une loi générale qui n'est jamais enfreinte. Les devoirs de l'hospitalité sont si grands et si respectés, qu'un ennemi qui auroit blessé ou tué le maître d'une tente, y trouve un asyle sacré et inviolable, quoiqu'il soit environné de ceux qui naturellement doivent le plus desirer sa perte.

La tente du chef est toujours celle que l'on indique. Cet homme qui ne gagne pas plus que les autres, ne pourroit, si la coutume n'y avoit point pourvu, nourrir à ses frais tous les étrangers qui passent vers les tentes de sa horde, ni se nourrir lui-même ainsi que ses esclaves, puisqu'il est toujours occupé pour les affaires de sa horde: toutes les tentes contribuent à former ses provisions. Chaque particulier lui fournit ordinairement par semaine deux livres d'orge moulu, ce qui lui fait un très-grand avantage, sur-tout lorsqu'il ne lui survient pas beaucoup de voyageurs à nourrir. Comme c'est ordinairement le plus riche en bestiaux, que l'on choisit pour chef, il a toujours suffisamment de lait; mais en cas de besoin on lui en donneroit par-tout.

Différens des autres Arabes leurs voisins, les Mongearts n'inquiètent personne sur la religion. La seule qui ne soit pas tolérée parmi eux, c'est la juive; sans doute à cause des préjugés de leurs ancêtres qui suivoient les coutumes des Portugais. On ne voit point de gens de cette nation chez ce peuple; et si un Juif avoit le malheur de s'engager sur leurs terres, et d'y être pris, il seroit immarquablement brûlé vif. Il est très-facile de les reconnoître à leurs figures et aux accoutremens distinctifs, qu'ils sont obligés de porter dans toute l'étendue de la Barbarie où ils forment un peuple nombreux.

On rend un respect infini aux vieillards: n'importe de quelle famille ils sont. Ils jouissent des mêmes prérogatives que les prêtres, et sont aussi considérés qu'eux, et que les Arabes qui ont eu le bonheur de visiter le tombeau de Mahomet à la Mecque. Ces derniers sont distingués dans la nation par le terme de *Sidy*, qui signifie maître, pendant que les autres ne portent que le nom distinctif qu'ils ont reçu en naissant. S'il arrive que dans la même famille deux particuliers portent le même

nom, on les distingue par celui de leur père; par exemple, l'empereur de Maroc est distingué de la sorte, son nom propre est Mohammet. Mais comme dans la nation beaucoup de Maures portent le même nom, et qu'on pourroit le confondre, on le nomme communément *Ben Abdella*.

Les vieillards sont ainsi que les chefs de horde les juges de la nation. Ils connoissent de tous les différens; il n'y a que la peine de mort qu'ils ne peuvent pas prononcer. Il faut pour cet objet une assemblée de plusieurs chefs de la horde; et comme l'accusé a toujours beaucoup d'amis, il est rare qu'il subisse ce châtiment pour les autres causes. Les vieillards prononcent sans appel, et les décisions sont à l'instant exécutées.

Les guerres de nation à nation sont rares : les différentes familles se détruisent assez par elles-mêmes; cependant lorsque ces peuples sont obligés de se réfugier sur l'Atlas pour passer la mauvaise saison, ils se rassemblent en plus grand nombre qu'ils peuvent, et marchent en ordre; pasteurs ou guerriers, (ces termes sont synonimes) tout homme en état de porter le sarmes les

porte, et se présente au combat avec valeur; ils se choisissent des chefs pour les conduire, et leur obéissent aveuglément. L'expédition finie, le chef n'a plus d'autorité que sur sa horde; car c'est ordinairement parmi les chefs que l'on choisit les généraux. Dans ces marches, les captifs et les femmes conduisent les troupeaux, et les hommes les suivent prêts à se battre. Les cavaliers sont à la découverte; et lorsqu'ils apperçoivent quelque chose, toute la caravanne fait halte, et se dispose au combat. Jamais il n'est sanglant. Si les aggresseurs sont les plus forts, ils se contentent de piller le bagage: s'ils se croyent moins forts, ils n'attaquent pas. Toutes les nuits on campe; et pour éviter toute surprise on place des sentinelles en avant, et ils crient continuellement pour prouver qu'ils ne dorment point. Cette méthode n'est pas bien prudente; mais comme leurs ennemis en usent de même, ils se distinguent de fort loin. J'ai vu avec surprise que les troupes disciplinées de l'empereur de Maroc suivoient le même usage.

La guerre n'est pas le fléau le plus redoutable pour la nation; car dans les com-

bats il y a toujours peu de sang répandu. Les attaques particulières font de plus grands ravages. Tout le peuple est voleur ; le vol même est en quelque sorte autorisé par les loix ; il ne s'agit pour le faire impunément que de se mettre à l'abri des poursuites, en ne se laissant point prendre sur le fait ; il est vrai que le vol est puni sévèrement de case à case, c'est-à-dire, si un Arabe en vole un autre de sa horde ; mais pour qu'il soit puni il faut qu'on l'apperçoive faisant le vol. Le vol n'est un crime que le jour, la nuit la loi l'autorise ; sans doute pour obliger les naturels à avoir un soin plus particulier de leurs bestiaux. S'ils avoient à se plaindre quand on les vole de nuit, ils se tiendroient moins sur leurs gardes, et leurs troupeaux seroient plus exposés à la voracité des bêtes féroces dont le pays est couvert. Obligés au contraire de se tenir sur leurs gardes, même contre leurs voisins, ils sont toujours prêts à repousser les animaux qui, de temps à autre, viennent attaquer le bétail. Ces raisons sont cause que, sur le soir, les femmes et enfans ont le plus grand soin de mettre sous la tente tous les objets qui peuvent

être enlevés. Si quelques-uns de leurs voisins ou amis viennent les visiter, ils les environnent et examinent toutes leurs démarches. La difficulté de prendre, sans être vu, le peu d'objets qu'il y a à enlever, et la punition attachée à ce crime si l'on est surpris, font que le vol est fort rare. Lorsqu'un objet est enlevé, sans qu'on s'en soit apperçu, il appartient au ravisseur; en vain le maître le reconnoîtroit-il dans la tente de son voisin, il ne peut le réclamer; car il cesse d'être à lui du moment où il n'a pas été assez vigilant pour le garder. De-là vient l'inclination de ce peuple pour la rapine; il ne croit pas commettre un crime, et ne suit en cela qu'un usage permis par ses loix.

Souvent lorsqu'un Arabe se rend au marché, ou qu'il en revient, s'il n'a pas eu le plus grand soin de tenir son voyage secret, il est attaqué. Des Arabes voisins veulent profiter de son industrie; et comme il n'y a point dans le pays de personnes en campagne établies pour arrêter les brigands, l'espoir du butin les engage à l'attaquer. Pour n'avoir rien à craindre, ils attendent vers la nuit celui qu'ils veulent

dépouiller.

dépouiller. Leur projet n'est jamais de tuer; ils tâchent seulement de surprendre, de désarmer et de s'emparer de tout ce qu'on a. Mais quelquefois celui qu'on veut attaquer, et qui connoît les coutumes de son pays, a l'oreille au guet, est sur ses gardes; et au premier mouvement de ceux qui l'attendent, il fait feu sur eux, et se bat ensuite opiniâtrement avec son poignard. Le bruit du coup de fusil attire presque toujours des Arabes voisins, qui, en vertu des loix de l'hospitalité, prennent la défense du plus foible. Ils accourent bien armés, et alors malheur aux aggresseurs, s'ils ne se sont point dérobés par une prompte fuite.

Ils ne portent donc que des poignards, à moins que dans le jour ils n'aient bien reconnu le pays. N'importe qui succombe, l'affaire en reste toujours là. Le mort passe pour l'aggresseur, et jamais les familles ne prennent parti pour obtenir vengeance. On se contente seulement d'enterrer les morts où ils ont été tués, la tête du côté du levant, et on couvre leur tombe de toutes les pierres que l'on peut amasser.

Les chefs de horde sont toujours les

aînés des familles. La différence de bien n'y fait rien. Souvent un chef a dans sa horde plusieurs particuliers plus riches que lui, cependant ils lui obéissent en tout. Il est, à proprement parler, leur roi : avec les vieillards il examine leurs différens et juge sans appel. Quant à lui, il ne peut être jugé que par les chefs de plusieurs hordes assemblées. C'est à lui à régler le lieu où l'on doit asseoir les tentes, le moment du départ, ainsi que l'endroit où l'on doit s'arrêter. Si les pâturages ne sont pas suffisans pour les troupeaux de toute la horde, alors elle se sépare, et le chef assigne divers lieux pour les divers campemens. Souvent ils ne sont composés que de sept à huit tentes, suivant la bonté du terrein qu'on rencontre.

La tente du chef est toujours la plus grande et la plus élevée ; elle est au centre des divisions. Lorsqu'on a décidé qu'il faut quitter un terrein, ce qui n'arrive que lorsque les pâturages sont épuisés, le chef va choisir un autre endroit. Dans ces sortes de déménagemens, les femmes seules font tout l'ouvrage. Dès le matin elles ploient la tente ; elles chargent tout sur

les chameaux : on marche à petits pas, afin de donner aux bestiaux, le temps de paître. Les esclaves nègres conduisent les troupeaux, les femmes et les chameaux; et les Arabes sont en avant répandus dans la campagne pour assurer la marche. Quelques-uns restent en arrière : s'il s'échappe une chèvre, une brebis ou un chameau, ils les rencontrent, les ramènent à la troupe, et l'animal est rendu à son maître. Ordinairement la marche ne dure que cinq à six heures. Souvent il arrive que l'endroit assigné pour placer les tentes, n'a pas été bien reconnu; que peu de temps avant, il y avoit d'autres hordes campées; ce qui fait qu'on est obligé de se remettre en route, et de chercher fortune ailleurs. Cela arrive plus communément dans la saison où les eaux commencent à manquer. Comme il n'y a presque point d'eau dans le Saara, les habitans ont le plus grand soin de faire de grands trous de distance en distance, afin de rassembler les eaux des pluies, qui, toutes corrompues qu'elles soient, sont l'unique boisson que l'on puisse espérer pour les hommes et les bestiaux. Il y a très-peu de bœufs et vaches dans le

désert, excepté sur les bords du Niger; la disette d'eau en est cause; car les pâturages ne manquent pas. Les troupeaux des Mongearts ne sont composés que de moutons, chèvres et chameaux, animaux qui supportent aisément la soif. Les chevaux sont aussi très-rares dans ces cantons, il n'y a que les possesseurs de nombreux troupeaux, qui puissent en avoir; parce qu'il faut avoir du lait à leur donner à boire, faute d'eau. On a grand soin de conserver l'urine de chameau pour la mêler avec le lait, elle sert aussi pour laver les divers vases dans lesquels on met ce qu'on doit manger. Quelque détestable que soit le lait coupé avec l'urine de chameau, on ne laisse pas cependant d'en user souvent: la faim et la soif assaisonnent tout: *multa facere necessitas cogit.*

Les seuls ouvriers qui soient utiles à la nation, sont les maréchaux ou orfèvres, comme il plaira les nommer. Les Mongearts ne sont pas assez laborieux pour s'adonner à ces sortes d'occupation. Ces ouvriers sortent du Biledulgerid, et se répandent dans toutes les parties du Saara. Par-tout où il y a des tentes, ils y trouvent à travail-

ler. Ils sont nourris pour rien, et reçoivent encore le paiement de leurs travaux. Ils font les bijoux de femmes, tels que les boucles d'oreilles et les manilles; ils raccommodent les vases, en y mettant des attaches, et nettoient les armes. On les paie ordinairement en peaux, poils de chèvres, de chameaux, ou plumes d'autruches, suivant les conventions. Ceux qui ont de l'argent, leur paient la façon des objets qu'ils travaillent, le dixième du poids de ces matières. Rendus dans leur patrie, ces ouvriers vendent ce qu'ils ont, et il leur faut tout au plus quatre ou cinq voyages pour les mettre en état de vivre à leur aise sans quitter davantage leur patrie. Les Mongearts ont cependant besoin d'autres marchandises, telles que des souliers et habillemens, mais ils n'ont point d'artisans de leur nation; ils se font de chétives sandales, et se procurent les autres objets, en allant par caravannes dans le Biledulgerid, ou chez les Trasarts, peuple Maure, habitant la rive nord du Niger. Ils donnent de leurs bestiaux pour ces objets. Ceux qui n'ont que la quantité suffisante de troupeaux pour leur subsistance, se passent de

ces marchandises ; des peaux de chèvres, cousues ensemble, leur servent d'habillemens, et les mettent à l'abri de la rigueur des saisons. Quand ils peuvent se procurer des guinées pour se faire des chemises, ils n'en manquent pas l'occasion, c'est leur plus grande parure. A son défaut ils en mettent une de laine ; ils ont de plus un haique, espèce de couverture de 5 aunes de long sur cinq quarts de large, et un manteau fait de poils de chèvres, pour se garantir en route, et pendant la nuit, de la pluie et du serein. Il y en a peu qui puissent se procurer ce dernier objet ; il n'y a que les plus riches, les autres en font avec leurs peaux de chèvres : ils s'enveloppent la tête d'un morceau de toile, ou autre chose en forme de turban ; il n'y a que les prêtres qui savent lire, ou qui ont fait le voyage de la Mecque, qui suivent cet usage. Ils portent toujours, suspendu à leur cou, un petit sac de cuir, dans lequel ils mettent leur amadou, leur pipe et leur tabac. Leurs poignards sont superbes ; le manche toujours noir et garni d'ivoire, la lame est recourbée et coupante des deux côtés, la gaîne est en cuivre d'un côté, et en argent

de l'autre, et assez bien travaillée. Ils portent des sabres, lorsqu'ils peuvent s'en procurer, et préfèrent ceux à l'espagnol. Leurs fusils sont toujours bien ornés, la crosse en est très-mince, et garnie de tous côtés, d'ivoire ; le canon est garni de lames de cuivre ou d'argent, suivant la richesse du particulier. Il est en forme de carabine. La batterie a un ressort qui couvre l'amorce, pour éviter que le fusil vienne à partir contre la volonté de celui qui le porte. Les pauvres qui n'ont point de fusils, portent des poignards faits comme les couteaux flamans à gaîne de cuir; ils s'arment aussi d'un bon bâton, à l'extrémité duquel ils mettent une espèce de coing de fer. De près cette arme est des plus meurtrières ; d'autres portent des sagayes ; enfin la première richesse d'un Arabe, et son premier desir, c'est d'avoir un beau fusil et un bon poignard. Ils les préfèrent aux habillemens; car pour se vêtir, ils se couvrent indifféremment de guinées, d'étoffes de laine, ou de peaux de chèvres. Les armes étant leur plus grand ornement, ils ont un soin tout particulier de mettre leurs fusils dans des sacs de peau pour les pré-

server de la rouille, et les conserver en état.

Accoutumés à vivre de laitages et des grains qu'ils se procurent chez leurs voisins, ces peuples sont tout entiers occupés à leurs bestiaux : ils ne cultivent aucuns cantons ; et sont si paresseux que l'on ne prépare la nourriture que quand on a faim. Souvent il en manque alors, et on est obligé de se contenter de laitage qui heureusement ne leur manque jamais.

Pendant que les femmes s'occupent du ménage, les nègres ou les enfans des Arabes sont à la garde des troupeaux. Ils quittent les tentes sur les neuf à dix heures du matin, et ne reparoissent que sur le soir. Les enfans des Arabes qui n'ont point d'esclaves, ont soin, avant de partir, de prendre de la nourriture. Les femmes seroient battues, si elles n'avoient soin d'y pourvoir. Quant aux esclaves nègres, ils partent à jeûn. Il est vrai que quelque sauvage que soit le pays, ils y trouvent des racines, telles que truffes, patates et des fruits rouges du même goût et beaucoup plus petits que les jujubes : on rencontre encore beau-

coup d'autres herbes sauvages qui servent de nourriture.

Pour les hommes, ils vont soit aux lieux d'assemblée de plusieures hordes, soit aux marchés publics où ils se procurent ce qui leur est nécessaire pour leur ménage, soit à la chasse : celle qu'ils aiment le mieux est la chasse de l'autruche, parce qu'elle leur est plus profitable et pour la nourriture et pour le produit. Pour cette chasse il leur faut des chevaux, il n'y a que les cavaliers qui la fassent. Ils se mettent une vingtaine en chasse, et se portent contre le vent à distance d'un quart de lieue environ les uns des autres. Quand ils apperçoivent l'animal, ils le pressent. L'autruche ne pouvant se servir de ses aîles contre le vent, retourne précipitamment sur ses pas, et évite facilement le premier cavalier. Si son agilité la sauve du second ou troisième, il lui est impossible d'échapper aux autres. Ils se servent rarement du fusil pour l'abattre ; un bâton de deux pieds de long qu'ils lui lancent avec adresse sur le cou, la fait tomber. Ils s'empressent alors de la tuer, lui arrachent les plumes, se les partagent

ainsi que la chair , et se retirent chacun dans leur famille, où l'on ne manque pas de se régaler du fruit de la chasse.

Lorsque les Mongearts ont fait quelque butin, soit sur l'ennemi, soit à la chasse, soit dans le commerce, s'étant cotisés ensemble pour quelqu'acquisition, ils font autant de lots qu'ils sont de membres à partager ; ensuite, pour éviter toute dispute, ils mettent chacun un objet dans le coin d'une pagne, ils remuent ces objets et le premier enfant, la première femme, ou le premier étranger à leur affaire qui vient à passer, prend tous ces objets, qu'il ne connoît point, et en pose un sur chaque part. Chacun reconnoît son effet : heureux celui qui est le mieux partagé ! Cette manière simple et naturelle leur fait éviter une infinité d'occasions de disputes. Nos femmes des halles de la Bretagne suivent le même usage, et jamais elles n'ont de différens pour leur partage.

Lorsque les tentes sont séparées par familles pour la plus grande commodité de la pâture pour les troupeaux, les hommes et garçons, petits et grands, s'assemblent au soleil couché, sur une colline la plus com-

mode pour que chacun soit à portée de son troupeau : là ils s'exercent à différens jeux d'adresse, de force ou à la danse. Ils ont ordinairement trois ou quatre musiciens nègres, qui avec leur musique sauvage les excitent à la joie. Ils restent à ces assemblées jusques vers minuit qu'ils se rendent tous à leurs tentes pour y prendre le repos. Le vendredi, qui est leur plus grand jour de fête, ils se divertissent toute la journée, plusieurs hordes s'assemblent ces jours-là, ils font des courses de chevaux ; s'exercent aux armes, et montrent à l'envi leur adresse dans ces sortes de jeux publics. C'est dans ces assemblées que l'on distingue la jeunesse qui promet le plus. Elle s'attire l'attention de tous les spectateurs ; et dans les occasions d'état on choisit les plus expérimentés pour veiller à la conservation commune. C'est parmi ces jeunes gens que l'on choisit ceux qui doivent devancer les caravannes lorsqu'on se met en marche dans la saison des pluies.

Les troupeaux forment toute la richesse des Mongearts, aussi ont-ils le plus grand soin de les conserver. S'il arrive qu'un animal soit malade, on met tout en œuvre pour

le guérir. Les soins n'y sont point épargnés, on y apporte plus d'attention que pour un homme. Quand absolument on voit qu'il n'y a plus d'espoir de le sauver, alors on le tue et on le mange. Si c'est un chameau, on assemble les voisins qui participent au repas. Si ce n'est qu'une chèvre, les habitans de la tente suffisent pour la manger. Un animal mort sans répandre de sang, est impur. Il faut qu'il soit égorgé: celui qui le tue se tourne du côté du levant, et prononce avant de tuer les premiers mots de la prière générale. Un animal égorgé par un sanglier devient impur; on ne le mange pas quoiqu'il y ait eu du sang répandu, parce que le sanglier lui-même est impur. Cet animal est si nombreux dans le désert qu'il cause plus de dommage que toutes les bêtes féroces ensemble. On le détruit le plus qu'on peut, mais jamais on ne le mange.

Quelles que soient les pertes que fasse un Arabe, jamais on ne l'entend se plaindre; il est au-dessus de la misère, il supporte patiemment la faim, la soif et la fatigue. Son courage dans les évènemens, est à toute épreuve. Dieu le veut ainsi, dit-il; cepen-

dant on le voit mettre tout en œuvre pour éloigner de lui les malheurs ; et souvent il s'expose aux plus grands dangers, pour se procurer des choses de pure fantaisie.

Lorsqu'un père de famille meurt, tous les objets de sa tente sont enlevés par le premier des enfans qui se trouve à son décès. S'il y a de l'argent, de l'or, des bijoux, tout disparoît, et les autres enfans éloignés n'ont à partager que les bestiaux et les esclaves, le tout par portion égale. Les filles ne participent point au partage, elles se retirent chez leur frère aîné. Si le défunt laisse des enfans en bas âge, la mère se retire avec ses enfans chez sa sœur, si elle en a une de mariée, ou chez sa mère. Les possessions du défunt ne se perdent point, le chef de la horde en prend soin, et les remet par portion égale aux propriétaires, lorsqu'ils sont en âge de pourvoir par eux-mêmes à la conservation de leurs biens. Si l'Arabe meurt sans enfans mâle, sa femme se retire chez ses parens, et c'est le frère du défunt qui hérite.

Les femmes sont bien plus considérées chez les Mongearts que chez les peuples

voisins. Elles y sont cependant dans une espèce de sujétion qui approche beaucoup de l'esclavage. Ce sont elles qui sont obligées de préparer la nourriture, filer les laines de chameau et de chèvre pour former les tentes, traire les bestiaux, ramasser le bois nécessaire pour la nuit ; et lorsque l'heure du repas est arrivée, c'est-à-dire au soleil couché, elles servent leurs maris. Tous les hommes libres ou esclaves de la même religion mangent ensemble, leurs restes servent pour les femmes qui mangent après eux. Celles qui ont des esclaves négresses restent toujours oisives, elles n'ont dans ce cas qu'à commander : la plus grande partie est de ce genre ; il n'y a que les ménages qui ont essuyé des pertes qui n'ont point de négresses, ce qui fait que les femmes sont presque toujours à rien faire

Quoique la poligamie soit autorisée par la religion, on voit cependant peu d'Arabes avoir plus d'une femme. Ils la répudient, il est vrai, à volonté lorsqu'elle ne leur donne point de garçons, mais alors elle est libre de vivre avec un autre homme. Si au contraire elle a le bonheur d'avoir

un ou plusieurs garçons , son mari la considère au-delà de toute expression. Il n'y a plus dans ce cas de divorce à craindre, elle a une autorité absolue dans la tente , elle ne s'occupe alors que de causer , dormir ou danser à sa volonté. Des négresses captives font toute sa besogne , ces dernières ne sont plus aidées dans leurs travaux par l'épouse de l'Arabe , qui , au contraire , les commande avec arogance et dureté.

Quand une femme ne plaît pas à son mari , ou que celui-ci lui déplaît , ils peuvent se séparer. La formalité dans ce cas est que la femme se retire chez ses parens. Si le mari est attaché à sa femme , il va la chercher , mais si elle s'opiniâtre à ne point vouloir retourner avec lui , elle est libre , et peut se marier avec un autre à sa volonté. Si cependant elle avoit eu un enfant , sur-tout un garçon , elle ne pourroit le faire ; dans ce cas sa retraite de plus de huit jours chez ses parens , pourroit être punie de mort. Lorsqu'un homme bat sa femme , c'est une preuve certaine qu'il lui est sincèrement attaché , et qu'il ne veut pas se séparer d'elle ; s'il se contente de lui faire des reproches , la femme se croit

méprisée, et se retire infailliblement chez ses parens. De-là vient que dans les disputes les plus légères les femmes sont accablées de coups; elle les préfèrent aux plaintes que leurs maris feroient à leurs parens, et ce moyen est la preuve la plus sûre de l'amour d'un homme envers sa femme. Quand les filles se marient, elles se préparent à ce traitement, qui leur paroît plus supportable que les humiliations qu'elles auroient à essuyer de leur famille, si le mari y portoit ses plaintes.

La femme n'apporte rien en dot à son mari. Lorsqu'un Mongeart veut entrer en ménage, il choisit parmi les filles celle qui lui plaît le plus, et la demande au père sans autre formalité; celui-ci ne peut le refuser, à moins que le postulant n'ait fait quelque chose de contraire aux loix de la nation. La fille accordée est conduite par les parens à la tente du prétendu, où il y a toujours un grand repas pour la cérémonie: le père reçoit des présens. Si le gendre est pauvre, la famille de la femme le soutient et lui facilite les moyens d'augmenter ses troupeaux, si au contraire il est riche, et que le père de la femme soit pauvre,

pauvre, il soutient toute sa famille chez lui. Le mari fait toujours présent à sa femme d'habillemens et de bijoux : ces habillemens consistent en étoffes de laine rouge et blanche, en colliers d'ambre, de corail, ou de verroterie, en miroir, boîte de gérofle, ciseaux et autres menus objets de peu de valeur. On connoît l'étendue de la fortune du particulier à la richesse des présens.

Les femmes sont d'une fidélité à toute épreuve : différentes dans leurs opinions de tous les autres mahométans, elles se croient immortelles comme les hommes ; mais elles ne se flattent de pouvoir prétendre au bonheur de l'autre vie qu'autant qu'elles auront été fidelles à leurs maris. Si elles manquoient à ce devoir, elles pensent qu'elles seroient éternellement esclaves de leurs compagnes, sans jamais participer à leur bonheur.

Souvent elles se visitent les unes les autres. L'honneur dans ces sortes d'occasions consiste à laisser faire tout l'ouvrage de la tente à celle qui vient voir sa parente ou son amie. La nouvelle arrivée s'empare du ménage, prépare la nourriture, bat le

beure, et s'occupe continuellement pendant que son amie l'entretien des diverses affaires de la famille ou de la nation. On juge de la réception à l'étendue de l'ouvrage qu'on laisse faire à la personne qui visite. Cette personne prépare ordinairement une fois plus de nourriture que de coutume, ce qui fait que l'Arabe invite ses voisins à venir prendre leur part au repas. Les esclaves sont toujours contens de ces sortes de rencontre ; car alors on leur donne davantage à manger. C'est à la nouvelle venue à faire les honneurs, et elle ne veut pas que personne soit mécontent d'elle.

Comme ni l'un ni l'autre sexe ne porte de linge, et que, faute d'eau, ils ne peuvent laver souvent leurs habillemens, ils sont couverts de vermine. Pour n'en point sentir l'incommodité, et se délivrer des morsures des marangoins, ils se frottent le corps de beure ou de graisse ; la plus rence est toujours préférée. Cela leur donne une odeur infecte à laquelle on ne peut s'accoutumer que par une longue habitude. Les négresses sur-tout qui sentent mauvais naturellement, exhalent une odeur capable

d'incommoder les hommes les moins délicats ; et j'aimois mieux, malgré la connoissance que j'avois du pays, coucher à l'injure de l'air, que de rester dans une tente où il y avoit une négresse.

Il faut qu'un Arabe soit bien pauvre pour ne point avoir au moins un nègre captif. Ces derniers ne sont occupés qu'à la garde des troupeaux : c'est leur seul et unique emploi. Jamais ils ne vont à la guerre. Ils peuvent se marier. Leurs femmes qui sont des captives négresses, font le ménage, et sont traitées durement des femmes arabes et des Arabes même. Si elles ont des enfans, ils sont captifs comme elles. On les emploie à tout. Dans l'enfance, les petits nègres peuvent aller aux écoles publiques : ils participent à tous les amusemens des petits arabes ; mais lorsqu'ils font des fautes, ils sont punis rigoureusement : et ces peuples qui ont une complaisance si aveugle pour leurs enfans, parce qu'ils ne leur supposent point assez de connoissances, n'ont aucunes considérations pour ceux des nègres, qu'ils traitent avec une brutalité sans égale. S'il arrive qu'un Arabe ait un garçon d'une négresse, la femme est mieux

traitée, sans cesser cependant d'être captive. Son enfant est élevé comme les autres Arabes : il a le grade de citoyen, et est libre comme eux.

Lorsque le maître d'une tente a un esclave chrétien, ce qui n'arrive que lorsqu'il y a des naufrages, cet esclave passe avant le nègre, quoique ce dernier soit mahométan. On le nourrit à part, et sa nouriture est prise sur la générale ; et s'il en reste, ce qui ne peut arriver qu'aux jours de cérémonies, les femmes ni même les esclaves négresses n'y touchent point : elles portent le scrupule jusqu'à ne point se servir de tout ce qui a touché la nourriture du Chrétien. Quant à leurs occupations, j'en ai assez parlé dans la relation de mon naufrage.

Si le Chrétien est un enfant, il est traité comme les enfans même de la nation, on ne l'occupe à rien, il fait à sa volonté; et le Maure qui auroit la témérité de le battre, courroit risque de la vie. Nos mousses n'eurent point à souffrir dans leur esclavage, jamais on ne leur commandoit rien, ils faisoient ce qu'ils vouloient; et quand les hordes se mettoient en route, les femmes

avoient le plus grand soin de les faire monter sur les chameaux, crainte de les fatiguer.

Malgré la misère que l'on éprouve dans ce pays, il est encore heureux d'être François ou Anglois, lorsque l'on fait naufrage. Peu de temps avant nous, une barque espagnole eut le malheur de faire côte près de l'endroit où nous nous perdîmes; il y avoit quatorze hommes et deux femmes. Reconnus pour être des isles Canaries, ils furent tous égorgés sans pitié, à l'exception des femmes qui furent réservées pour être vendues à Maroc. Ce n'est pas sans raison que les Mongearts en agissent de la sorte avec les habitans des Canaries, et même avec tous les Espagnols: On nous apprit dans la suite que la cause de la haine de ces peuples venoit de ce que les habitans des Canaries font de temps à autre des descentes sur ces côtes, et qu'ils enlèvent tout ce qu'ils rencontrent, hommes, femmes et bestiaux. Ces peuples ignorent ce qu'on fait de leurs compatriotes, et immolent sans pitié tous ceux de ces nations qui ont le malheur de tomber entre leurs mains; au contraire, ils traitent de leur mieux (et c'est encore bien mal) les François et

les Anglois. Ils connoissent ces deux nations par le commerce qu'elles font le long du Niger et dans toutes les villes soumises à la domination de l'empereur de Maroc.

La médecine est presque inconnue parmi ce peuple : les prêtres seuls sont les dépositaires des secrets de ce grand art. Leurs remèdes généraux pour les maladies internes, sont la diète, le repos, et quelques maximes de l'alcoran que le prêtre applique avec mistère sur la partie malade. Pour le mal de tête, ils se la serrent extraordinairement, jusqu'au point même de faire sortir du sang sur le front au-dessus du nez. Pour les plaies, ils se servent du feu, c'est-à-dire, qu'un coup de poignard se guérit en brûlant l'endroit offensé avec des lames de couteau que l'on fait rougir au feu. On y met ensuite de l'huile de tortue chaude et du gaudron ; on enveloppe la plaie avec des herbes connues, et par ce moyen ils se procurent une prompte guérison.

Le pays est plein de gazelles, sangliers, lions, tigres, singes et serpens. Les plus dangereux de ces animaux sont les serpens et les tigres. La peau du tigre se vend avec avantage : celles des serpens se conservent

avec soin ; elles servent dit-on à fortifier la vue que l'on perd facilement dans ce pays, étant obligé de coucher aux injures de l'air. On se met sur les yeux un bandeau de cette peau, et on ne tarde pas à se trouver soulagé ; un de nos matelots fut guéri en trois jours, faisant route pour venir à Tanger. Le scorpion porte avec lui son contre-poison : il suffit de l'écraser sur la plaie lorsqu'on en est piqué, autrement pour éviter la mort, il faudroit, sous peu de temps, couper la partie attaquée, le venin ne tardant point à se communiquer. Les serpens sont très-communs dans le désert, mais on y voit peu de scorpions ; ces derniers se plaisent dans les vieilles masures, et sont nombreux dans les villes abandonnées. Les sangliers causent de très-grands ravages. Ils se jettent souvent sur les troupeaux de chèvres ; mais comme les Mongearts sont toujours armés, soit de fusils ou autrement, ils en détruisent beaucoup, et tâchent de les éloigner le plus qu'ils peuvent de leurs habitations.

Dans le désert le sol est inculte et presque par-tout aride, on recontre fort peu d'arbres, le pays est seulement cou-

vert de broussailles : on voit cependant de temps en temps des palmiers et dattiers, mais ils sont très-rares. On rencontre aussi de très-belles plaines qui pourroient être cultivées, mais trois raisons font qu'elles ne le sont pas. La première vient de la manière de vivre des habitans qui se contentent des laitages qu'ils ont toujours en abondance ; la seconde, de la vie errante de ces peuples qui n'adoptent aucuns cantons, et qui s'éloignent souvent des endroits qu'ils habitent pour n'y reparoître jamais ; la troisième qui est la plus solide, c'est que dans la crue des eaux ils sont obligés de quitter les plaines, pour se réfugier sur les montagnes ; et qu'étant obligés de se porter tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, ils pourroient ne pas avoir le temps de récolter, et perdre par ce moyen le fruit de leurs travaux. Les sables volans s'opposent encore à toute culture. Ces sables infiniment légers forment de hautes montagnes, et se déplacent souvent : ce qu'il y a de particulier c'est que ces sables se forment en buttes de distance en distance, comme si on les plaçoit exprès avec beaucoup de travail. Ils sont une des plus

grandes incommodités du pays. Lorsque le vent commence à en remplir l'air ; on décampe sans tarder, on charge les chameaux, et on s'enfuit le vent au dos ; sans cette sage précaution, il ne faudroit pas plus d'une nuit pour avoir plus de cinquante pieds de sable sur la tête.

Toutes ces coutumes sont presque générales chez les Trassarts et Bracnarts, peuples qui habitent la rive nord du Niger. Ces derniers ne diffèrent que dans quelques coutumes peu importantes qui viennent de leur communication avec les nègres dont ils ne sont séparés que par le fleuve, et dans ce que le commerce exige d'eux. Ces coutumes sont également générales dans le Biledulgerid et les états dépendans de l'empereur de Maroc ; c'est pourquoi en parlant des peuples qui habitent ces diverses contrées, je ne m'étendrai que sur les objets qui ne sont point pratiqués chez les Mongearts. Il ne me reste plus qu'à observer que toutes ces nations se disent et se croient n'en faire qu'une. On les appelle indistinctement Arabes ou Maures. Dans le désert ils sont flattés quand on les nomme Monselemines. Il semble que ce nom

leur fasse honneur ; et ils aiment à le porter, quoique les vrais Monselemines soient leurs plus cruels ennemis.

LE BILEDULGERID.

Le *Biledulgerid*, dans la partie que j'ai parcourue, est habité par un peuple connu sous le nom général de *Monselemines*. Il diffère dans sa religion et dans ses coutumes des Maures ses voisins, et des Mongearts habitans du désert. Cette variation n'est cependant presque pas sensible. Les parties limitrophes des habitans de Maroc suivent, excepté en un seul point, toutes les coutumes de cet empire. Ceux qui avoisinent le désert, et qui ne s'adonnent point au commerce, tiennent plus aux préjugés de la nation. Ce peuple arabe tire sans doute son origine et son nom des sectateurs de Moseilama, contemporain du grand prophète. Ils ont pour la liberté ce même amour des anciens Arabes, et suivent en tous points les coutumes des peuples de ces temps reculés. Ils ont comme, tous les Mahométans, le respect le plus grand pour le prophète ; mais ils sont loin de

croire que ce prophète ait été infaillible; et que les descendans de sa famille sont tous inspirés de Dieu; que leurs volontés sont des loix; et qu'on ne peut être bon Mahométan sans suivre de telles idées.

Ce peuple, dans la partie que baigne l'Océan atlantique, occupe une étendue de terrein de différentes qualités, depuis vingt lieues environ de Sainte-Croix de Barbarie, jusqu'à trente lieues au-dessus du cap de *Nun.* La limite des possessions est indiquée par de hautes colonnes placées de distance en distance du côté du désert. Ils ont pu les placer à volonté, les habitans du désert ne s'y sont jamais opposés; ils habitent même les lieux où se trouvent ces colonnes, sans que personne les inquiette. Il en est qui prétendent que ces colonnes ont été placées par les empereurs de Maroc, pour indiquer la limite de leur empire. Quoi qu'il en soit, ce pays est habité par les Monselemines qui sont un assemblage d'Arabes véritables, descendus des anciens Arabes et de Maures fugitifs de l'empire de Maroc.

Le gouvernement est républicain; ils se défendent avec beaucoup de courage, se

choisissent tous les ans de nouveaux chefs, et passent pour invincibles aux yeux des Maures, tant par la difficulté de pénétrer dans leur pays, tout environné de montagnes arides et escarpées, que par leur courage dans les diverses attaques, et leur opiniâtreté à résister aux efforts de leurs ennemis.

Cette nation, plus civilisée que celles qui habitent le désert, n'erre pas toujours de campagne en campagne; elle occupe des bourgades, qui toutes sont situées sur le panchant des montagnes. Leurs maisons sont bâties en pierre et en terre: ils les forment à la manière des Maures. Elles sont peu élevées et couvertes de terrasses qui vont en pente pour l'écoulement des eaux. Les pluies abondantes, qui règnent dans ce pays pendant environ trois mois de l'année, nuisent beaucoup à ce genre d'habitations; ce qui fait qu'ils sont obligés, tous les 15 à 20 ans, de changer de demeure. Les riches et les artisans habitent ces bourgades, ainsi que les Juifs qui s'occupent à divers travaux. Les Monselemines ont des mosquées où ils s'assemblent le vendredi pour la prière. Quoique ce jour soit con-

sacré aux offices, il ne les empêche pas de travailler : c'est leur jour de marché principal, les habitans des campagnes et les Arabes du désert s'y rendent pour le commerce. Il y a des places publiques pour la vente des marchandises, les habitans seuls ont de petites boutiques où ils font porter leurs marchandises. Quant aux autres, ils les exposent tout simplement sur la place. S'il survient des différens, les vieillards jugent sans appel, et les procès sont terminés sur le champ.

Plus industrieuse et plus laborieuse que ses voisins, la nation monselemine cultive la terre. Le chef de chaque famille va choisir le terrein qui lui paroît le plus propre, on laboure légèrement la surface de la terre avec des espèces de houlettes, puis on ensemence. On a soin d'environner le champ de broussailles, pour indiquer le lieu qui a été cultivé, et pour que les habitans errans empêchent leurs bestiaux d'y entrer. La récolte se fait trois mois après les semailles, c'est ordinairement à la fin de mars : ils coupent leurs grains à six pouces environ de l'épi, et en forment de petits paquets. Tout le monde

travaille alors du matin au soir sans interruption. On apporte le grain devant la tente, et on le bat à grands coups de bâton, puis on le vanne et on le met en réserve; la moisson faite, on met le feu à la paille restante sur pied, et le champ est abandonné pour deux ou trois ans.

Leur méthode pour conserver le grain est tout-à-fait semblable à celle des habitans de la Barbarie. Ils font pour cet effet un grand trou en terre, ayant la forme d'un cône tronqué, ils l'emplissent de bois et y mettent le feu; cette opération faite ils nettoient la fosse et y mettent leurs grains à demi vannés; puis ils prennent de forts madriers qu'ils posent près les uns des autres, et recouvrent le tout de terre. Par ce moyen en temps de guerre on ne peut leur couper les vivres, l'ennemi marchant sans le savoir sur des monceaux de grains.

Les habitans des plaines s'arrêtent dans le temps des semailles, et reviennent au temps de la récolte: chacun reconnoît le champ qu'il a cultivé, et en fait la dépouille. Lorsqu'elle est faite ils la mettent en réserve comme je viens de le dire, et vont courir de tous les côtés avec leurs bestiaux, em-

portant seulement le nécessaire. Lorsque l'on se voit près de manquer de grains, plusieurs particuliers biens armés, partent avec leurs chameaux, et vont aux magasins de la horde chercher la provision. Chacun a sa répartition suivant qu'il a employé d'hommes au travail commun.

L'hospitalité est générale parmi les peuples errans. On l'observe comme dans le Saara : les voyageurs sont nourris par-tout sans payer. Il n'en est pas de même aux bourgades, la multitude d'étrangers qu'y attirent les marchés, oblige de faire payer la nourriture. Sans cela les habitans des bourgades seroient toujours les plus pauvres, puisqu'ils auroient à nourrir une infinité de curieux les jours de marché et d'assemblées. Quant au gîte, l'Arabe des campagnes couche sur les terrasses, toujours à l'injure de l'air : les particuliers des habitations ne permettent l'entrée de leurs maisons qu'à leurs parens, amis ou chefs de horde. Les nègres esclaves de ces habitations examinent avec soin le nombre des personnes qui demandent des vivres ; on leur en donne à la porte selon leur nombre, et on y ajoute une suffisante quan-

tité d'eau pour les désaltérer. On a une cour séparée pour les chevaux ; mais à moins que les maîtres ne passent la nuit, on ne leur donne rien. Dans ce cas on distribue à chaque cheval environ trois livres d'orge à la fin du jour, et c'est-là tout ce qu'ils ont pour la journée. Je me suis étendu sur cet article, parce que j'ai vu plusieurs fois tout cela quand je demeurois chez *Hali-Laze*, où tous les habitans des campagnes venoient manger.

Ceux qui habitent les bourgades n'ont point ordinairement de bestiaux, mais un métier, tel que tisserand, cordonnier, orfèvre, potier de terre, etc. Les principaux cependant ne se livrent à aucune de ces occupations. Ils ont beaucoup de vaches, chevaux, chameaux, moutons, chèvres et toute sorte de volaille ; leurs nègres esclaves ont beaucoup d'ouvrage, et sont menés durement. Ceux qui vont à la garde des bestiaux, sont sans contredit les plus heureux ; mais ceux qu'on réserve pour les occupations de la maison, ont beaucoup de peine. Il faut qu'ils aient soin des réparations des bâtimens, qu'ils fournissent la maison d'eau, de bois, et qu'ils pré-

parent

parent le grain, les négresses le mettent en poudre, et se servent pour cela de moulins de pierre, semblables à ceux qui servent en France pour moudre le poivre ou la moutarde ; elles préparent les mets, et sont sans relâche occupées du matin au soir. Le nègre pasteur, au contraire, n'a soin que de son troupeau : il trouve toujours sa nourriture prête : il est bien vêtu, bien armé ; et a une petite retraite pour lui et pour sa famille.

Ce pays est très-peuplé, et le seroit encore davantage sans les guerres continuelles que ses habitans ont à soutenir contre l'empereur de Maroc. On dit improprement que cette nation est rebelle à l'empereur, car jamais elle ne lui a été soumise. Lorsqu'une armée mauresque se met en marche, les habitans du Biledulgerid, qui ont de leurs concitoyens établis dans les états de Maroc, en sont aussitôt instruits par eux, se tiennent sur leurs gardes ; et tous les habitans des campagnes étant bien montés, ils forment des corps de cavalerie redoutables, s'emparent des défilés, et massacrent sans pitié les troupes qui ont la témérité de s'y engager. On ne fait point

de prisonniers de part ni d'autre. Les femmes et les captifs, escortés par un nombre suffisant de guerriers pour les défendre, quittent leurs habitations, et se retirent dans l'intérieur des terres. Quelquefois même ils se portent jusques dans le désert. La liberté dont ce peuple jouit, lui fait supporter les fatigues les plus grandes. Il regarde ce bien comme supérieur à tout, et combat jusqu'à la mort pour conserver ses droits. Le commerce dont il est seul possesseur pour communiquer de la Barbarie avec le Saara, l'enrichit considérablement. Aussi se soutient-il toujours avec avantage ; comme ce pays est la retraite des riches Maures qui veulent se soustraire à la domination tyrannique de l'empereur, ils en ont beaucoup parmi eux qui, instruits des coutumes des Maures, les mettent, par leurs conseils, à l'abri de toute surprise. Ces fugitifs ne peuvent point les trahir, ce sont ceux qui ont été pillés ou condamnés à mort dans leur patrie. Ils se battent toujours avec opiniâtreté ; et aiment mieux périr les armes à la main que de se laisser prendre, pour mourir dans les supplices à la vue d'un peuple entier.

Le *Monselemine*, plus riche qu'aucun des peuples qui habitent les provinces soumises à la domination de Maroc, est toujours bien vêtu, bien armé. Il ne paye aucun tribut, profite du fruit de son travail et de son commerce, et n'a aucune charge pour l'état ; tout ce qu'il peut acquérir est à lui. Il y a cette différence entre les Maures fugitifs et les naturels, que ces derniers sont toujours armés, soit qu'ils habitent les campagnes, soit qu'ils viennent aux marchés, soit qu'ils se trouvent aux assemblées de la nation, ou qu'ils se visitent ; les Maures fugitifs, au contraire, quand ils seroient des princes, ne portent des armes qu'en campagne et à la guerre.

Les femmes ne sont pas plus esclaves que celles du Saara, celles des bourgades restent dans des espèces de sérail : chaque homme en a autant qu'il peut en nourrir. Les plus considérées sont toujours celles qui leur donnent des garçons. Quoiqu'elles aient une demeure séparée des hommes, cependant il n'est point défendu de pénétrer chez elles. On peut les voir ; les maris ne sont point jaloux ; elles sont bien vêtues,

peuvent sortir dans la ville et aller voir leurs amies. Quand elles sortent, elles ont un voile qui les couvre entièrement. Ce voile leur est assez inutile pour ne pas dire gênant, puisqu'elles l'ôtent quand elles rencontrent quelqu'un à qui elles veulent parler. Elles sont plus humaines que celles du Saara, et ne sont point comme ces dernières exposées aux coups de bâton. Elles pensent que leurs maris peuvent les aimer sans les battre. Elles se peignent les ongles et la figure de rouge et de jaune, et bordent de noir leurs paupières. Lorsqu'elles ne se peignent qu'un côté de la figure, elles n'ont point de communication avec les hommes. Cette dernière coutume est commune à toutes ces nations, même sur les bords du Niger.

Les enfans sont élevés avec le plus grand soin; on les envoie de bonne-heure; ils n'ont point de preuves de courage à donner pour être hommes, comme dans le Saara. L'âge seul, leur adresse à manier un cheval et les armes, leur travail dans le temps des moissons suffisent. Quand ils se marient, on leur donne une dot qui consiste en habillemens, armes, bestiaux;

ils deviennent ensuite ce que leur industrie, ou les occasions leur permettent de devenir. Ceux qui sont instruits de la religion se font prêtres; ils se marient également et s'adonnent à tous les exercices de leurs compatriotes. Ils sont plus respectés et deviennent, dans leur vieillesse, les juges de la nation. S'ils ont des malheurs, on les soutient, au lieu que ceux qui ne sont point prêtres, ne tirent leurs ressources que de leur industrie, du pillage qu'ils se permettent sur les terres des Maures, leurs voisins, ou du profit des caravanes.

Les cavaliers sont plus considérés que les autres; ils n'ont pour tout état que les armes; toujours en activité, soit en paix, soit en guerre. A la guerre, ils se comportent avec courage; en temps de paix, ils s'exercent entr'eux à manier leurs chevaux, et à diverses évolutions militaires; ils escortent les caravanes dont ils reçoivent le paiement; ils se montent et s'entretiennent à leurs dépens. Ils sont faciles à reconnoître, car étant presque toujours à cheval, ils ont un calus sur le gros de la jambe, à l'endroit du fer de l'estrier, ne portant jamais de bottes. Ces gens sont les voleurs

les plus redoutables qu'il y ait ; ils fondent avec une rapidité sans égale sur ceux qu'ils veulent piller ; on n'a point le temps de se mettre en défense ; et ils enlèvent tout ce qu'ils rencontrent avant qu'on se soit mis en état de les repousser. Leurs chevaux sont les meilleurs qui existent ; ils les dressent d'une manière admirable, et sont toujours en état de pourvoir à leurs besoins. Ils les ménagent avec le plus grand soin ; ces animaux connoissent leurs maîtres, sont dociles à leurs voix, et sont indomptables pour tout autre.

Les chefs, en temps de guerre, sont choisis indistinctement parmi les Maures fugitifs, ou parmi la nation. Son autorité ne dure que la campagne ; elle est absolue pendant tout le temps de son commandement. Le temps expiré, il rend compte de ses actions aux vieillards assemblés ; on le récompense, ou on le punit, suivant ses succès ou sa conduite ; on lui donne un successeur, et il sert dans l'armée, rentrant dans la classe des autres particuliers.

Ces peuples ont un chef général de la religion. Le respect qu'ils lui portent approche de l'adoration. On le nomme *Sidy*,

Mohammet Moussa ; sa demeure ordinaire est à 15 lieues environ du cap de Nun, près de la ville nommée *Illeric.* Cet homme, sans troupes à ses ordres, est cependant le plus puissant de toute l'Afrique ; son autorité est sans bornes. S'il ordonne la guerre contre l'empereur de Maroc, il est obéi. La guerre cesse quand il le veut. Sans possessions particulières, il a tout en son pouvoir. Chaque famille lui fait tous les ans un présent ; elles s'efforcent à l'envi de le rendre considérable. Il rend justice à tout le monde ; il soumet les accusations à son conseil, et quelques jours après prononce définitivement. Il n'exige rien de personne, et tout le monde lui donne. Différent dans ses principes et sa conduite de l'empereur de Maroc, il ne se dit pas inspiré du prophète ; il n'a point l'audace de le faire croire à ses peuples ; il écoute au contraire les avis des sages, et ne rend ses jugemens que sur leurs opinions. Sa domination s'étend sur tous les peuples du Biledulgerid et du Saara. Les Maures mêmes le respectent ; et l'empereur, tout puissant qu'il est, n'a jamais osé attenter à l'autorité de cet homme, ni faire mar-

cher ses troupes vers le lieu qu'il habite. Cela devroit lui prouver que l'autorité puisée dans l'amour des peuples est mille fois plus grande que celle que donne la terreur ou la force des armes.

Les Juifs, répandus dans tous le pays, n'occupent que les bourgades; ils ne cultivent point la terre, quoiqu'il y en ait beaucoup qui reste inculte; ils s'adonnent tous au commerce, travaillent à divers objets, et sont obligés d'acheter tout ce qui est nécessaire à la vie. Ce peuple, chez les Monselemines, est ce que l'esclave est en Barbarie. On le fait travailler à volonté, il ne lui reste pas même la liberté de se plaindre. Jamais il ne porte d'armes; s'il avoit le malheur d'en porter et de se défendre contre un Arabe, il seroit puni de mort. Sa famille même ne seroit point à l'abri de la vengeance. On lui laisse le libre exercice de sa religion; ce motif et l'avarice qui se perpétue de races en races chez cette nation errante lui fait souffrir toutes les indignités qui révoltent les hommes les moins sensibles.

Différens des Mongearts et des Maures leurs voisins, les Monselemines ne cher

chent point à faire des prosélites. Quand ils ont un esclave chrétien, ils le traitent humainement; ils ne le laissent manquer de rien, et n'exigent de lui aucun travail pénible. L'argent, qui est leur première idole, leur fait avoir ces ménagemens. Ils détestent les Chrétiens, mais aiment l'argent, et craindroient, en maltraitant leurs esclaves, de les faire tomber malades et de les perdre, ce qui leur enleveroit la rançon qu'ils espèrent; c'est à l'argent que les Chrétiens, qui ont le malheur de tomber dans ce pays, doivent le peu de douceur qu'ils y goûtent.

Chez les Mongearts, un Chrétien qui chanteroit la prière et se feroit circoncire, auroit la liberté et le rang de citoyen; et la famille, à laquelle il auroit appartenu, lui donneroit des bestiaux pour vivre avec eux et comme eux. A Maroc, un Chrétien qui auroit la curiosité d'entrer dans une mosquée, seroit mis à mort, ou contraint de se faire Mahométan. Chez les Monselemines, il n'a rien à craindre; l'argent l'emporte sur la religion; on se contenteroit de le faire sortir sans même le frapper;

mais on le feroit payer autant que ses moyens le lui permettroient.

Chez les Maures, un Chrétien, surpris avec une femme de la nation, est contraint de se faire Mahométan pour éviter la mort; mais chez ce peuple on punit seulement la femme, en la mettant dans un sac et la jetant dans la mer; le Chrétien n'a rien à craindre, l'argent est son sauveur.

Si dans une dispute l'esclave chrétien se défend contre son maître, ce crime est puni de mort chez les peuples voisins; mais il reste impuni chez les Monsclemines, ou tout au plus corrigé par quelques coups de bâtons, l'argent espéré pour la rançon le met à l'abri: c'est la pierre de touche à toutes les épreuves.

Si un arabe tue un Juif, ou un homme de sa nation, une légère amende pécuniaire envers la famille du Juif le sauve, mais il est contraint de donner une forte somme à la famille de l'Arabe. Cette soif insatiable d'argent est d'autant plus inconcevable, que les habitans de ces contrées n'en font presque point usage; ils l'amassent avec soin, et se privent souvent du nécessaire, plutôt que de dépenser la plus petite

pièce de monnoie. Quand un père de famille meurt, quoiqu'il ait amassé pendant sa vie beaucoup d'argent, jamais on n'en trouve chez lui ; il se cache de tout le monde et l'enterre. Il espère sans doute en profiter après sa mort, et n'avoir de considération dans l'autre monde, que suivant le plus ou moins d'espèces qu'il aura eues en sa possession. Les avares devroient aller dans ce pays, ils y apprendroient des moyens d'économie qui leur démontreroient, qu'en comparaison des Arabes, ils ne sont que de vrais prodigues.

Les Mongearts n'ont pas à beaucoup près cette ardeur pour l'argent; ils ne l'emploient qu'à faire des bijoux pour leurs femmes, lorsque quelque naufrage ou la vente de leurs productions leur en procure; ils le donnent volontiers pour de la poudre et autres objets de nécessité ou de fantaisie.

Le pays des Monselemines est très-fertile; on y trouve, presque sans culture, tout ce qui est nécessaire à la vie. Les plaines sont arroséees d'une infinité de ruisseaux qui les rendent fécondes. On y voit en abondance des palmiers, dattiers, figuiers, amandiers. Ils recueillent beaucoup d'huile

de cire et de tabac qu'ils viennent vendre dans les marchés publics. Les marchandises de ces pays se transportent à Mogodor. Il y a beaucoup de raisins qu'on cultive dans les jardins ; ce raisin est bon, les Arabes le font sécher, et les Juifs en font de l'eau-de-vie.

L'abondance du pays fait qu'on se nourrit mieux que dans le Saara ; cependant dans les campagnes on se sent de la frugalité du désert ; car les habitans du Saara, manquant souvent de grains, sont obligés de se contenter de leur laitage, et les Monselemines des campagnes, pour ne pas retourner si souvent à leurs magasins, ne mangent que le soir. Dans les bourgades, on se nourrit bien, ou fait deux repas par jour, un vers dix heures du matin, et le second au soleil couché, ce qui donne beaucoup d'occupation aux négresses ; car elles sont presque sans cesse occupées à broyer le grain et à préparer les mets. Les habitans des petites villes se procurent aussi plus d'aisance pour se coucher ; ils étendent des nattes à terre dans leurs appartemens, se servent de linge, et reposent tranquillement sans être exposés aux injures de l'air.

Leurs manières de se traiter, en cas de

maladie ou de blessures, sont absolument les mêmes que celles des habitans du désert.

L'EMPIRE DE MAROC.

Les peuples soumis à la domination de l'empereur de Maroc, sont moins heureux que ceux dont je viens de parler. Les préjugés de leur nation, les volontés arbitraires de leurs princes, qu'ils croyent descendre du grand prophète, le pillage auquel ils sont journellement exposés, soit qu'ils soient en guerre ou non ; leurs biens qu'ils sont obligés de cacher, crainte d'en être dépouillés par l'empereur ou les gouverneurs, tout contribue à rendre ce peuple esclave et barbare ; il n'a nulle considération pour ses voisins, ils se pillent et se volent quand ils peuvent ; et soumis en tout aux volontés d'un maître absolu, ils n'ont pas même la liberté de gémir de leur triste position. Leur plus grand malheur est sans doute de ne pas connoître l'amitié. Le père craint son fils, le fils craint son père ; ainsi par ces préjugés, la nation mauresque, qui occupe une des plus belles parties de la terre, est toujours misérable, et manque souvent des choses les plus nécessaires à la vie.

Comme cette nation est naturellement esclave, elle n'a point de mœurs particulières. La volonté du prince fait sa loi; elle n'en connoît pas d'autres. Elle n'a de particulier avec tous les autres Mahométans que leurs défauts, sans avoir aucune de leurs vertus.

Il n'est pas étonnant, d'après si peu de principes, que cette nation, qui se regarde comme la première de la terre et qui méprise toutes les autres, change sans cesse de coutumes. Dans une province il y a des crimes autorisés qui sont punis dans une autre. Toujours en contradiction avec lui-même, on voit souvent une partie du peuple révoltée contre l'autorité souveraine, et faire une guerre cruelle à ceux qui obéissent à l'empereur. Souvent l'année suivante les rébelles, les plus déterminés, deviennent les sujets les plus fidèles, et les autres se révoltent à leur tour. Cette contrariété de sentimens et le peu de lumières des peuples maintiennent toujours le souverain dans ses droits, et lui donnent une autorité sans bornes, dont il se sert pour dépouiller ses sujets, et les maintenir toujours dans l'esclavage. Ne pouvant tenir aucun ordre en

parlant d'un peuple qui n'en a point, je ne puis que rapporter les objets comme ils se présentent à ma mémoire.

La pluralité des femmes est permise, et c'est un usage reçu chez les Maures ; ils peuvent en avoir quatre qui portent ce nom, les autres ne sont que des esclaves : ils ont droit d'en avoir autant qu'ils peuvent en nourrir. Les moins malheureuses sont sans contredit celles qui habitent les campagnes, c'est-à-dire les plus pauvres ; car elles sont libres et peuvent aller par-tout. Elles sont, à peu de choses près, aussi heureuses que celles du Saara et du Biledulgerid. Il en est tout autrement de celles qui sont dans les villes, jamais on ne les voit sortir ; toujours enfermées dans l'enceinte des maisons, elles ne sont heureuses que le temps qu'elles plaisent à leurs maîtres. Quand un mari barbare est mécontent de ses femmes, il les maltraite à sa volonté, personne ne peut leur porter secours, personne n'a droit d'entrer dans son serrail, il agit en tyran envers elles ; et souvent après les avoir fait long-temps souffrir, fatigué de leur vue, il les tue, pour être délivré du soin de les nourrir. Les plus humains s'en

défont par troc, ou en les vendant. Mais quelque soit le sort de ces infortunées, il est toujours malheureux quand elles n'ont point eu de garçon. Dans ce cas il change de nature, le père n'oseroit maltraiter la mère de son fils qui ne manqueroit pas d'en tirer vengeance. Un père attaché à sa fille ne peut pas la secourir quand il seroit instruit des mauvais traitemens qu'elle endure. Il est vrai que le mari seroit rigoureusement puni s'il étoit convaincu de la mort de sa femme; mais c'est la chose impossible. Si elle porte sur elle les traces de sa barbarie, personne n'en a connoissance; il l'a fait enterrer chez lui et annonce sa mort à ses parens. Comme il n'y a que les grands qui agissent de la sorte, à cause de l'impossibilité où l'on est de les attaquer, les pères en place qui aiment leurs enfans les marient souvent à des gens au-dessous d'eux, qui ont pour elles beaucoup d'égards. Les secours qu'ils trouvent en eux, soit pour le commerce ou pour autre chose, les engagent à ménager leurs filles. Souvent un père feint de refuser sa fille à celui qui la lui demande, pour éviter les reproches des gens de son rang. Alors

le

le Maure refusé, porte plainte à l'empereur; on examine la conduite du prétendant, et comme le tout est projeté, on n'a jamais rien à lui reprocher: le père est condamné à donner sa fille, et paroît en être fâché, quoique ses vœux soient remplis.

Tous les Maures sont égaux par la naissance; il n'y a que les places qui les distinguent. Sortis des emplois, ils rentrent dans la classe ordinaire des citoyens. Ainsi le plus pauvre de la nation peut prétendre sans ridicule à la main de la fille du plus riche: un hasard, un caprice du prince peut précipiter ce dernier dans l'abîme, l'autre par le même hasard peut dans un instant être élevé au faîte des grandeurs.

L'éducation des enfans est généralement la même par tout l'empire. Jusqu'à l'âge de sept à huit ans les enfans ne font rien; mais à peine sont-ils circoncis qu'on les occupe, soit aux arts, soit à l'étude de l'alcoran, soit à la garde des troupeaux, soit aux armes. Ces derniers sont les favoris de l'empereur. Quand ils sont en état de servir, ils se rendent à Maroc, et quand ils sont reçus dans la troupe, ils

y restent jusqu'à ce qu'il plaise à l'empereur de les congédier. Ils sont ou fantassins ou cavaliers, suivant leur adresse. Ceux qui se destinent à la mer, sont aussi obligés de venir se présenter à l'empereur, et sont delà envoyés dans différens ports, où ils s'embarquent pour faire la course sur tous les Chrétiens.

L'empereur se rend tous les jours au missoire, lieu d'assemblée, où il rend la justice. Il écoute tout le monde, étrangers ou sujets, hommes ou femmes, pauvres ou riches, tout a droit de paroître devant lui et d'expliquer sa cause. Sur les huit à neuf heures il vient à l'audience, où il est environné d'un grand nombre de soldats. Ceux qui ont à se plaindre font un présent, on ne peut lui parler sans ce préliminaire. Ce présent est proportionné à l'état et à la fortune du particulier. Les plus petits, même deux œufs, sont acceptés. On s'explique librement devant le prince, qui ne tarde pas à rendre justice, si la partie adverse est présente : si elle n'y est pas on la fait demander, et le particulier revient un autre jour discuter sa cause. Les Maures parlent hardiment à leur

souverain ; jamais ils n'ont de timidité : celui qui en auroit, s'avoueroit presque coupable, et seroit sûr de perdre sa cause.

Dans les endroits éloignés de la demeure de l'empereur, les gouverneurs rendent la justice. Chaque province a son gouverneur principal, et chaque ville un gouverneur particulier. Ils ont des gens sous eux qui font exécuter les ordres du souverain, ou plutôt les leurs. Ce sont autant de petits tyrans répandus dans les provinces. Ils abusent toujours du nom de leur maître pour s'enrichir promptement. Mais il est très-rare qu'ils jouissent du fruit de leurs rapines. S'ils savent par leurs espions qu'un particulier a amassé quelque chose, dans un pillage ou dans des opérations du commerce, ils lui en demandent une partie, que ce malheureux est obligé de donner pour sauver le reste. S'il arrive qu'il refuse ou nie avoir la somme demandée, on l'accuse devant l'empereur. Au moment où il ne se doute de rien, des ordres arrivent de la cour, on s'empare de tout ce qu'il possède, ses bestiaux, ses captifs et ses meubles sont vendus publiquement, et on le met en prison jusqu'à

ce qu'il parte pour aller se justifier devant l'empereur de l'accusation intentée contre lui. Souvent il meurt de misère avant que d'y parvenir. S'il y parvient, et qu'il ait le bonheur d'être reconnu innocent, on ne lui rend rien ; ce qu'on lui a pris étant dans le trésor public, c'est une chose sacrée qui ne doit jamais en sortir ; car on donne pour raison qu'elle est mise en réserve pour le besoin de l'état. On lui laisse seulement le pouvoir de vengeance et la liberté. Jamais on ne lui nomme ses accusateurs, il s'en doute seulement. Rendu dans sa famille, il se forme un parti qui intente diverses accusations contre le gouverneur, qui, sans le savoir, est condamné à son tour, ses biens sont confisqués au profit du trésor. Ce dernier a plus de peine à sortir du labyrinthe dans lequel il se trouve engagé ; car comme il a plus de biens, que ces biens ne viennent que des vexations exercées sur le peuple, il peut rarement se défendre. Alors il est condamné à mort, à moins que l'empereur n'ait encore besoin de lui ; dans ce cas il est de nouveau revêtu de la charge de gouverneur, et envoyé dans une autre

province. L'impunité de sa première faute l'engage à avoir moins de ménagemens pour le peuple, et il finit tôt ou tard par avoir la tête tranchée. S'il prévoit l'instant de sa perte, et qu'il veuille se retirer, il obtient aisément sa grace en abandonnant tout le produit de ses rapines. Car il faut qu'il soit bien rusé pour conserver quelque chose, ayant à vivre au milieu d'un peuple qu'il a pillé, et qui ne manqueroit pas de l'accuser, s'il le voyoit dans l'aisance. Il peut encore éviter la mort et la perte de ses biens lorsqu'il est assez adroit pour ménager sa retraite chez les Monselemines. Lorsqu'il a le bonheur de gagner ce pays, il est en sûreté et n'a rien à craindre du ressentiment de l'empereur.

Sidy *Mohammet-Ben-Abdella*, empereur de Maroc, de la famille des Schérifs, descendant de Mahomet, est l'interprète de la loi. Les prêtres se nomment *Talbes*, et sont toujours de son avis; d'ailleurs sortant du grand prophète, il a le bonheur d'en être inspiré, et ne peut jamais se tromper. Le respect qu'on lui porte est si grand, qu'on s'estime heureux de mourir de sa main; c'est la plus grande faveur à laquelle

un Maure, pénétré de la sainteté de sa religion, puisse prétendre. Il est sûr d'aller dans le sein de Mahomet pour y jouir d'une félicité éternelle. L'empereur régnant, moins cruel que ses prédécesseurs, maintient cette opinion. Lorsqu'il condamne à mort pour quelque crime, on laisse le cadavre du coupable dans le lieu où il a été tué, jusqu'au moment où il plaît à l'empereur de pardonner; alors les Maures parens ou amis vont au cadavre, lui annonçent son pardon, l'enlèvent et lui rendent les honneurs de la sépulture. Ils environnent de murailles l'endroit où ils l'enterrent, et alors le défunt est regardé comme un saint. Si l'empereur ne pardonne point, les Juifs enlèvent le cadavre, il reste sans sépulture, et devient la pâture des animaux carnaciers.

Le vendredi, qui, dans le Biledulgérid, est le jour de marché, est à Maroc le jour de prières. Personne ne travaille; on va en dévotion visiter les mosquées; et lorsque les prières sont finies, on se visite les uns les autres, on s'assemble sur les places publiques, et on se divertit. Dès que le jour commence à paroître, le crieur public

monte sur la terrasse des mosquées, chante la prière générale à haute voix, et en fait autant à midi et au soleil couché.

L'hospitalité n'en conserve que le nom : il faut payer sa nourriture, quand on voyage ; cependant elle est inviolable en cas d'asile. Un exemple arrivé sous le règne présent prouve combien ce devoir est sacré. Un chef de voleurs, réfugié dans les montagnes de l'Atlas, ayant été instruit par ses espions du jour du départ des négocians françois, lorsque, par ordre de l'empereur, ils quittèrent Ste.-Croix de Barbarie, pour s'établir à Mogodor, voulut profiter de cette circonstance pour piller leurs marchandises. Il fit avancer sa troupe dans un des défilés des montagnes, par où la caravane qui escortoit ces marchandises, devoit passer. Cette troupe de voleurs étoit composée de quatre cents hommes déterminés et bien armés ; il s'en falloit de beaucoup que l'escorte de la caravane fût aussi nombreuse ; mais le hasard les fit échapper au malheur d'être pillés, peut-être même égorgés. Une pluie abondante, survenue, oblige à faire halte ; la nuit avançoit, on étoit près de la maison du chef de ces brigands.

Le conducteur de la caravane, ne voulant point rester dans l'endroit où on avoit fait halte, proposa de changer de route et de se rendre à l'habitation de cet homme connu pour être un chef du pays, et non pour un capitaine de voleurs. Les négocians y consentirent: on fut bientôt arrivé; l'on déchargea les marchandises pour les mettre à l'abri de la pluie. Le maître du lieu, instruit de l'arrivée de la caravane, vint recevoir les négocians, et leur apprit qu'il avoit mis quatre cents hommes en embuscade pour les dépouiller, mais qu'il falloit qu'ils fussent sous la protection spéciale du prophète pour avoir évité ce malheur; il ajouta qu'ils n'avoient plus rien à craindre, puisqu'ils étoient venus se réfugier chez lui; que sa religion lui ordonnoit de les protéger; et que ses 400 hommes, loin de les attaquer, les escorteroient jusqu'à Mogodor; ce qui fut exécuté sans même qu'il exigeât aucun salaire pour ses peines et celles de ses gens.

Les Maures observent avec le plus grand soin et la plus grande exactitude les austérités de leur carême. Il consiste à s'abstenir de nourriture, de boisson et de ta-

bac, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher. Celui qui est surpris y contrevenir, est puni rigoureusement. S'il a mangé, il reçoit plus ou moins de coups de bâtons, suivant la volonté du chef; s'il a bu, même seulement de l'eau, on lui donne 20 ou 30 coups de bâtons sur la tête; punition que je vis exécuter lorsqu'on dressa le camp devant la ville de Rabate. Pour le tabac, objet dont on peut plus aisément se passer, il est puni avec plus de rigueur que les deux autres cas. Rarement le coupable évite la mort: on lui met beaucoup de poudre à canon dans la bouche, et on y met le feu. Les troupes mêmes en marche ne sont pas exemptes des austérités du carême; et c'est en voyageant avec elles pendant ce temps que j'ai vu par moi-même quelles sont les peines qu'on inflige à ceux qui violent ces loix religieuses.

Les malades obtiennent des dispenses, mais aussitôt qu'ils sont rétablis, il faut qu'ils fassent ce qu'ils auroient dû faire. Les prêtres pendant ce temps sont presque tout le jour, et une très-grande partie de la nuit, occupés à la lecture de l'alcoran, et à celle des pensées des interprètes.

La croyance générale est celle de l'immortalité de l'ame pour les hommes qui sont zélés observateurs de la loi, les autres doivent souffrir pendant quelque temps, et sont ensuite anéantis. Point d'éternité de peines, cette idée effrayante leur paroît contraire à la bonté divine. A l'égard des femmes, il n'y a d'immortelles que celles qui ont été attachées inviolablement à leurs maris : elles deviennent après leur mort des beautés célestes; les autres périssent entièrement. Suivant leurs principes, l'homme n'est point libre, tout est réglé de toute éternité. C'est pourquoi si quelqu'un d'eux commet un crime, il n'en est pas moins estimé de ses compatriotes. Lorsqu'un Maure est dans l'adversité, il la supporte avec une constance héroïque; jamais on ne l'entend murmurer de sa triste situation, il remet tout à la volonté de l'être suprême, et ne fait pas le moindre effort pour sortir de l'état dans lequel il se trouve.

L'empereur régnant avoit un ami intime qui avoit été élevé avec lui. Lorsque ce prince parvint à la couronne, cet homme étoit son unique conseil. Ses ennemis, (car

dans un tel degré de faveur on ne manque pas d'en avoir) persuadèrent à l'empereur de l'éloigner de sa personne, sous le prétexte spécieux que cet homme étant l'équité même, rétabliroit le calme et la tranquillité par la douceur de son gouvernement. Cet avis fut goûté du prince ; il en parla à son ami, qui, content de la médiocrité dans laquelle il vivoit, et de l'étroite amitié qui le tenoit attaché à l'empereur, n'en reçut la nouvelle qu'avec beaucoup de tristesse. Il communiqua ses inquiétudes à l'empereur qui tâcha de les dissiper, en lui assurant que le premier qui oseroit l'accuser, seroit puni de mort. Il fallut partir ; ce ne fut pas sans regret. Ce brave citoyen ne s'acquitta que trop bien de son emploi. Toute la province louoit la douceur de son gouvernement. Les provinces voisines demandoient par leurs députés des gouverneurs semblables. Ils envioient le bonheur de ceux qui vivoient sous ses loix. Cette conduite sans reproche fut cause de sa ruine. Ses ennemis profitèrent de la révolte des provinces voisines, qui avoient refusé de payer le tribut aux gouverneurs que le prince avoit envoyés.

Ils persuadèrent à l'empereur que son ancien ami, ébloui par l'attachement que le peuple lui portoit, vouloit se rendre indépendant. Il n'en fallut pas davantage pour le faire condamner. L'empereur le rappela; et sans vouloir ni le voir ni l'entendre, le fit mettre dans une météore (lieu où l'on met le grain en réserve) où on lui apportoit à manger une fois le jour. A peine y avoit-il assez d'air pour qu'il pût respirer. Il resta quinze ans dans ce cachot, sans qu'on parlât de lui. L'empereur le croyoit mort depuis long-temps, lorsque le fils de cet infortuné s'étant distingué dans une révolte où il reçut plusieurs blessures pour sauver l'empereur, osa demander au prince pour toute récompense la permission de retirer son père de la météore. Cette demande réveilla la tendresse du roi, qui, surpris de le savoir en vie, ordonna à l'instant qu'on le fît sortir de cet endroit de douleur. Il le retint auprès de lui, et lui donna de nouveau toute sa confiance et son amitié. Pendant un aussi long espace de temps, jamais on n'entendit cet homme se plaindre. Il avoit souvent ordonné à son fils, qui l'aimoit

tendrement, de ne pas encourir la disgrace de son maître, en osant parler en sa faveur. Il soutenoit qu'il seroit délivré un jour ; et il reçut cette nouvelle avec autant de sang froid qu'il en avoit témoigné lorsqu'il fut condamné à subir cet injuste traitement.

Lorsque le roi de Maroc sait qu'une de ses provinces a joui long-temps de la paix, et qu'elle est riche, il la taxe plus qu'à l'ordinaire, ce qui ne manque pas d'exciter les murmures du peuple, et c'est ce qu'il desire. Le peuple taxé délibère, s'assemble ; et dans ces sortes d'occasions, les têtes échauffées courent aux armes. L'empereur temporise alors ; il feint de céder aux justes représentations de son peuple, il s'instruit du nombre des révoltés, de leur nom, de leurs biens, rétablit la taxe ordinaire, et tout revient dans un état tranquille. Ce calme est toujours pour les provinces plus dangereux que l'orage, car le prince trouve bientôt quelque prétexte d'éloigner les chefs, soit en les attirant à sa cour, soit en leur donnant des commissions honorables qui les obligent de s'absenter de leur province.

Alors il se venge en la faisant attaquer par les provinces voisines, sous prétexte de rébellion. Il partage de moitié dans les dépouilles. Le peuple surpris et attaqué de tous les côtés, n'ayant plus de chef pour les commander, est bientôt accablé. Il se soumet et paie. Alors l'empereur fait cesser le pillage. Souvent, sous le prétexte que ses provinces voisines ont outre-passé ses ordres, il leur fait subir le même sort; et par cette politique barbare, il trouve le moyen de s'emparer de toutes les richesses de ses provinces.

Il est à croire que ce prince est de la nation Monselemine; car son amour pour l'argent est semblable à celui de ce peuple. Les habitans du cap de Num disent que sa mère étoit de leur pays, et cela est à croire, malgré les assertions contraires des Maures de Maroc. Car différent en tout de son père qui ne laissoit point d'armes à son peuple, celui-ci ne leur laisse point d'argent; mais il leur permet d'être armés, et tous les Maures le sont actuellement comme ceux du Biledulgerid. Il retire de cette politique un autre avantage qui est de se passer de troupes. Veut-il faire la guerre; il or-

donne à une province de marcher, et elle assemble des guerriers qui forment des corps d'armées considérables. L'espoir du butin les guide; jamais ils ne pensent à l'avenir, et ne voient pas qu'ils doivent être tôt ou tard les victimes de leur soumission aveugle aux ordres de l'empereur.

Le commerce attire son attention, à cause des sommes immenses qu'il lui procure. Il permet à toutes les nations d'avoir des maisons de commerce dans ses états. Il prend le douzième de toutes les cargaisons pour ses droits, et souvent exige de fortes sommes des négocians qui sont contraints de le satisfaire pour continuer librement leur commerce. Il se fait avec beaucoup de lenteur dans ce pays; la cause est qu'il y a trois jours sans compter les fêtes des Chrétiens pendant lesquels on ne travaille pas, savoir le vendredi, samedi et dimanche. Le dimanche est le jour du plus grand repos, parce que les Chrétiens qui font le plus fort du commerce, tiennent ces jours-là leurs magasins fermés.

Les Juifs, auxquels il permet l'exercice de leur religion dans tout son empire, lui fournissent des sommes immenses: l'in-

dustrie de ce peuple errant est un des plus grands trésors du prince. Il les facilite dans le commerce, leur fournit même des fonds, mais il sait les recouvrer avec usure. Il tire profit de tout. Le Juif est l'esclave de la nation; c'est pourquoi si un Maure ou un Chrétien tuent un Juif, ils sont condamnés à cent piastres fortes d'amende, Mais si un Maure tuoit un Chrétien, l'argent ne pourroit le sauver, car le prince craindroit de perdre le commerce des Européens, et cette crainte fait que l'Africain est puni de mort. Le Chrétien au contraire est autorisé, et son crime est souvent impuni; car l'empereur ne peut se persuader qu'un Chrétien, dans son empire, osât tuer un Maure, à moins d'être attaqué.

Tout citoyen, comme je l'ai déja dit, est obligé au service; cependant l'empereur entretient toujours un corps de troupes réglées composé de Maures. Son père lui avoit laissé une armée de nègres bien disciplinée, sous le commandement d'un bacha noir; mais ce prince, ayant trouvé le moyen de s'attirer le respect des peuples dont son père étoit détesté, a changé tous les établissemens du règne précédent. Il s'est presqu'entièrement

presqu'entièrement défait de cette armée nègre, en l'exposant dans les défilés de l'Atlas contre les Mousselemines. Il craignoit cette milice étrangère qui formoit un corps de quarante mille hommes ; car plusieurs fois il avoit été témoin de leur mutinerie. Les gens, les mieux disciplinés et sur lesquels il fonde le plus d'espoir dans les occasions critiques, sont deux cents cinquante renégats françois, commandés par un alcaïde de la même nation. Ce chef en 1784 étoit le fils d'un chapellier de Paris, nommé *Boisselin*. Cette troupe est composée de François qui ont déserté d'Espagne. Ils ont une bonne paye, ne font presque pas de service, et sont en temps de paix à Mogodor. C'est l'alcaïde des renégats qui connoît des différends et des fautes ; il n'a aucun compte à rendre aux gouverneurs, il ne rend raison de ses actions qu'au roi lui-même. Quoiqu'il soit permis aux renégats d'avoir plusieurs femmes, ils n'en ont cependant qu'une, la plupart même s'en passent. Il y a encore 800 autres renégats espagnols et portugais ; mais ils ne forment point corps, et sont distribués dans les différentes places de l'empire, ils

obéissent aux gouverneurs des lieux où ils se trouvent.

Ce qui fait que, loin de l'empereur, les ordres restent sans exécution, c'est que ce prince promet et ne paye jamais ; il ne sait que s'emparer de l'argent et n'a jamais connu l'usage d'en donner. Lorsqu'il s'agit d'acheter des captifs, les Juifs sont chargés de cette commission : d'accord avec les gouverneurs, ils temporisent : tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre ; et l'empereur, fatigué des délais, charge d'autres Juifs qui, sûrs également de n'être pas payés, ne sont pas plus pressés d'obéir.

Les Arabes indépendans qui connoissent le caractère du prince, ne veulent pas sur sa parole livrer leurs captifs ; ce qui fait que es Chrétiens ne peuvent être délivrés que lpar les négocians qui sont répandus dans l'empire. Ces derniers ne les laisseroient point languir ; mais ils sont obligés d'user de ruse pour obtenir la permission de l'empereur de racheter ces captifs. A peine les habitans du Biledulgerid ont-ils la parole des négocians, qu'ils envoient leurs esclaves ; ils ne craignent point de perdre la rançon convenue, car il n'y a pas d'exem-

ple qu'un Chrétien, à la tête d'une maison de commerce, ait jamais manqué de satisfaire à ses engagemens; ce qui fait dire aux Maures, qu'on peut se fier aux Chrétiens, car ils ne mentent jamais, leur religion leur ordonnant de tenir toujours leur parole. Cette opinion reçue facilite beaucoup le commerce, et soulage les malheureux qui ſont naufrage sur les côtes de Barbarie; car à peine un navire a-t-il échoué que les habitans en instruisent les négocians chrétiens, jamais ils n'en donnent avis à l'empereur qui n'en est instruit que par hasard.

Chez un peuple aussi superstitieux, il n'est pas étonnant qu'il n'y ait souvent des ambitieux qui s'efforcent de se faire un parti dans l'état. Les abus qu'ils voient dans le gouvernement, l'inclination qu'ils connoissent à leurs compatriotes pour la nouveauté, le desir de l'indépendance si naturel à l'homme, tout autorise ces factieux à prêcher leurs opinions dans les campagnes. Ils se servent toujours du motif spécieux de la religion; et quelque absurdes que soient leurs raisonnemens, ils ne manquent pas de partisans fanatiques, sur-tout si le chef

de l'entreprise est assez adroit pour faire quelque tour qui puisse surprendre et attirer l'attention de ce peuple grossier. Le chef ne manque pas de se dire inspiré du prophète ; et sa doctrine permet toutes sortes de pillage, appas séducteur pour des gens naturellement portés à la rapine. On court aux armes, on attaque les possessions de l'empereur. Ce prince alors met des armées sur pied, ne se fiant point au zèle des provinces qui n'auroient rien à gagner mais tout à perdre, et qui pourroient bien se laisser entraîner dans la sédition, par le desir de la nouveauté et l'espoir flatteur d'être mieux traitées. Les troupes de l'empereur bien disciplinées, commandées par des chefs habiles et formés aux combats, ont bientôt dispersé ces rébelles qui n'osent reparoître dans leurs provinces où on les traiteroit de sacrilèges. Ils se réfugient sur les montagnes de l'Atlas, d'où il est impossible de les chasser ; et alors ils forment des bandes de voleurs qui attaquent tout ce qui leur tombe sous les mains. Souvent ils descendent dans les plaines ; et comme ils sont habillés et parlent comme les naturels, on ne peut s'en préserver. Ils s'in-

forment du départ des caravanes, et les attaquent presque toujours avec avantage. Celles de l'empereur qui conduisent les deniers royaux provenans des droits du commerce des différens ports ne sont pas plus respectées que les autres. Mais les escortes sont si nombreuses qu'il est rare qu'on les enlève.

Un factieux de cette espèce, sous le règne actuel, poussa ses conquêtes jusqu'à Maroc. Le peuple étoit prêt à se joindre à lui; ses prétendus miracles, des révélations et mille autres absurdités de cette espèce avoient surpris la bonne foi de la multitude; il ne restoit à l'empereur que ses renégats françois, qui s'étoient rendus précipitamment à Maroc, et quelques Maures des plus fidèles. L'empereur, voyant que la force ne pouvoit le sauver, employa la ruse. Il s'avança vers le peuple à la tête des renégats, et dit à haute voix que si l'homme qui se présentoit étoit vraiment un envoyé du prophète, qu'il seroit le premier à baiser la poussière de ses pieds; qu'il falloit au moins savoir la volonté du grand prophète, et qu'il alloit pour ce sujet à la mosquée. Le chef rébelle, voyant tout

le peuple applaudir à ce discours; se sentant à la tête d'un parti nombreux, voyant l'empereur abandonné de tout le monde, crut n'avoir rien à craindre. Il prit donc une escorte particulière, et se rendit aussi à la mosquée. Ils y furent environ une demi-heure. Revenus tous deux devant le peuple, l'empereur demanda à l'imposteur ce que lui avoit inspiré le prophète. « De te détrôner, répondit cet homme, et d'employer la violence si tu ne veux te soumettre de bonne grace : et moi, dit l'empereur, le prophète m'a dit que je reconnoîtrois pour successeur celui qui, se couchant sur la terre en présence de tout le peuple, y resteroit ayant au-dessus de sa tête une pierre pesant cinq milliers, suspendue et prête à l'écraser. Mets toi donc à terre, si tu es véritablement l'envoyé du prophète; et si toutes les merveilles que tu as opérées jusqu'à ce jour ne sont pas de faux miracles inventés pour surprendre le peuple, la pierre restera suspendue au-dessus de toi, ainsi quo l'est le tombeau de Mahomet à la Mecque : alors je me soumettrai le premier à tes loix, et je donnerai l'exemple à mon peuple de te demeurer toujours fidèle. « Le fourbe ne vou-

lut point accepter cette proposition ; mais le peuple ayant applaudi, les renégats s'emparèrent de lui, malgré sa troupe qui vouloit le défendre, et suspendirent au-dessus de lui une pierre qui, emportée par son poids, écrasa bientôt ce brigand. Cette heureuse ruse et le courage des renégats que le nombre de leurs ennemis ne put effrayer, sauva l'empereur, et leur valut l'attachement inviolable et les faveurs de ce prince qui, chaque année, veut les voir, les fait habiller et leur fait donner une paye proportionnée au service qu'ils lui ont rendu dans cette circonstance si critique.

Lorsqu'on est accusé devant l'empereur et que ce prince a parlé, personne n'ose dire non ; contredire sa pensée est une certitude d'être égorgé sur l'heure. L'alcaïde des renégats françois, seul, a osé le faire une fois, sans en être puni. « Tu as facilité « la fuite de tes compatriotes, lui dit ce « prince, en présence de son peuple, je « le sais de bonne part ; attends toi à subir « la peine due à ton crime. O seigneur, « on t'a trompé, lui répondit l'alcaïde. « Quoi, lui dit l'empereur, tu ne conviens « pas de ce qui est avéré ? Non, seigneur,

« fais paroître mes accusateurs, et tu sauras « la vérité. » Cette réponse ferme auroit été pour tout autre l'arrêt de sa mort, mais elle sauva cet alcaïde : ses accusateurs, parmi lesquels étoit un bacha, furent mandés ; et quoique la chose fût vraie, les accusateurs ne purent le prouver, et furent à l'instant mis à mort. L'alcaïde au contraire fut récompensé. Je lui ai entendu raconter cette aventure.

Quand une armée mauresque est en marche, elle ne suit aucun ordre ; seulement ceux qui portent les drapeaux marchent les premiers. Les cavaliers sont dispersés pêle-mêle avec les fantassins. Au rendez-vous indiqué, tout le monde se réunit et on ne fait point d'appel. On campe en rond ; la tente du général et celle de la prière sont placées au milieu du camp. Vers la nuit on pose des sentinelles en avant des tentes ; les soldats se couchent dans l'herbe, et l'on fait de quart d'heure en quart d'heure le cri de guerre pour prouver que l'on est éveillé, et toute la nuit on entend un vacarme épouvantable. Il est assez difficile de surprendre ces camps, car on dort tout habillé, les

armes préparées, les chevaux n'étant attachés qu'à un petit piquet, en sont bientôt débarrassés, et dans l'instant on est prêt au combat. Les rivières se passent à la nage; les bagages se mettent sur des radeaux faits avec les bâtons des tentes, soutenus par des outres pleines de vent. Quand une armée arrive près d'une ville, les cavaliers viennent la recevoir; ils font le jeu du feu contre ceux qu'ils viennent visiter. Dès qu'ils s'apperçoivent, ils fondent les uns sur les autres, ventre à terre. Le coup de fusil tiré, la cavalerie se réplie, les cavaliers rechargent en fuyant, et reviennent de la sorte sur la même ligne plusieurs fois au combat. Nous jouîmes de ce spectacle devant la ville d'Azimor.

Les forces navales de l'empire de Maroc sont très-peu considérables. Cependant les corsaires sont redoutables. Ils tentent toujours l'abordage; et comme leurs équipages sont nombreux, ils ont souvent l'avantage. Ils ne perdent presque point de vue la terre; s'ils se sentent poursuivis par des forces supérieures, ils ont bientôt gagné quelque fort, sous le canon duquel ils se mettent à l'abri.

Les villes de Barbarie sont très-mal bâties ; les rues sont étroites et point pavées ; on n'y connoît point les voitures ; les maisons sont sans fenêtres sur la rue, et les toîts sont des terrasses. Plusieurs anciens monumens tombent en ruine. A la sortie de Maroc on voit un pont superbe d'une longueur étonnante. La ville de Rabate est bien fortifiée et pavée en partie. Mais celle de Mogodor est bien plus belle, car les négocians françois y ont de superbes maisons, toutes bâties en pierres de taille : ils y ont aussi un jardin commun que l'empereur leur a donné, et qui est très-vaste et bien entretenu.

Le territoire est fertile, et produit abondamment toutes les choses nécessaires à la vie. Les montagnes sont très-escarpées. La chaine de celles que l'on nomme Atlas, est, vis-à-vis Maroc, absolument couverte de neige dans toutes les saisons de l'année.

Les Maures habitant la partie de ces montagnes qui avoisine Sainte-Croix, ne laissent pas un pouce de terrein inculte. Ils forment de petites murailles pour soutenir les terres. Souvent un endroit cultivé n'a pas plus de huit à dix pieds

de profondeur : on croiroit volontiers que la terre manque dans ce pays, en voyant avec quel soin on l'emploie. Cependant, à quelques lieues de distance, on voit de superbes plaines, d'une terre excellente, qui sont entièrement abandonnées. Il n'est pas aisé d'en deviner la cause. Si ce n'est que peut-être ces gens préfèrent la culture des montagnes, parce qu'il leur est plus aisé de s'y garantir des pillages des brigands. En occupant la partie voisine du Biledulgerid, il leur est très-facile de s'y rendre : ils sont maîtres des défilés, et par conséquent on ne peut les surprendre. Cette raison leur fait sans doute préférer ces lieux austères aux habitations riantes et agréables qu'ils pourroient avoir dans les campagnes voisines. La moisson faite, on met le feu aux pailles. Le bled se conserve comme dans le Biledulgerid ; quant au commerce, tout le monde sait, et sur-tout à Marseille, quels avantages immenses on en retire. Ce qui me reste à ajouter en terminant ces réflexions, c'est qu'il ne manque aux Maures pour devenir une nation heu-

reuse et invincible que des loix invariables, et une administration qui ne dépende point du caprice de celui qui les gouverne.

Fin de la première partie.

DEUXIÈME PARTIE.

Voyage à Galam, et retour en France.

RENDU dans le sein de ma famille, je pensois y goûter quelque consolation; il en fut tout au contraire. Je vis avec douleur que mes parens ne croyoient rien de mes souffrances. Les uns me disoient que m'y étant exposé, je n'avois essuyé que ce que je méritois; les autres insensibles à ma situation, n'avoient pas daigné répondre aux lettres obligeantes qu'ils avoient reçues de la part des divers négocians de Bordeaux, qui calculant autrement que ma famille s'étoient vivement interressés à mon sort. Ces négocians avoient eu la bonté d'écrire à Cadix, Mogodor, Salé et autres lieux, pour qu'on employât tous les moyens possibles de me tirer de la misère, s'engageant, sans fixer de prix, à satifaire à tout pour y parvenir. Je crois devoir rapporter ici celle que j'ai reçue par duplicata à Sainte-Croix de Barbarie, et qui m'étoit écrite par M. Mocquart, de Bordeaux. Elle me parvint par le canal d'un Juif.

Bordeaux 14 avril 1784.

MONSIEUR SAUGNIER,

J'ai appris seulement hier les malheurs qui vous sont arrivés. Je l'ai su par une lettre que M. Lanaspèze fils, votre deuxième capitaine, a écrite à M. Mure, consul françois à Salé, en date du 21 février dernier, laquelle M. Mure a envoyée à Lanaspèze père, le 14 mars dernier. Il n'y a point de mal sans remède, mon cher ami : que Dieu vous conserve la santé, et nous vous tirerons avant peu de la misère. J'écris aujourd'hui à M. Mure qu'il emploie toutes les voies possibles pour vous trouver, et qu'aussitôt il donne ce qu'il faudra pour vous tirer d'esclavage ; que je suis prêt à satisfaire à tout, au moyen de quoi mon cher, j'espère que si vos infortunes ont été grandes, elles ne seront pas de longue durée. Ne vous abandonnez donc point au chagrin, je vous y invite fort ; et l'espère d'autant plus qu'un homme comme vous sait surmonter les adversités de la fortune auxquelles il est accoutumé.

MM. Floquet, vos amis, mirent en mer

le 29 décembre : ils ont été contrariés par la tempête, et obligés de relâcher à Brest le 7 janvier : leur lettre, datée du 10, m'annonça qu'ils devoient partir le 11.

Ce sont toutes les nouvelles que j'ai reçues jusqu'à présent : je les suppose arrivés. Je suis occupé à leur faire un petit envoi. Je croyois bien que vous seriez arrivé avant eux. Je leur fais passer un alembic. Au reste ce n'est que du retard. A propos de cela, j'écris à ce même M. Mure, que si par hasard il y avoit des moyens de vous faire passer soit à l'isle St.-Louis du Sénégal, soit à Gorée, qu'il ait la complaisance de vous les procurer, si toutefois vous le vouliez bien. A défaut par vous d'y consentir, je le prie d'avoir la complaisance de vous faire passer le plus promptement en France ; et que, de telle manière que vous vous décidiez, il pourra toujours prendre son remboursement sur moi.

J'écris encore par la même occasion à un nommé David Benatar, juif établi à Mogodor, qui est celui à qui Lanaspèze s'est adressé pour faire passer sa lettre à M. Mure, afin qu'il fasse de son côté toutes les démarches imaginables pour vous

rencontrer, et qu'aussi-tôt il en donne avis à M. Mure. Après avoir commencé par terminer toutes vos peines, dont je verrai la fin avec bien du plaisir, je suis, avec le plus sincère attachement, monsieur, votre très-humble et obéissan t serviteur.

Signé M. MOCQUART.

Ma mère, qui est loin d'être dans l'aisance, fut la seule sensible à mes peines; elle me donna du linge et des hardes, selon la modicité de ses moyens. Un de mes oncles, chanoine et fort à son aise, m'envoya, plutôt par ostentation que par amitié, 300 liv.; me marquant que c'étoit le dernier présent que je recevrois de lui; et que, malgré l'intérêt qu'il prenoit à mes malheurs, il ne pourroit dans la suite rien faire de plus pour moi. Dans une position aussi critique, ayant si peu de fonds, n'ayant pour tout habit que celui que je portois, je me décidai à retourner à Paris, pour y reprendre les fonctions de mon premier état, tout pénible qu'il étoit. Je ne murmurois point de mon sort: en comparant la situation dans laquelle je venois de me trouver à celle où j'étois alors, je me trouvois plus qu'heureux, quoique ma

santé

santé eût été considérablement altérée par les fatigues de l'esclavage. Mon exemple doit servir de leçon aux jeunes gens qui, même appartenant à des familles riches, ne doivent jamais compter sur les secours de leurs parens. L'égoïsme règne en France, et les liens du sang n'y sont que des illusions. C'est bien à tort que l'on veut empêcher que les fautes d'un individu ne rejaillissent sur ses parens, et qu'ils n'en partagent la honte, car souvent ils en sont les uniques causes, par la barbarie avec laquelle ils ont traité le malheureux que le désespoir a pu seul entraîner au crime. C'est presque toujours la faute des familles lorsque ce malheur leur arrive. Avec moins d'avarice, plus de douceur et de bonté, elles ramèneroient bientôt un esprit ulcéré, révolté qui, aveuglé par le besoin et le désespoir, trouve légitime tout ce qui peut conserver une existence qu'il est prêt à perdre, lors qu'il manque de tout.

Ma résolution prise, je restai tranquillement chez ma mère pour reprendre mes forces. J'écrivis à plusieurs marchands pour les engager à me chercher une place. Mais je n'étois pas encore à la fin de mes pei-

nes, mes voyages n'étoient point finis; Dieu en avoit disposé autrement. J'avois beaucoup souffert dans l'espoir d'aller travailler au Sénégal, et il étoit écrit que j'irois. Je reçus alors une lettre de l'aîné de mes deux compagnons d'infortune. Il étoit depuis peu de retour à Paris, où il avoit appris mon arrivée en France par les négocians de Bordeaux, que j'avois remerciés des secours qu'ils m'avoient donnés dans ma misère, et des lettres obligeantes qu'ils avoient bien voulu écrire à ma famille, qui n'avoit pas daigné y répondre.

Mon naufrage, la perte de notre pacotille commune avoient mis le plus grand obstacle à la réussite de ses projets et des miens. Embarqué sur la Bayonnaise, comme je l'ai dit plus haut, il étoit enfin arrivé au Sénégal, deux mois après son départ de Bordeaux. Il croyoit m'y trouver; mon absence, l'incertitude de mon existence et de celle de nos effets communs avoient été pour lui un coup de foudre. Quelque temps cependant après son arrivée à la colonie, il y avoit appris ou plutôt soupçonné mon naufrage par le canal de quelques Maures errans qui répandirent le bruit qu'il y avoit eu un navire de perdu sur leurs côtes. Cette

nouvelle le détermina, après trois mois de séjour dans la colonie, à revenir en France. Il s'étoit embarqué pour le Cap François d'où il avoit fait voile pour Bordeaux.

Il m'exhortoit dans sa lettre à ne point me décourager : il argumentoit de mes malheurs pour me prouver que le premier voyage seroit plus heureux, et me faisoit le tableau le plus flatteur des avantages qu'il y avoit de travailler au Sénégal. Il m'instruisit aussi du motif qui l'avoit conduit à Paris, et m'encouragea à suivre mes premiers projets. L'exemple récent du navire l'Antonia, capitaine Vigneux, armateurs MM. Lavaysse, Puchelberg et compagnie, de l'Orient, qui, avec quarante-deux mille livres de mise dehors, avoit produit plus de cinq cents mille livres, étoit une preuve certaine des possibilités qu'il y avoit de faire dans ce pays une fortune prompte et honnête. Je me décidai donc de nouveau à tenter la fortune. Je n'avois reçu que trois cents livres de mon oncle ; cet argent n'étoit rien moins que suffisant pour m'habiller, me nourrir et faire les frais d'un nouveau voyage. Il me fallut donc tenter de nouveau

d'en obtenir de ma famille. Après bien des peines et des humiliations, j'obtins enfin trois cents autres livres, encore fallut-il que ma mère se rendît caution ; sans cela jamais je ne les aurois trouvées.

Je partis pour Paris avec ce peu d'argent. Il s'y étoit formé plusieurs compagnies qui toutes espéroient avoir le commerce exclusif de la gomme au Sénégal. L'espoir d'être à la tête des affaires de la compagnie qui l'obtint, nous fit séjourner inutilement deux mois dans cette ville.

Voyant que les choses traînoient trop en longueur, qu'on ne nous donnoit que de belles paroles, qui n'avoient pas l'air de produire aucun effet, nous partîmes pour Bordeaux, ville de ressource pour ceux qui ne craignent point les dangers des voyages et qui veulent travailler. Nous espérions y trouver quelques navires en commission, et nous ne fûmes point trompés dans notre attente.

Cinq semaines après notre arrivée dans cette dernière ville, je m'embarquai avec quelques marchandises sur le navire le Gustave-Adolphe, capitaine Marc du Hâvre, armateur M. Lamalathie, négociant de

Bordeaux: Ce navire devoit faire la traite le long de la côte, et delà se rendre dans l'Inde, après avoir débarqué les provisions qu'il avoit pour la garnison du Sénégal. M. Lamalathie m'accorda une commission sur les nègres que je traiterois concurremment avec le capitaine.

Dans la position où je me trouvois, il falloit tout accepter, quoique je susse bien que concurremment avec le capitaine, je ne ferois rien ou presque rien. Car l'intérêt de ces messieurs étant de faire seuls la traite, ils n'aiment point à partager cette commission avec personne. Je crois nécessaire pour le bien d'un armement, ou que le capitaine soit entièrement chargé du tout, ou que ses droits ne s'étendent seulement que sur la conduite du navire; la diversité des opinions est toujours nuisible : l'un veut ce que l'autre ne veut pas, et cela tourne toujours au détriment des armateurs. Comme je voulois absolument me rendre au Sénégal, j'acceptai les offres de M. Lamalathie, et fermai les yeux sur tout le reste.

Mon associé resta à Bordeaux, pour y faire l'armement du petit Bric, le Furet,

du port, de soixante et dix tonneaux, capitaine Gabory, sur lequel il s'embarqua six semaines après moi.

Le Gustave-Adolphe étoit bon voilier : notre route fut courte et assez heureuse. Nous eûmes cependant, à la sortie des Canaries, de violens coups de vent, qui firent craquer notre grand mât, ce qui détermina le capitaine (par l'impossibilité qu'il trouva de se rétablir solidement à la côte) à ne point hasarder le voyage de l'Inde. Il termina donc sa traite à Gorée, où il fit un an de séjour, delà il fit voile pour l'Amérique.

A peine avions-nous perdu de vue les Canaries, que nous apperçûmes les côtes de l'Afrique. Le récit de mes malheurs, et l'expérience du capitaine firent qu'on tint le large. Cependant le lendemain nous eûmes connoissance du cap Blanc : nous y vîmes deux bâtimens échoués, l'un du port de 150 tonneaux environ, et l'autre qui avoit l'apparence d'une frégate.

Nous arrivâmes sans beaucoup de fatigue à la vue du Sénégal, le 13 juin 1785. Ce jour-là nous passâmes la barre : c'est la plus dangereuse qui existe au rapport des

marins. On entend par barre l'effet de plusieurs lames d'eau qui se succèdent continuellement en se déployant avec force les unes sur les autres. Elles sont occasionnées en cet endroit par le courant du fleuve, qui cherchant à se jeter dans la mer, fait force contre ses eaux qui luttent elles-mêmes contre celles du fleuve. Le sable apporté par la rivière et repoussé par la mer, forme un haut fond qui rend ce passage inaccessible aux grands bâtimens. Il n'y avoit, lorsque je la passai, que treize pieds d'eau. Ce fut dans la chaloupe du pilote que je hasardai ce passage. Je n'en connoissois pas le danger ; et l'horreur des lames qui nous soulevoient, me firent plus d'une fois craindre pour mes jours. En septembre de la même année, la barre n'avoit plus que sept pieds d'eau, cependant elle étoit plus praticable pour les chaloupes. Il semble que par ces dangers la nature indique aux Européens qu'ils ne doivent point se fixer dans ce pays, où ils ne viennent pour l'ordinaire que pour y faire un commerce indigne de l'humanité ; mais le desir des richesses l'emporte sur tout, et fait sur-

L 4

monter les plus grands obstacles. Il est à propos de ne passer la barre qu'avec les nègres. Ils sont tous bons nageurs, et n'abandonnent pas aisément les blancs en cas de malheur. Ils les sauvent souvent quand les chaloupes chavirent, et on ne peut mieux faire que de se fier à leurs soins. Malheur à qui les contrarie pour le passage de la barre, car alors si l'on chavire ils se sauvent seuls, et ne font pas même attention aux blancs qui sont bientôt abîmés dans les flots. La mort funeste de M. de la Echouart, capitaine de la Bayonnaise, en avril, 1786, est une preuve trop certaine de cette vérité.

La barre passée, je gagnai terre ; et quoique le soleil fût des plus ardens, je fis route jusqu'au Sénégal sur la pointe de Barbarie, langue de sable de 50 à 60 toises de largeur, qui sépare le Niger de la mer. La largeur du fleuve près de Gandiole, village nègre, est de plus de 300 toises. L'isle du Sénégal est située à trois lieues plus haut. Cette isle n'est à proprepremeent parler qu'une langue de sable aux milieu de la rivière. On la dit longue de mille pas géométriques sur soixante dans sa

plus grande largeur. Elle est presque de niveau avec les eaux du fleuve et avec celles de la mer, mais elle est garantie des dernières par la pointe de Barbarie qui est plus élevée que la colonie. Le bras oriental du fleuve est le plus considérable, il a environ 400 toises de large. Le bras occidental n'a que de 50 à 200 toises. L'isle est des plus stériles ; on n'y voit que des sables brûlans ; quelquefois on y rencontre des cailloux qui proviennent du lest des navires venant de Gorée, ou des débris des anciennes maisons des Européens. Il y a très-peu de jardins, la plupart des graines d'Europe n'y réussissent point. Il n'est pas étonnant que ces jardins ne produisent presque rien, l'air est extraordinairement salé : il pénètre tout, et ronge même le fer en très-peu de temps. La chaleur y est excessive, et encore augmentée par la réflexion du sable ; ce qui fait que depuis dix heures du matin, jusqu'à quatre heures du soir, il est presque impossible de travailler. Dans les quatre mois de janvier, février, mars et avril, la chaleur est bien plus supportable, mais dans les mois d'août et suivans elle est si considérable qu'elle affecte même les naturels. Quel effet

ne doit-elle pas produire sur des Européens, qui se trouvent tout-à-coup transplantés dans un pays aussi brûlant ! La nuit est un peu plus fraîche, mais pas toujours, seulement quand les vents de mer se font sentir. Alors on respire un air qui paroît frais, et après lequel on a soupiré pendant tout le jour ; mais cet air paroîtroit brûlant dans notre climat : malgré le secours de ces vents de mer, les nuits sont encore fâcheuses. Dès-que le soleil est couché, on se sent attaqué par une infinité de moucherons que l'on nomme maringoins. Leurs piqures sont très-sensibles ; et la multitude de ces insectes est incroyable. On s'en garantit foiblement par le moyen de mousticaires ou cousinières faites avec de la gaze. Pour moi, accoutumé à vivre chez les Maures, j'étois peu incommodé de ces insectes. A-demi sauvage, il n'entroit point dans ma pensée de chercher à plaire aux dames ; et par conséquent je n'avois nulle considération à garder : je faisois comme mes anciens maîtres, je me frottois de beurre, et cet expédient m'a garanti en tout temps des morsures importunes de ces impitoyables ennemis du repos des humains.

Si les yeux ne sont pas flattés de la vue du Sénégal, ils le sont encore moins de ses environs, qui ne sont couverts que de sable et de mangliers. On peut dire sans exagérer qu'il n'y a point de situation plus affreuse, ni d'endroit où l'on puisse plus difficilement se procurer les choses les plus nécessaires à la vie. L'eau, cet aliment si utile à l'homme, et indispensable pour la santé, n'y vaut rien. On creuse dans le sable environ cinq à six pieds, et on a de l'eau par ce moyen; mais elle est toujours saumâtre, quelque soin que l'on prenne pour l'adoucir. J'en ai distillé, et elle conservoit encore un petit goût qui ne peut être que nuisible à la santé. Il est vrai que dans la haute saison les eaux du fleuve sont douces, mais elles n'en sont que plus dangereuses. Ce sont elles qui occasionnent la plupart des maladies qui enlèvent les Européens, avec telle violence que tous les trois ans la colonie se trouve renouvelée. Les nègres même, quoiqu'acclimatés, ne sont pas dans ce temps exempts de maladie.

Il n'y a véritablement de bonne eau dans le pays que celle que l'on fait venir par

tonneaux, de quarante lieues au-dessus du Sénégal, après avoir passé les plus forts marigots. On trouve cependant une source d'eau très bonne à quatre lieues au-dessus de Gandiole, sur la route de Gorée au Sénégal, mais elle n'est pas assez abondante pour le besoin que l'on en a. Quant aux alimens, ils ne sont pas plus sains, quoi qu'en disent les voyageurs et leurs historiens qui se sont efforcés de mentir à l'envie l'un de l'autre, en parlant de ces tristes contrées. La viande en général y est détestable, et le poisson de mauvais goût. Il faut même le manger dans le jour où il est pris. Le lendemain matin il faut absolument le jeter à l'eau. Les bœufs fournissent la meilleure viande. Ils sont plus de moitié plus petits et plus bas montés que ceux de la France, même que ceux de la Bretagne. MM. Adanson et Dumanet se sont plûs à embellir les relations qu'ils ont composées de ces pays où ils ont trouvé tout merveilleux. Moi qui ai parcouru la plus grande partie de ces cantons, je n'ai trouvé le pays que du plus au moins détestable. On ne peut en parler avantageusement que lorsqu'on a des raisons pour le faire. La

compagnie du Sénégal retire un très-gros bénéfice du commerce qu'elle y fait : elle a donc le plus grand intérêt de faire croire que ce pays est un paradis terrestre ; car si on le connoissoit tel qu'il est, on ne trouveroit personne qui voulût y aller, y ayant cinq contre un à parier qu'on y terminera ses jours, sans compter les risques du voyage, et cela, en ne s'engageant que pour trois ans.

Cependant il faut dire à l'avantage de ce charmant pays, que lorsqu'on s'ennuie de vivre, on y trouve bientôt la fin de son existence, sans se donner la mort ; il suffit ou d'y rester, ou pour hâter la fin de ses peines, de faire le voyage de *Galam*.

Quant au contraire on veut reculer un peu son dernier moment, il faut se contenter de la nourriture des nègres ; mais quelle nourriture ! Les femmes pilent le mil dans des mortiers de bois sur le sable, mais il est si mal écrasé qu'on le sent craquer sous ses dents en le mangeant. La promenade est sans agrément, parce qu'on ne sort jamais sans danger de cette isle, et qu'on ne trouve des aspects un peu agréables, qu'à dix lieues au-dessus de la

colonie. De plus on y est toujours exposé, soit de la part des hommes, à être faits captifs, soit de la part des animaux féroces, tels que les tigres et les lions, à être dévoré. Encore ne peut-on se permettre ces sortes de promenades que lorsqu'on est en paix avec les naturels du pays. Que ceci ne paroisse point contradictoire, car il existe au Sénégal, comme dans le reste de l'Afrique, des troupes de brigands qui enlèvent tout ce qui se présente à leurs yeux, et qui sont les ennemis de tout le monde. On peut donc, quoiqu'en paix, se trouver exposé; et on l'est d'autant plus qu'il y a toujours des partis en campagne. Ces partis n'attaqueroient pas les habitans de la colonie sur ses terres, mais les trouvant sur celles de leurs ennemis, ils profitent de l'occasion, au grand désespoir des pauvres curieux. Enfin pour donner l'idée la plus juste de cette triste colonie, on peut dire, sans exagérer, que c'est l'endroit le plus détestable de la terre, et qu'il faut ou ne point le connoître, ou n'avoir que ce moyen de subsister, pour ôser s'y fixer.

Jusqu'à l'arrivée du petit Bric, le Furet,

armé par mon ami, j'eus le temps d'étudier le caractère des habitans du Sénégal, et de connoître leur manière de travailler. Ce fut l'unique objet auquel je m'appliquai. J'étois persuadé que je ne réussirois jamais sans connoître à fond les gens avec lesquels il me falloit traiter. Je fus aidé dans ce travail par le jeune Floquet, que son frère avoit laissé à la colonie, et qui, aidé par M. le comte de Repentigny, avoit fait des affaires, peu considérables à la vérité, mais assez heureuses.

Il n'y avoit alors au Sénégal que trois maisons européennes, qui faisoient à elles seules la plus grande partie du commerce, savoir : la maison de la compagnie, qui ayant le privilége exclusif de la gomme, s'occupoit aussi de la traite des nègres; cette maison étoit sans contredit la plus considérable, mais la plus mal gouvernée; ceux que la compagnie y avoit envoyés à cet effet n'ayant aucune connoissance de ce commerce. Elle étoit donc la moins redoutable. Celle de M. Aubry de la Fosse, de Nantes, étoit mieux conduite. Elle faisoit, avec moins de fonds, des affaires bien plus considérables, et étoit conduite

par M. Vigneux, ancien capitaine de navire, de Nantes. Ce capitaine étoit celui qui, profitant de mon malheureux naufrage, arrivé le 17 janvier 1784, avoit fait une de ces traites surprenantes pour le bénéfice, appas trop séducteur pour ne pas causer la mort et la ruine de beaucoup de François. Il fit encore en 85 et 86 de superbes opérations, sans s'éloigner du Sénégal ; la dernière cependant lui coûta la vie.

La troisième maison étoit gérée par M. Paul Benis, qui travailloit uniquement pour son compte. Il avoit été jadis tonnelier de la compagnie à Gorée ; et lorsque cette isle tomba au pouvoir des Anglois, il s'étoit réfugié au Sénégal. C'étoit lui qui connoissoit le mieux la colonie ; il parloit nègre comme les nègres mêmes, vivoit à leur manière, et s'emparoit toujours des meilleures affaires. Cet homme ne savoit ni lire ni écrire ; son long séjour dans ce pays l'avoit instruit du commerce, mais il ne supportoit la concurrence que vis-à-vis de la compagnie ; car Vigneux, quoique sans connoissance des lieux, avoit sur lui l'avantage, étant mieux assorti et aidé

aidé des conseils des habitans, ennemis nés de tout ce qui porte le nom de compagnie.

Les principaux d'entr'eux, nègres ou mulâtres, qui s'adonnent au commerce pour leur compte, étoient *Thévenot*, qui dans sa jeunesse a dépensé beaucoup d'argent à Paris, prenant le titre de prince Africain; *Saint-Jean*, son beau-frère, fils d'un ancien gouverneur anglois du Sénégal, qui avoit été à Londres; *Lejuge*, de la même famille, qui avoit voyagé dans l'Inde et dans toute l'Europe: *Dubois*, particulier nègre, le plus rusé de tous, ne faisant des affaires que pour la compagnie à condition d'en avoir une bonne part; et plusieurs autres qui travailloient tantôt pour leur compte, tantôt pour ceux qui se servoient de leurs talens. Il y avoit aussi deux Maures de la famille des Sherifs, qui s'adonnoient au commerce. Blancs ou nègres, Mahométans ou Chrétiens, aucun d'eux n'a jamais connu la bonne foi; elle est entièrement bannie de ce commerce, les paroles d'honneur sont comptées pour rien, c'est à qui usera de finesse. Quand on fait un marché, il faut le terminer sur

l'heure, sinon le tenir pour nul. Telles étoient les personnes avec lesquelles je me voyois sur le point de négocier.

Malgré sa stérilité, le Sénégal est habité par plus de six mille nègres, tant libres que captifs de Tapades, ou nègres nés chez des habitans nègres du pays. Jamais on ne les vend, à moins qu'ils ne commettent quelques crimes. Leurs cases environnent la demeure de l'habitant nègre. Elles ont la forme de grandes ruches à miel, et sont soutenues par quatre piquets. Le comble peut avoir douze à quinze pieds d'élévation : la largeur des cases est ordinairement de 10 à 12 pieds en tous sens. Les lits sont des claies posées sur des traverses, soutenues par de petites fourches qui s'élèvent à un pied de terre : ils s'y couchent pêle-mêle, hommes, femmes, filles et garçons. On fait le feu au milieu de la case, et il faut être nègre pour résister à la fumée, qui n'ayant point d'autre issue que la porte, remplit entièrement leurs demeures.

Les hommes sont de la haute taille, et les femmes sont les plus belles négresses de l'Afrique. On peut dire que les Sénéga-

lois sont les plus braves de toute cette partie du monde, sans même en excepter les Maures, leur courage tient beaucoup plus de la témérité que de la bravoure. Dans le voyage de Galam, on les voit affronter en chantant les plus grands dangers; ils ne craignent ni fusils ni canons. Les caymans ou crocodiles ne peuvent les effrayer. Un des leurs, tué et mangé par ces animaux, ne les empêche point de se jeter à l'eau si la manœuvre du navire l'exige. Ces belles qualités qui les distinguent, et dont ils font gloire, ne les garantissent point de la contagion du pays qui les porte tous à la rapine : c'est à qui usera de plus de ruses pour surprendre et frauder. Il est à croire que les Européens n'ont pas moins donné lieu à ces défauts, que les instructions de leurs marabous, qui les engagent à voler les Chrétiens le plus qu'ils peuvent.

Les nègres Yolofs du Sénégal sont ou Chrétiens ou Mahométans, ou plutôt l'un et l'autre, ou encore mieux ni l'un ni l'autre; la religion leur est égale. Ceux de la grande terre sont comme eux, ils ne tiennent à leurs préjugés que pour la forme. Une patte de fer, une masse de

verroterie les font changer d'avis à volonté. par ce moyen, on les tourne comme on veut, preuve certaine qu'ils n'ont point de principes de religion, mais qu'ils ne suivent que des coutumes reçues. Les marabous ou leurs prêtres et leurs hommes de loi sont comme les autres. J'en ai examiné plus d'un, et j'ai toujours trouvé, même parmi ceux de la nation des Poules, ou Peuls, où on assure qu'ils sont extraordinairement fanatiques, et qu'ils ne sont attachés à leurs idées qu'en public. « Ce blanc le « fait disent-ils, il a plus de connoissances « que moi, pourquoi ne l'imiterois-je pas » ? Ce raisonnement est général dans tout ce pays.

La colonie du Sénégal est environnée d'isles, qui toutes, sont encore plus mal saines, qu'elle ne l'est elle-même, à cause de la proximité de la mer. Elles sont remplies de marigots *ou étangs* qui, lorsque le soleil les sèche, infectent l'air d'une odeur fétide, et les couvrent d'insectes, ce qui les rend presque entièrement désertes par la mortalité que ces odeurs putrides occasionnent. C'est, sans doute, la même cause qui enlève tant de François au Sénégal pen-

dant les quatre mois de mauvaise saison. La mauvaise qualité des eaux peut bien encore y être pour beaucoup. Les eaux sortant des marigots qui avoisinent la colonie, font corps avec les eaux du fleuve, mais elles n'ont point le temps d'être battues par le courant, et elles ont une douceur fade qui les fait aisément reconnoître : cet objet est, je crois, essentiel à observer : il mériteroit l'attention de nos médecins instruits, et conserveroit à l'état un grand nombre de citoyens.

De tous les François qui étoient au Sénégal attachés aux diverses maisons de commerce, aucun ne voulant remonter à *Galam*, lieu le plus considérable pour le commerce, parce qu'aucun d'eux n'y avoit été, je me déterminai à faire ce voyage. Je voyois la supériorité des moyens des autres maisons, je voulois former la mienne. Ce n'étoit que par les connoissances locales que je pouvois y parvenir. J'espérois par ce moyen que si je n'étois pas en état de supporter la concurrence dans la colonie, au moins j'aurois sur toutes les autres maisons, l'avantage en rivière. Je me décidai donc à partir pour Galam. Les rapports

des habitans et des blancs sur ce voyage, ne me permettoient point de douter des dangers auxquels j'allois m'exposer; mais je voulois travailler. J'avois vécu parmi les Maures, toujours couché nud à l'injure de l'air; j'avois supporté la plus affreuse misère pendant le temps de mon esclavage, je connoissois la solidité de mon tempérament; je ne pouvois croire tout ce qu'on me disoit du mauvais air de ces cantons; je voyois les nègres se disposer avec joie à faire ce voyage, pouvois-je hésiter?

En attendant l'arrivée du Furet, nous nous occupâmes à ramasser le sel pour nous et pour le bâtiment de roi qui se disposoit à remonter le fleuve. Cette traite se fait près de la barre du Sénégal; et pour traiter en ce genre, on n'a besoin que de sabres, poudre, pierres à fusil, balles et verroterie. La barique de sel me revint cette année à trois livres, et elle fut vendue cinq livres au Sénégal à ceux qui n'avoient pas voulu ou n'avoient pas eu le temps ni les facilités d'en faire eux-mêmes la traite.

Le 26 de juillet, le convoi se mit à la voile, et remonta le fleuve. Il étoit composé

de vingt-sept bâtimens frétés par les habitans, d'un bâtiment de cinquante tonneaux nommé le Maure, appartenant à Paul Benis; de la grande Gabarre de M. Vigneux, géreur de la maison Aubri de Nantes, du port de 180 tonneaux; et du bâtiment de roi, nommé le *Bienfaisant*, cap. Thévenot, habitant du Sénégal, chargé des coutumes ou droits pour les différens princes du pays.

La compagnie, toujours lente dans ses opérations, n'avoit pas encore ses bâtimens prêts, lorsque nous vîmes arriver le Bric, le Furet. Le même jour qu'il parut devant le fort, il entra en rivière. Nous procédâmes aussi-tôt à son déchargement. On le répara, et nous le chargeâmes pour la traite. Je partis sur ce navire du fort-Louis, le 16 août 1785, à 8 heures du matin.

Mon navire de soixante-dix tonneaux, mais léger et fin voilier, avoit un équipage composé de vingt-quatre *laptots*, quatre *gourmets*, un maître de *langue*, un charpentier, un capitaine en second, six *pileuses*, et une douzaine de *rapasses*. Par *laptot*, on entend un matelot nègre; les *gourmets* sont les officiers ou plutôt les timoniers,

car les nègres ne connoissent qu'un chef qui est le capitaine. Le maître de *langue*, n'est autre chose que le maître d'équipage, qui entend et commande la manœuvre en françois. Les *pileuses* sont les femmes qui préparent la nourriture, et qui blanchissent le linge pendant le voyage. Enfin les *rapasses* sont des enfans nègres qui ne sont point payés, et servent dans les bâtimens, comme nos mousses ; les enfans d'habitans où de nègres de Tapade font les mêmes voyages et le même ouvrage : on les accoutume par ces moyens à la fatigue et à la connoissance de la rivière.

A peine eûmes-nous quitté le Sénégal, que tout l'équipage se mit en prière. Chacun paroissoit triste et consterné, et regardoit, les larmes aux yeux, cette triste langue de sable où il avoit pris naissance, où il abandonnoit sa femme et ses enfans. Il leur faisoit de tristes adieux, comme si tout espoir de les revoir étoit entièrement perdu. Ces cérémonies lugubres et ces regrets des nègres, plus que tous les raisonnemens, me firent juger des dangers du voyage. Mais à peine eut-on perdu la colonie de vue, que la joie reparut sur tous

les visages, et que tous les laptots se mirent à chanter.

M. le comte de Repintigny, gouverneur du Sénégal m'avoit engagé à rassembler tous les bâtimens traîneurs, à fin de les escorter jusqu'au lieu du rendez-vous du convoi. Le même jour sur le soir, je rencontrai le bateau d'un nommé Soliman qui avoit appareillé de la colonie, trois jours avant moi. Comme il n'avoit que trois laptots à son bord, je le laissai, ne me croyant pas obligé de remorquer un bateau, dont le chef n'avoit point eu la précaution de prendre suffisamment de monde pour sa manœuvre. Je ne voulus point retarder mon voyage pour lui, quoique mes nègres, sachant les ordres du gouverneur, voulussent lui donner du secours; et je lui ordonnai de retourner au Sénégal; ce qu'il fit, n'en étant tout au plus éloigné que de huit lieues.

On carga les voiles sur les huit heures du soir: nous étions aux grands marigots qui vont joindre *Portandic*. On baptisa le navire suivant l'usage des nègres, ainsi que ceux qui n'avoient point encore passé dans cet endroit. On fit faire une décharge à ma

petite artillerie, qui consistoit en six pierriers, six espingoles françoises et quelques espingoles angloises. Pour cette cérémonie, le maître de langue, accompagné de deux gourmets, fait jeter l'ancre et assemble tout l'équipage. Il fait charger toute l'artillerie, prend de l'eau du fleuve dans un vase, et en jette par trois fois sur le navire en divers endroits. A chaque opération, pour que la cérémonie soit en grand, on fait une décharge, puis lorsque le bâtiment est baptisé, le même homme vient à ceux qui n'ont point encore fait ce voyage : ce sont ordinairement les blancs et les rapasses. Il me mit de l'eau du fleuve au front et au menton ; et alors, on fit une nouvelle décharge. Enfin pour terminer la fête, je fis bien boire tout l'équipage. Notre chaloupe ne tarda point à nous joindre, et toute la soirée se passa dans la joie.

A peine étions-nous rentrés dans la chambre pour prendre du repos, que les laptots de quart avertirent qu'ils entendoient sur le fleuve un bruit causé par des rames. On se mit à observer, et on ne tarda point à voir que c'étoit un canot de nègres qui faisoient tous leurs efforts

pour nous joindre. Arrivés à bord, ils nous apprirent que le bateau le *Maleime*, appartenant à Scipion mon capitaine, s'étoit brisé, et avoit coulé bas à 10 lieues au-dessus de *Podor*; qu'*Admet Moctar*, roi des Trassarts, peuple Maure, prétendoit avoir sa moitié des objets sauvés de ce naufrage, en donnant pour unique raison que c'étoit Dieu qui le vouloit, puisqu'il avoit permis que ce bateau fît naufrage sur ces côtes. J'écrivis aussitôt à M. de Répentigny, gouverneur du Sénégal, le priant de vouloir bien m'envoyer ses ordres sur le parti à prendre; puis leur ayant fait donner à manger, je les fis partir à l'instant pour la colonie.

Je voulois attendre la réponse du gouverneur à Podor, avant que de rien terminer avec *Admet Moctar*: je ne pressai point la route, nous séjournâmes au village de Reims. Le marabou, chef du lieu, nous engagea à descendre. Nous allâmes à la chasse. Le pays est couvert de gibier; aucuns coups ne portoient à faux, ce qui me donna beaucoup de plaisir. Sur les cinq heures du soir le vent ayant augmenté, le bâtiment chassa sur son

ancre, et se trouva échoué sur la côte des Maures. Tous les jours on échoue en rivière. Cela n'est point dangereux, la rivière est plaine de bancs de sable, et on ne commence à courir de dangers qu'à *Doumons*. On amarre même le bâtiment à terre toutes les nuits Ainsi lorsqu'on voulut partir on eut bientôt mis le navire au large. Pour cette manœuvre les nègres sautent tous dans l'eau, et se portant du même côté, poussent le navire à flot. Souvent il en périt dans cette manière de travailler, mais ils n'ont point d'autre coutume : ils la trouvent la plus prompte et la moins pénible. Nous perdîmes une ancre ce jour-là ; malgré les recherches qu'on en fit, on ne put jamais la draguer.

On se remit en route, et nous vîmes dans la plaine un camp de Maures de 80 à 100 tentes. Ils devoient me vendre des bœufs et des captifs, mais nous n'eûmes point le temps de nous y arrêter. Le 19 nous vîmes le village de Berne, situé sur la rive des Maures, près du désert de Saara, qui s'étend jusqu'à cette partie de la rivière. Ainsi j'eus l'avantage, après avoir parcouru pendant mon esclavage

l'intérieur de ce vaste désert, d'en voir cette foi -là l'extrémité. Deux superbes palmiers, l'un d'un côté du désert, l'autre à l'extrémité, en marquent les bornes, ainsi que du côté du Biledulgerid : ce qui le termine sont deux hautes colones que j'avois vues dans la plaine avant que d'entrer sur les terres des Monselemines.

En quittant le désert sur la rive opposée, je vis le village de Brao, appartenant au roi des nègres Walons. Le roi de ce pays avoit été ministre de l'ancien, et l'avoit fait assassiner par les Maures d'*Halicory*, roi des *Bracnars*. Ce fut sous le spécieux prétexte du bien public qu'il s'empara du trône ; mais il paya sa perfidie par sa mort : car ayant eu quelque différend avec *Halicory*, il le fit étrangler quelque mois après mon départ. Ce prince n'étoit point dans son village lorsque nous passâmes, mais ses affidés et ses femmes vinrent au bâtiment. Je leur donnai quelques bouteilles d'eau-de-vie et m'en débarrassai par ce moyen.

Dans la nuit du 20 au 21, nous arrivâmes à Podor, nous y trouvâmes le bateau du Shérif qui appareilla aussi-tôt qu'il

nous eut apperçus. Sur les huit heures, je descendis à terre, et me rendis au fort, où étoit déja à m'attendre, *Admet Moctar*, roi des Trassarts. Ce prince, contre toutes les loix, sans s'arrêter à ses premières demandes, vouloit avoir toutes les marchandises qu'avoient sauvées les laptots de Scipion. Il ne parloit plus de partager, il prétendoit que tout lui appartenoit; et que par ce naufrage, les laptots mêmes étoient devenus ses captifs. Il vouloit me contraindre de payer leurs rançons; on avoit beau lui dire que si tous les ans, le roi de France lui payoit des coutumes, que c'étoit pour faciliter le commerce, par une entière liberté de travailler le long de la rivière. Il ne vouloit rien entendre; et ferme dans son dessein, menaçoit de m'attaquer, soit que je descendisse au Sénégal, soit qu'il me plût de continuer le voyage de Galam. Il savoit que j'étois arrivé depuis peu au Sénégal, et étoit loin de penser que ses paroles et ses menaces ne me faisoient aucune impression. Il vouloit m'intimider, et espéroit par ce moyen, acquérir, sans qu'on pût rien réclamer, les marchandises que le commandant de Podor avoit

eu la foiblesse de lui livrer; mais j'avois été esclave chez les Maures, j'avois appris par mes malheurs à les connoître parfaitement. Mon bâtiment, avant que je le quittasse pour me rendre au fort, étoit en état défense, les pierriers, les espingoles, les armes de la chambre, tout étoit prêt pour le combat. J'avois donné ordre au second, d'attirer le plus de maures qu'il pourroit dans le navire, de les désarmer aussitôt, et de les faire descendre dans la cale. Mes précautions ne furent point inutiles, car voyant que je ne voulois rien céder, Admet Moctar ordonna à un de ses officiers de dire à son frère de s'emparer de mon navire. Ce prince ne se cacha point de nous, pour donner ses ordres, je l'entendis, et il ignoroit que j'eusse la moindre connoissance de son langage. Je quittai à l'instant l'assemblée, sous prétexte de besoin; et ayant fait venir un nègre fidèle, je l'envoyai à bord ordonner à mon second de mettre aux fers les Maures qui étoient en sa puissance, d'en attirer le plus possible; et sur-tout le frère du roi, de le mettre également aux fers dans la cale. Scipion, mon capitaine, qui étoit accoutumé aux combats,

entendant et parlant parfaitement l'arabe, avoit compris les ordres *d'Admet Moctar* : il les lui avoit reprochés, même en le menaçant, et quitta précipitamment l'assemblée pour se rendre à son bord. Il fut surpris à son arrivée d'y trouver le frère *d'Admet Moctar*, désarmé et aux fers. Voyant que son équipage étoit loin de se laisser surprendre, il revint au fort. Pendant cet intervalle, déjeûnant avec M. Duchozel, commandant à Podor, je lui fis part des desseins *d'Admet Moctar*, des ordres que j'avois donnés pour les prévenir. Dès qu'il eut à peine entendu jusqu'à quel point se portoit l'audace de ce sauvage, il fit prendre les armes à son détachement, revint trouver *Admet Moctar*, et lui dit, que les affaires du commerce n'étant point de son ressort qu'il eût à s'arranger avec moi, sur ses différens ; mais qu'il ne souffriroit jamais qu'on attaquât un navire de sa nation, sous le canon du fort qu'il commandoit. Ces paroles déconcertèrent entièrement *Admet Moctar*. Ayant parlé arabe, il ne croyoit pas qu'on l'eût entendu ; car il ne savoit pas que Scipion le parloit aussi bien que lui : il ignoroit aussi les

les précautions que j'avois prises, et se voyoit dans un fort, au pouvoir de soldats françois sous les armes. Il fut encore plus intimidé, lorsqu'un de ses affidés vint lui direque tous les nègres du village de Podor, instruits par mon équipage , avoient couru aux armes; qu'ils s'étoient emparés de celles de sa troupe; qu'elle étoit exposée, sans pouvoir se défendre ni attaquer, entre le village, le fort et mon bâtiment; que tous les nègres chantoient le cris de guerre; et qu'ils n'attendoient que mes ordres pour égorger ses sujets. Dans ces circonstances, éloigné de lui d'environ dix pieds ; ayant mes pistolets amorcés et armés , je n'avois à redouter qu'un coup de poignard; mais j'étois résolu de le tuer au premier mouvement qu'il feroit. Comme j'étois environné des plus braves de mes gens; je lui reprochai en arabe sa perfide résolution. Il fut anéanti en m'entendant parler sa langue; et cédant à la force et aux circonstances, il me dit qu'ayant toujours été ami des François, son intention n'avoit jamais été de s'emparer de mon navire, mais bien de réclamer ce que les loix de son pays lui accordoient ; que plutôt que de se battre

contre une nation qu'il aimoit et à laquelle il devoit son élévation et l'autorité dont il jouissoit, il alloit se retirer dans ses terres. Il croyoit traîner les choses en longueur par ce subterfuge; mais sur la demande que je lui fis, que s'il parloit comme il pensoit, il eût à me rendre les objets dont il s'étoit emparé, il vit bien qu'il n'y avoit plus lieu de tergiverser; et me dit, qu'ayant distribué les marchandises à ses affidés, et ces marchandises étant coupées, il ne lui étoit plus possible de me les rendre, mais qu'il s'engageroit volontiers de rendre à Scipion, la valeur de tout ce dont il s'étoit emparé sur ce qui lui reviendroit des droits. Des paroles d'un tel homme ne me contentoient point: je voulois un engagement signé de lui et de ses ministres. Il ne le vouloit point. Sa parole, disoit-il, devoit suffir. Il y avoit déja quatre heures que nous étions à nous disputer sur ces articles, lorsqu'on vint lui annoncer que son frère, qui s'étoit rendu à mon bord, ne paroissoit plus sur le pont. Cette nouvelle l'inquiéta, et sachant bientôt qu'il y étoit arrêté, il ne fit plus le difficile, signa ce que l'on voulut, rendit la liberté aux laptots de

Scipion, et consentit à tout rembourser. Cet écrit fut signé de lui, de ses deux principaux ministres et de son frère, qui par cet engagement obtint la liberté, et fut conduit au fort par mes nègres, lorsqu'on m'eut rendu les deux habitans du Sénégal, qu'*Admet-Moctar* avoit fait arrêter à son arrivée à Podor.

Alors j'engageai ce prince à venir me voir à mon bord. Mais craignant que je ne le traitasse comme j'avois traité son frère, il ne voulut jamais se fier à ma parole. Il interrogea les laptots, et sut d'eux que j'avois été l'année d'avant esclave dans le désert et à Maroc. Le lendemain nous nous revîmes en amis : il me questionna beaucoup sur les forces des Mongearts, des Monselemines, et principalement sur le caractère et les forces de *Mouley-Abdramène*, fils de l'empereur de Maroc, qu'il savoit être à la tête d'un parti puissant dans le désert. Il n'ignoroit pas que si ce prince venoit à paroître sur ses terres, tous les Maures le reconnoîtroient à l'instant pour leur souverain; et il vouloit s'éclaircir sur les intentions qu'il pouvoit avoir.

Sydy Hali, son frère, vint me voir. Je le

fis désarmer aussi-tôt, suivant la coutume des Maures. Je lui fis remarquer la force de mes pierriers et de mes espingoles ; et lui demandai si avec cela, un François ayant Scipion pour capitaine, devoit craindre les menaces de son frère. Je lui donnai à boire beaucoup d'eau et de sucre, et il se retira vers le soir.

Le lendemain, étant au moment d'appareiller, nous apperçûmes le canot de Scipion, qui venoit du Sénégal avec des ordres du gouverneur. Je descendis de nouveau, et allai trouver *Admet Moctar* qui signa un second engagement conforme au premier, de tenir compte sur ses coutumes de la valeur des marchandises dont il s'étoit emparé. Il me fit présent de deux bœufs, de dix moutons, de plumes et d'aigrettes d'autruches, et m'engagea beaucoup à venir le revoir, lorsque je serois de retour de Galam. Je le lui promis : et le quittai fort satisfaits l'un de l'autre.

Le vingt-quatre, à dix lieues environ de Podor, nous apperçûmes le mat du bateau le *Maleime*, qui s'étoit perdu le douze, ayant touché sur un tronc d'arbre qui l'avoit fait couler bas. Scipion me demanda la per-

mission de sauver quelque chose de son navire ; et d'après mon consentement, il dirigea sa route de son côté. On travailla tout le jour, pour lever ce bateau ; on l'approcha de terre, et sur le soir voyant l'impossibilité de le mettre à flot, on se contenta d'en tirer le grand mat, le beaupré, le gouvernail et l'ancre.

Le lendemain je perdis un laptot nommé Bacary, appartenant à Isabelle-Nagot, chez qui je logeois. Cet homme étoit bon plongeur. Il se jeta à l'eau, et aussi-tôt nous le vîmes disparoître. Sans doute qu'il fut emporté par un de ces caymans ou crocodiles dont la rivière est remplie. Comme on étoit obligé d'aller à la touë, manœuvre qui accable un équipage, je voulus faire diversion à la peine de mes gens, et au malheur qui venoit de nous arriver. A cet effet, je fis bien donner à boire aux laptots. Le soir nous mouilliâmes près du village de *Donguelle*, où j'achetai trois dents de morphil pour un peu de poudre. Une lieue plus haut, nous passâmes le rocher de *Gdioul-de-Diabbé*, l'endroit le plus dangereux de toute la rivière. En revenant de Galam, on peut bien nommer cet en-

droit la *gueule du diable* ; car on fait feu de l'avant et des deux côtés sur les navires, dans le moment où il faut vaincre les difficultés presqu'invincibles de passer ce rocher.

Appliqué uniquement aux objets de commerce, ce qui étoit mon unique bien, et n'ayant point assez d'aisance pour employer une partie de mon temps à faire des remarques, je ne faisois que légèrement attention à l'histoire naturelle, aux sites et aux productions de ces contrées. Dans toute l'étendue du pays appartenant aux *Poules*, pays qui commence à deux lieues au-dessous de Podor, on ne voit que des forêts épaisses qui couvrent les bords de la rivière, et la rendent fort mal-saine. Jamais un vent frais n'a soufflé dans cette contrée. A la chaleur horrible du climat, se joint l'odeur dangereuse des arbres en fleurs : odeur qui affecte sensiblement les narines, et à laquelles on n'échappe que par miracle. Ce pays est rempli de bêtes féroces de toutes les espèces : c'est l'immense réservoir de l'Afrique. Les serpens y sont d'une grosseur et d'une longueur prodigieuse ; mais ils n'ont pas de quarante-cinq à cinquante

pieds comme l'assurent quelques auteurs. J'offris, d'une peau de ces animaux, qui pouvoit avoir vingt-huit pieds, la valeur d'un esclave, mais on me refusa. Si l'on en trouvoit communément de cinquante pieds de long, comme le dit M. Adanson, il est sûr que mes nègres m'auroient empêché d'offrir un prix si énorme, d'une peau si commune. Mais quand on a passé le tropique, il est d'usage de dénaturer les faits; et on appelle alors dire la vérité, quand on n'exagère que de moitié.

Les crocodiles sont fréquens dans ces cantons; c'est le lieu de toute la rivière où ils sont en plus grand nombre; sans doute, à cause du voisinage des bois, où ils peuvent se mettre à l'abri des chasseurs. On en voit très-peu au Sénégal; encore n'est-ce que lorsque les eaux sont douces. Ce qui fait que pendant presque toute l'année, on n'en rencontre qu'à quarante lieues environ au-dessus de l'embouchure du fleuve. Comme les requins ne vont point dans l'eau douce, la rivière est toujours dangereuse; car les requins finissent où les caymans commencent, et par conséquent, dans tous les temps et dans tout le cours

du fleuve, on court un danger imminent lorsqu'on ose s'y baigner.

Les hyppopotames, ou chevaux marins, se trouvent aussi en grand nombre dans le royaume des *Poules*. Cet animal est amphibie comme le crocodile : il vit également sur terre et dans l'eau ; il est plus gros de moitié, que nos plus gros bœufs cependant quelquefois il y en a de très-petits; mais quand l'animal est parvenu à sa croissance, il est extraordinairement gros. On en peu juger par sa tête, qui, sans être tout-à-fait proportionnée à son corps, l'est cependant assez pour en donner une idée juste. On en a au Sénégal d'entièrement déchaînés et dégarnis de leurs dents, qui pèsent de 150 à 200 liv. J'ai vu des dents d'hyppopotame qui pesoient sept livres. Cet animal n'est pas à redouter dans ce climat. On a peu de peine à le tuer : il n'attaque jamais; et ne se défend que quand il se sent blessé. Comme il est extraordinairement lourd, on a le temps de se garantir de sa furie, quand on le voit venir (1). Sa chair est très-bonne;

(1) L'hyppopotame du midi de l'Afrique n'est pas apparemment de la même espèce; car MM. Vaillant, Spaarmann et Paterson en parlent comme d'un animal fort dangereux et très-difficile à tuer.

on la fait sécher au soleil par tranches, et elle se conserve très-long-temps. La graisse fondue forme une huile qui est excellente pour faire du savon : les nègres l'emploient à cet usage ; et leur savon, s'il n'avoit point d'odeur, l'emporteroit pour la qualité sur le meilleur de Marseille. Il y a aussi dans ce canton une grande quantité d'éléphans : cependant jamais je n'en ai vu, quoique presque tous les jours, je descendisse à terre pour y tuer du gibier, et que de tous les côtés, je visse de leurs traces.

Les aigrettes se trouvent en grand nombre le long du Niger ; mais celles qui portent les plus belles plumes sont, sans contredit, celles que l'on rencontre à sept lieues au-dessous de Podor, dans une petite isle, qui dans les mois d'août et septembre, en est couverte. J'en tuai beaucoup dans cet endroit, et mes plumes avoient vingt-deux pouces de longueur, tandis que celles que je me procurai en rivière, n'avoient que de quinze à seize pouces tout au plus.

Le 28, le vent ne nous permettant point d'aller à la voile, je partis pour la chasse. Je trouvai dans les bois un arbre qui porte des fruits semblables à nos pêches. Je vou-

lois les goûter ; mais les nègres m'ayant assuré que ce fruit est un poison violent, je ne me souciai pas d'en faire l'essai. Son noyau est presque semblable, mais beaucoup plus gros que celui de l'abricot.

Le lendemain vingt-neuf, sur les onze heures du matin, nous entendîmes plusieurs coups de canon. Les laptots crurent que c'étoit l'Almamy des Poules qui étoit arrivé à Saldé, pour recevoir les droits qui lui sont dus. Le 30, nous vîmes descendre le bateau de M. Pontret ; on le *halla* : et il nous dit qu'il aimoit mieux, et il avoit raison, manquer le voyage de *Galam*, que de se soumettre aux coutumes que les Poules avoient établies en 1785, à un prix beaucoup trop fort. Il étoit François, et par cette raison, son bâtiment, quoique très-petit, auroit été contraint de payer la même coutume que les plus forts bâtimens. Il eût donné pour cet objet plus de moitié de ses marchandises, et en auroit été pour la perte de son temps, les fatigues du voyage et celles de la traite à *Tamboucanée* ; au lieu que s'étant chargé de mil à *Saldée*, il devoit se dédommager à la colonie des

bénéfices qu'il auroit dû faire, s'il eût pu effectuer le voyage de Galam.

Le trente-un sur le midi, nous arrivâmes à *Saldé*. Ce village est situé à une lieue dans les terres, mais on mouille à sa hauteur, et c'est l'endroit où les *Poules* reçoivent leurs coutumes. Quoiqu'elles soient réglées avec le gouverneur du Sénégal et les envoyés de *l'Almamy*, avant le départ du convoi pour Galam, il y a souvent, cependant, des difficultés lorsqu'il s'agit de les acquitter. Le *Tampsir* choisi pour cet objet, et le ministre de l'*Almamy* font naître le plus de difficultés qu'ils peuvent ; ils veulent les recevoir toutes le même jour, et ne permettent à aucun bâtiment de continuer sa route pour Galam, que tout le convoi parti du Sénégal ne soit arrivé. Comme l'air de ce lieu est très-mal-sain, c'est ordinairement l'endroit où le plus grand nombre des François qui ont la témérité d'entreprendre ce voyage, tombent malades, et il n'en guérit que fort peu.

Aussi-tôt après notre arrivé, Saint-Jean, qui commandoit le bateau le *Maure* appartenant à Paul Benis, se rendit à mon bord,

et m'apprit la mort de M. Bertrand, officier du bataillon d'Afrique, qui commandoit le convoi. Les coups de canon que nous avions entendus, n'avoient été tirés que pour ses funérailles, et non pour l'*Almamy* qui ne vint point cette année toucher ses coutumes. Ce capitaine me donna la note de ce qu'on exigeoit. Comme je n'avois pas encore fait le voyage, je ne trouvai point les prix trop considérables, quoiqu'ils fussent doubles de ceux qu'on avoit payés les années précédentes. Les capitaines du convoi s'assemblèrent à mon bord, ainsi que les gens proposés par l'*Almamy*; on fit de part et d'autre des sacrifices, et les jours suivans, on paya ces coutumes, dont la plus grande partie fut mise en dépôt sur mon bord.

On se soumet à ces coutumes, afin d'être libres en rivière tout le temps du voyage, de pouvoir se promener à terre quand on veut; et d'avoir dans le pays les mêmes facilités que les naturels. Elles sont devenues très-considérables par la faute des divers gouverneurs du Sénégal, qui, plus attachés à leurs intérêts particuliers qu'à ceux de la nation françoise, ont tous, les

ans, fait, pour le Roi, de nouveaux présens à ces sauvages. Ils recevoient en retour des nègres, et la valeur de ces captifs passe pour appartenir au Roi. Mais si l'on en croit l'opinion générale, elle passe entièrement dans la poche de messieurs les gouverneurs. Les nègres de l'intérieur des terres, qui ne savent point se contenter, ni évaluer le prix des choses, exigent, des bâtimens européens, des coutumes proportionnées à celles qui ont été introduites par l'avarice des gouverneurs. En cette année 1785, la coutume payée à *Saldé*, monta à cinq livres en argent par barre : ce qui fit 3125 livres par chaque navire, chargé de 625 barres.

Cette coutume augmente en proportion que les marchandises en rivière ont une valeur plus considérable. Le baril de deux livres de poudre, par exemple, est compté pour quatre barres. Cent pierres à fusils, pour deux barres, etc. La récapitulation en barres de rivière fit monter cette coutume à 839, au lieu de 625 barres. Les nègres étant à soixante-dix barres suivant les conventions de *Galam*, pour cette année, on donna la valeur de douze

captifs pour acquitter les coutumes : et cela fit même davantage ; car le plus grand nombre des barres payées à *Saldé*, furent des barres pleines, au lieu que dans le paiement des captifs, on n'en donne ordinairement tout au plus que quarante de pleines par nègre, comme on le verra quand je parlerai du commerce.

Les gros bateaux des habitans nègres payèrent moitié de cette coutume, et les petits un quart. Il n'y eut que le bâtiment du Shérif qui ne paya rien. Comme ce peuple a dans sa religion quelques fragmens de celle de Mahomet, on ne croit pas juste de faire payer un homme reconnu pour être de la famille du grand prophète : aussi se contenta-t-on de sa bénédiction. Je voulus essayer s'ils se contenteroient de la mienne, mais ils préférèrent mes guinées et mes fusils, ce qui nous fit rire, mais principalement le Shérif ; car tout le profit est de son côté.

La nation *Poule*, ou *Foulque*, est une des principales qui occupent les bords du Niger. Cette nation possède, le long de ce fleuve, une étendue de terre de plus de cent soixante lieues. Elle commence au-

dessous de *Podor*, à un endroit nommé *le Coq*, situé à deux lieues du fort, et finit à *Matame*, fort village, occupé partie par des *Poules*, partie par des *Saltiguets*, autre peuple peu nombreux, et que l'on confond assez ordinairement avec les *Poules*. Ce peuple n'est point aussi noir que les autres nègres : il est cuivré, presque rouge ; il a cependant de particulier, que les enfans de cette nation qui viennent au Sénégal, et qui y passent plusieurs années, deviennent beaucoup plus noirs. Les femmes y sont très-jolies, ce qui fait que les blancs du Sénégal ont toujours le soin de s'en procurer quelques-unes. Mais elles sont d'un mauvais caractère : jamais elles ne s'attachent à personne ; et quand on a une maîtresse de cette nation, il faut la veiller de près, et bien la châtier, pour qu'elle ne fasse point d'infidélité à celui qui l'honore de ses faveurs. Alors la crainte de la bastonnade produit ce que les égards et la complaisance ne peuvent jamais obtenir.

Quoique la nation *Poule* habite un des plus beaux pays de l'Afrique, elle est cependant très-misérable ; les peuples en

sont lâches, cruels, voleurs et fanatiques à l'excès. Ils sont commandés par un chef de leur religion, méprisable mélange de mahométisme et de paganisme. Ce chef se nomme *Almamy* : il est toujours choisi parmi les *Tampsirs* qui sont au nombre de douze. Les *Tampsirs* sont les interprètes de la loi : ils sont les plus savans ou les plus fanatiques. Quand l'*Almamy* vient à mourir, on lui choisit un successeur parmi les *Tampsirs*. L'*Almamy* a droit de vie et de mort sur ses sujets; cependant il peut être déposé par une assemblée de *Tampsirs* : c'est pourquoi il est de son intérêt de les ménager. Le paiement des coutumes se porte chez l'*Almamy*, et se distribue ensuite entre les *Tampsirs*. Quoiqu'une part appartienne à l'*Almamy*, il exige toujours un présent particulier pour sa personne.

Le premier septembre, je dînai à bord du bateau *le Maure*, capitaine S. Jean. Je n'y vis point de blancs, tous ceux du convoi étoient malades. Le lendemain au soir, nous reçûmes un grain furieux. En voulant me mettre à l'abri de la pluie, dans la chambre du conseil, je tombai sur les malles,

malles, j'eus les jambes fort écorchées; ma tête porta sur la table, et le lendemain la fièvre me prit. L'inflammation étant devenue considérable, on me seigna: je ne tardai point à perdre connoissance, et je ne la recouvrai qu'à mon arrivée à *Galam*, le 4 octobre. Je vis sur le journal de route, que les coutumes payées aux autres princes de la rivière avoient été très-modiques: elles ne se montèrent, valeur du Sénégal, qu'à 120 barres, y compris deux pièces de guinées et un fusil à deux coups que l'on avoit donné à Sirman, roi de Galam.

Je descendis chez ce roi. Sa maison est bâtie en terre et est assez commode, couverte avec des roseaux en certains endroits, et de terrasses dans d'autres. On eut chez ce prince si grand soin de moi, que je ne tardai point à reprendre des forces. Tous les jours j'allois me promener sur les bords du fleuve. Deux nègres m'y portoient; et quand la chaleur commençoit à se faire trop sentir, je revenois à mon gîte; on m'y mettoit sous une espèce de hangard, où j'étois à couvert des ardeurs du soleil.

Les capitaines du convoi, et les mara-

bous du pays s'assemblèrent tous chez *Sirman*, roi de *Galam*, pour établir le prix des esclaves. Il fut convenu à soixante-dix barres, parmi lesquelles, on mêleroit quatre pièces de guinées. Ce prix arrêté, on monta aussitôt à *Tamboucanée*, escale principale pour la traite des nègres et du morphil ou yvoire. Ce village est situé à quinze lieues environ de *Galam*. Les seigneurs des villages voisins, fâchés de ce que les Sénégalois choisissoient toujours Galam pour le rendez-vous général, réunirent leurs forces, et vinrent attaquer le convoi qui, faute d'eau, avoit été retardé à *Saldé*. Le bâtiment du roi et celui de M. Vigneux n'avoient pu encore monter à *Galam*, ils s'étoient arrêtés ; l'un à *Baquelle* et l'autre à *Cotterat*. Le *Furet* seul, qui ne tiroit que six pieds d'eau, étoit armé suffisamment pour se faire respecter. Il mit à l'instant à la voile, et s'avança pour soutenir le convoi. La valeur de Scipion mon capitaine étoit connue de tous les princes nègres. Ils n'osèrent se mesurer avec lui ; sa présence dissipa les factieux, et obligea les nègres à se tenir tranquilles.

Tombé malade à Saldé, premier endroit

de séjour depuis mon départ du Fort-Louis du Sénégal, je n'avois pu visiter les diverses marchandises que l'on avoit embarquées en balles à la colonie, avec beaucoup de hâte, parce que la saison avançoit. Alors je visitai les marchandises pour faire passer les inférieures les premières. Je trouvai avec surprise que toutes les guinées étoient de mauvaise qualité et avariées. Elles avoient sûrement été reteintes en France. Les armateurs, pour plus de bénéfice, les avoient achetées à très-bas prix. Mal instruits, aveuglés par l'appas du gain, ils furent cause que je manquai ma traite; aucune de ces guinées n'ayant pu passer pour le paiement des esclaves. Ce contre-temps m'obligea à changer de marche. J'ordonnai à mon capitaine de traiter tout ce qui se présenteroit avec les autres articles de la cargaison, et fis mettre à part les guinées les moins avariées, pour les changer contre quelques nègres. Mon plan étoit de gagner sur l'or et le morphil de quoi me dédommager des pertes que la mauvaise qualité de mes guinées me faisoit éprouver. J'en avois tout au plus cent-vingt, qui à la rigueur pouvoient passer. Scipion les prit, et partit avec la chaloupe

et l'assortiment convenable pour traiter à *Tamboucanée.* Je gardai les pièces avariées, et me résolus de m'en servir pour les échanger contre tout ce qu'on me proposeroit.

La saison des pluies étoit passée : le retard essuyé pour le paiement des coutumes à *Saldé*, nous avoit infiniment nui. Je fus obligé, le 25 octobre, de m'embarquer pour descendre au Sénégal. Ma traite n'étoit point avancée ; je m'étois cependant procuré six nègres avec mes guinées avariées. Je les aurois passé toutes, si j'avois pu rester plus long-temps, mais ne voulant pas risquer mon bâtiment. Je laissai Scipion avec sa chaloupe pour traiter suivant la coutume à Tamboucanée. *Sirman*, roi de Galam, vint me conduire à bord. Il n'y eut point d'attentions qu'il n'eut pour moi. Comme j'avois été esclave à Maroc, il me regardoit avec surprise. Le respect que tous ces peuples ont pour l'empereur, s'étendoit jusques sur ma personne; car ce petit roi me céda sa chambre et un bon lit, tandis que les blancs chargés des affaires du roi dans le convoi, n'étoient chez lui que sous des hangards. M. Molinard, l'un d'eux, étoit un

ingénieur que l'on avoit chargé de lever le plan de la rivière et d'aller aux mines d'or. Il tomba malade à *Saldé*, et mourut à son retour de *Galam* au Sénégal.

Sirman, roi de *Galam*, aime beaucoup le vin. Je lui en fis boire tous les jours que je restai chez lui. J'avois cependant la précaution de ne lui en donner que le soir ; et pour en avoir, il falloit qu'il me fît rapporter mes bouteilles. Ce qui fit que le troisième jour de mon arrivée, il ordonna à ses gens d'en prendre le plus grand soin. Il me conduisit à bord, et on fut obligé de le rapporter à son village, ayant bu outre mesure, pour me prouver le chagrin qu'il avoit de me quitter. Ce prince m'avoit acheté 13 grains de corail ; une demi-filière d'ambre ; vingt-huit grelots d'argent et trois paires de manilles pour ses femmes. Il devoit me payer en or ou en morphil ; mais n'en ayant point, il me donna un nègre superbe, quoique les objets que je lui avois vendus ne se montassent qu'à soixante-trois barres. Pour reconnoître sa générosité, je lui fis présent d'un sabre à pistolet, d'un peu de laine pour ses femmes, et pour sa favorite, qui

seule lui avoit donné des garçons, je lui offris quelques paquets de verroterie, et environ quatre onces de laine rouge. Elle avoit eu le plus grand soin de moi; et je lui devois en partie le rétablissement de ma santé. Toute ma magnificence me coûta environ 36 sous.

La favorite du prince prétend être chrétienne. Elle avoit été jadis la maîtresse d'un nommé Labrue, chargé alors des affaires de la compagnie à Galam. Comme ce fut le roi qui m'apprit cette anecdote, je crois qu'elle suffira pour donner la mesure de la délicatesse des rois de ces cantons.

Galam est un petit village connu seulement parce qu'il est le lieu de l'assemblée des habitans du Sénégal, pour la convention de la traite, et par un mauvais fort que les François y avoient fait construire du temps de l'ancienne compagnie. Le père du roi régnant avoit été laptot au Sénégal. Il étoit né libre chez la nation nommée Saracolet. Reconnu des nègres pour brave, et parlant bon françois, il avoit été placé par la compagnie dans le fort, en qualité de courtier. Le grand Fouquet de Tuago, chef du pays, lui donna en toute propriété, le village de *Galam*, à condition

qu'il se chargeroit de recevoir les coutumes des bâtimens européens. Son fils, qui est actuellement roi de *Galam*, fut élevé au Sénégal. Il parle françois et anglois; et lorsque la compagnie abandonna le fort, il s'empara des canons, se fit un parti dans le pays, et se rendit redoutable à son souverain dont il devint entièrement indépendant. Il a plusieurs villages qui reçoivent ses loix. Il fait le plus grand accueil aux laptots du Sénégal, et à chaque voyage, il en retient quelqu'un par ses bienfaits, surtout ceux qui sont de la nation *Saracolet*; car pour en avoir un, il donne à leur nation plusieurs esclaves en échange.

Les peuples qui, dans cette partie de l'Afrique, occupent les terres situées entre la rivière du Sénégal et celle de Gambie, sont tous *Saracolets*. Il n'y a de *Galam*, situé sur les bords du Niger, à la rivière de Gambie, qu'une journée et demie de marche. Les *Saracolets* reconnoissent pour souverain le grand Fouquet de Tuago. Ces peuples sont laborieux, ils cultivent la terre avec soin: ils ont tout ce qui est nécessaire à la vie, habitent de beaux villags bien bâtis, dont les cases en rond sont pour

la plupart convertes de terrasses; les autres le sont en joncs, comme celles du Sénégal. Ce qui entoure leurs cases est en terre d'un pied d'épaisseur. Les villages sont environnés d'un bon mur de terre et de pierres de deux pieds d'épaisseur. On y entre par plusieurs portes, qui, pendant la nuit, sont toutes gardées, crainte de surprise de la part de l'ennemi. Cette nation est très-brave: Il est rare de trouver des esclaves saracolets. Ils se défendent toujours avec avantage contre ceux qui osent les attaquer. On peut acheter sans crainte les *Saracolets* qu'on expose en vente, car on n'a de ce peuple (excepté en temps de guerre avec les *Poules*) que ceux que les loix condamnent pour quelque crime. Alors ces malheureux n'échapperoient pas de l'esclavage, même en se réfugiant dans leur patrie; car ils seroient rendus à l'instant à leurs maîtres, ou punis de mort, si le convoi étoit parti. La religion de ce peuple tient beaucoup du mahométisme, mais encore plus de la religion naturelle. Ils reconnoissent un Dieu, et pensent que ceux qui volent ou commettent quelques crimes, sont punis éternellement. Ils admettent la pluralité des

femmes , et les croient toutes immortelles comme eux. Ils passent légèrement sur l'adultère ; car comme ils se permettent plusieurs femmes, ils ne sont pas assez injustes pour punir celles qui se permettent plusieurs hommes. Le troc est donc permis. On donne une femme pour une autre, à moins qu'elle ne soit libre et naturelle du pays. Dans ce dernier cas, on fait comme en France, on ferme les yeux ; quoique les loix sévissent expressément contre cet attentat à la première des propriétés. Cette nation est voisine des *Poules* : son étendue dans les terres est inconnue : ce que l'on sait, c'est qu'il existe quatre princes puissans qui la gouvernent, portant tous le nom de *Fouquet*, dont le moins puissant, au rapport des *Saracolets*, est celui de *Tuago*, qui peut mettre sur pied trente mille hommes de cavalerie, et dont les sujets occupent deux cent lieues de terrein, tant sur le Niger, que dans les terres au-dessus du rocher *Félou* ; lequel rocher, suivant leur même rapport, forme des cataractes, d'où sortent le fleuve du Niger et la rivière de Cambie, aussi considérable que le Niger. Cette dernière rivière est plus navigable,

roule moins de sables et forme moins de bancs. Son embouchure est à environ soixante lieues du Sénégal, en y allant par terre; et à soixante-quinze, en doublant le Cap-verd.

Le 24 octobre, sur le soir, Scipion, qui voyoit baisser les eaux à *Tamboucanée*, m'avoit envoyé un nègre pour me dire de quitter *Galam*. Je m'étois embarqué le 25 sur les 8 heures du matin, mais mes laptots n'avoient point encore vendu leur sel. Le second et le maître d'équipage voulurent rester malgré moi. Cependant le 26 voyant que tous les laptots étoient de mon avis, et que s'ils refusoient de partir on les mettroit aux fers, ils levèrent l'ancre et se mirent en route. L'eau, pendant la nuit du 25 au 26, avoit baissé d'un pied, ce qui fit que nous échouâmes à une lieue environ de *Galam*. J'eus besoin, dans cette position, de toute mon autorité pour empêcher les laptots de tuer le second et le maître d'équipage, qui n'avoient point voulu partir aussitôt que je fus embarqué. Ils jetèrent tout leur sel à l'eau pour alléger le navire, mais tous leurs efforts ne pûrent nous dégager. J'expédiai un *Sara-*

calet à Scipion pour l'instruire de la position dans laquelle je me trouvois. Il partit aussitôt pour venir me trouver. Comme les chevaux sont excellens dans ce pays, il fit la plus grande diligence, changeant à chaque village, et arriva le lendemain vers les 4 heures du soir, à mon grand étonnement, car il étoit éloigné de nous d'environ seize lieues. Le courier que j'avois expédié, avoit fait la plus grande diligence, avoit trouvé des relais par-tout, et étoit revenu avec Scipion. Ne pouvant parvenir à nous débarrasser, après vingt-quatre heures d'un travail opiniâtre, il n'en falloit point tant pour décourager des nègres qui n'auroient pas eu quelques blancs avec eux, et qui ne se seroient point senti commandés par le capitaine le plus expérimenté de la colonie. En arrivant, il fit cesser le travail des laptots, leur fit prendre deux heures de repos et de la nourriture, et en prit lui-même. Il connoissoit parfaitement la rivière; ayant visité les passes, il vit qu'il n'y avoit rien à craindre, ordonna la manœuvre, et réussit, en moins d'une demi-heure, à nous remettre dans le canal. Il resta vingt-quatre heures à bord,

pour parer les bancs les plus dangereux, les fit tous éviter, sans que nous touchassions une seule fois, et sans fatiguer son équipage. Il nous quitta ensuite, après avoir tracé la route, et indiqué au second et au maître d'équipage, les endroits dangereux de la rivière. Il vouloit soutenir sa réputation, et malgré la mauvaise qualité de nos marchandises, il espéroit traiter avantageusement à *Tamboucanée*.

A environ dix lieues de *Galam*, nous vîmes le *Bric*, le *Furet*, n'ayant pu, faute d'eau, monter jusqu'à Galam. Il étoit à l'ancre devant *Cotterat*, dans un endroit où il y a de l'eau toute l'année. L'homme d'affaire de la compagnie, nommé Bardinal, parent du directeur du Sénégal, faisoit porter à *Galam*, dans sa chaloupe, toutes ses marchandises, dans l'intention d'y passer l'année. Il vint me voir à mon bord : je fis quelques affaires avec lui. Je lui cédai l'ambre, le corail et les grelots d'argent qui me restoient, et je lui procurai un bénéfice considérable, par cette opération qui étoit aussi utile pour moi que pour lui : car je n'avois pas besoin de ces articles au Sénégal. Ainsi après avoir terminé, nous nous félicitâmes

mutuellement de nous être rencontrés. Je l'instruisis ensuite de la valeur des marchandises que l'on vendoit en traite, valeur dont il n'avoit reçu que de fausses notions au Sénégal, ayant été trompé par ses laptots depuis son départ du Sénégal. Quand on est si éloigné de sa patrie, et qu'on n'a aucune communication avec ses compatriotes, le plaisir que l'on éprouve lorsqu'on a le bonheur d'en rencontrer un, fût-il même votre ennemi, ne peut aisément s'exprimer, et encore moins se définir. J'en fis une épreuve sensible en cette occasion. Travaillant pour le commerce libre, je ne pouvois croire qu'un employé de la compagnie viendroit me voir, surtout la maison à laquelle j'étois attaché, apportant à la colonie les plus grands obstacles à la réussite des projets de cette compagnie. Le trente, je me séparai de ce galant homme, ayant les larmes aux yeux; car quoiqu'il fût en bonne santé, et que je fusse malade; sachant que son intention étoit de passer l'année à Galam, j'étois convaincu qu'il n'auroit jamais le bonheur de revoir sa patrie; et je me flattois de revoir la mienne. Il le croyoit comme moi:

et nous avions raison ; car il tomba malade de fatigue huit jours après mon départ, et mourut en peu d'heures.

Le deux de novembre, après avoir passé le village de *Baquelle*, sans nous y être arrêtés, nous entrâmes dans le canal de l'île du même nom. L'inexpérience du maître d'équipage fit qu'il ne put s'opposer au courant. Le navire se mit en travers, et échoua sur les roches vers les neuf heures du matin. Pierre *Mambao*, capitaine sénégalois, qui n'étoit venu à *Baquelle* que pour vendre du sel, nous envoya aussitôt son canot. J'y fis embarquer les marchandises les plus précieuses, et une de mes malles. L'autre disparut à l'instant, jamais je n'en eus connoissance; sans doute qu'elle me fut volée par mes nègres. Sur les dix heures, voyant la cale de mon navire pleine d'eau, et le rivage couvert des naturels du pays, qui pilloient tout ce qu'on mettoit à terre, je fis porter sur l'île, sur laquelle on ne pouvoit se rendre qu'à la nage, le reste de mes marchandises qui étoient encore dans mon navire, et me retirai à bord de Mambao, étant

éloigné de mon navire tout au plus d'une demi lieue.

J'aurois tout sauvé, si mes laptots n'avoient pillé eux-mêmes. Dans ce malheur, mes gens vouloient se dédommager de la fatigue du voyage et de leurs gages qu'ils auroient perdus, si mon navire l'eût été. Ils volèrent le plus qu'ils purent, mais cela ne leur profita point. S'ils avoient été toujours à leur poste, les Saracolets ne nous auroient point approchés, mes marchandises auroient été toutes sauvées, et mon bâtiment secouru des autres sénégalois qui seroient parvenus à le relever; mais ils le croyoient perdu sans ressource, et enlevoient tout ce qu'ils pouvoient dérober à mes regards.

Amadi Tkioncoli, seigneur de *Baquelle*, aussi frippon que ses sujets, voulut profiter de mon malheureux naufrage. Il vint me voir à bord de Pietre *Mambao*, m'offrit sa maison et un bon magazin pour retirer les marchandises que j'avois sauvées. Tous les Sénégalois me disoient que je pouvois me fier à sa parole, la nécessité m'en faisoit une loi : je me vis donc obligé de laisser porter chez ce prince tout ce qu'on

avoit sauvé du naufrage. Le lendemain, cédant à ses sollicitations, *Mambao* ne voulant pas s'exposer plus long-temps pour moi, j'allai à terre, et me rendis au village de *Baquelle*. On me plaça sous une espèce de tente où j'avois de l'air, sans être exposé aux ardeurs du soleil; et le premier jour on eut de moi le plus grand soin.

Le grand Fouquet de Tuago, instruit par son fils, qui étoit depuis plusieurs jours à mon bord, du malheur qui venoit de m'arriver, vint à *Baquelle* avec une escorte nombreuse pour profiter de mes dépouilles. Mes laptots jugèrent alors tout perdu. Ce roi prétendoit, suivant l'usage des Maures, que mon navire, mes marchandises, mes laptots et moi-même lui appartenions. Il se seroit à l'instant mis en possession des objets principaux, sans la résistance du seigneur de *Baquelle*, qui craignoit le retour de Scipion mon capitaine.

J'avois pris deux Maures à *Galam* pour les remettre à *Admet Moctard*; ils disoient à ces princes que j'étois l'esclave de l'empereur de Maroc, et qu'ils s'attireroient infailliblement l'inimitié des Maures, s'ils avoient la hardiesse de me faire violence.

Ces

Ces raisons arrêtèrent le grand *Fouquet.* Cependant mes laptots étoient gardés à vue : ils ne pouvoient passer la seconde cour, et se crurent tous prisonniers. Quant à moi, j'avois pleine liberté, mais je ne pouvois marcher qu'avec peine ; il falloit que je me fisse conduire par des nègres. Me promenant vers les dix heures du matin, j'entendis un grand bruit, et apperçus le seigneur de Baquelle, qui s'avançoit pour juger un différend survenu entre un de mes matelots et un de ses gardes. Je m'approchai, et ayant pris place auprès d'*Amady*, je me fis rendre compte du sujet de cette dispute. Le garde d'*Amady* m'avoit volé environ un seizième d'écarlate ; mon laptot l'avoit vu, le lui avoit arraché, ils s'étoient battus, et le garde avoit été horriblement maltraité ; il étoit tout en sang. J'eus bientôt jugé la cause. Je pris le seizième d'écarlate, et le donnai à l'homme qui avoit été battu. Je fis venir avec moi le laptot que l'on nommoit *Sagot*, et toute l'assemblée se dissipa sans dire un mot. Le seigneur de *Baquelle* même n'exigea rien de plus, et vint avec mes gens me reconduire sous mon hangard.

De tout mon équipage, il ne me restoit que dix-sept laptots, dont quatre étoient hors d'état d'agir. Car au moment du naufrage, en sauvant les poudres, le feu prit sur le pont à un petit baril de quatre livres. Celui qui le tenoit fut tellement blessé qu'il mourut le lendemain, et les trois autres qui l'environnoient eurent le corps tout brûlé. Il n'y eut qu'un d'eux qui ne mourut point de ses blessures. Mes autres laptots étoient avec Scipion pour continuer la traite. Je lui avois expédié un courrier; ainsi qu'au commandant de M. Vigneux et à celui du bâtiment de Roi, nommé le Bienfaisant.

N'ayant que treize laptots en état d'agir, je ne pouvois pas tenter de relever mon bâtiment; d'ailleurs les *Suracolets* qui en avoient coupé les manœuvres, enlevé les cordages ne m'auroient pas laissé la liberté d'y travailler. Je fus donc obligé d'attendre qu'il me vînt quelque renfort pour sortir du mauvais pas dans lequel je me trouvois. Le six, sept laptots déterminés arrivèrent avec la chaloupe de Basca. Ce nègre, connoissant leur courage, me les avoit envoyés avec ordre de tout tenter pour me sauver. Ils arrivè-

venu sur les onze heures du matin, ayant fait route toute la nuit. Ils me dirent qu'ils avoient vu mon bâtiment ; que les Saracolets l'ayant entièrement pillé, en ayant ôté toutes les manœuvres, il n'y avoit plus de remède à mon malheur ; que je devois plutôt penser à sauver ma personne, puisqu'on m'en laissoit la liberté ; que leur chaloupe étoit bien armée ; qu'ils alloient prendre les marchandises que j'avois laissées à bord de *Mambao* ; et que je devois tout tenter pour m'embarquer avec eux. Je suivis leur avis. Sur les deux heures, je me rendis à bord de *Mambao*. Le garde, qui me vit sortir, ne s'opposa point à mon passage ; peut-être me croyoit-on trop foible, pour oser m'exposer à la fuite : peut-être aussi que la considération et le respect qu'ils portent à l'empereur de Maroc, firent qu'ils n'osèrent point arrêter un homme qui lui avoit appartenu. Quelles que furent leurs raisons, je me rendis sans être inquiété sur le rivage, d'où je gagnai le bord de *Mambao*. Le soir je m'embarquai avec mes marchandises. On fit route toute la nuit, et j'arrivai le sept sur les neuf heures du matin au bâtiment que commandoit *Barca*.

Si tout autre motif qu'un naufrage m'eût conduit à *Baquelle*, j'aurois considéré avec plaisir la position de cet endroit. Les rues de ce village sont larges et bien percées, les cases sont toutes en terre, environnées de grandes cours, et presque toutes couvertes de terrasses. Les jardins sont beaux et bien situés ; ils offrent aux yeux, le long du fleuve, une perspective des plus agréables. Ce village est très-fort. Il contient environ trois mille habitans ; et si l'on peut donner le nom de ville aux habitations de ces contrées, Baquelle peut tenir le premier rang. C'est la mieux fortifiée de toutes les habitations situées le long du Niger.

A peine avois-je pris quelque repos qu'on m'annonça l'arrivée de *Masse*, mulâtre du Sénégal, qui étoit un de mes gourmets. Il s'étoit évadé de *Baquelle* avec mon canot, emportant avec lui huit-cent livres environ de morphil, quarante pièces de guinées, quelques fusils et un baril de cent livres de poudre. Trois laptots déterminés parmi lesquels étoit *Sagot*, étoient venus avec lui. Deux de ces laptots étoient Saracolets. Ils avoient sauvé les guinées dans leurs paquets, et *Masse*, assez adroit, avoit obtenu du

seigneur de *Baquelle*, la permission de me suivre, faisant entendre à ce prince que puisque j'étois parti, et que je n'étois plus en son pouvoir, il devoit le laisser aller me rejoindre ; que cette action de sa part appaiseroit ma colère; et que comme je ne connoissois pas la langue nègre, et que lui *Masse* me servoit d'intepréte, il ne pouvoit trouver un meilleur moyen de me faire oublier le passé. Cet homme ne perdit point de temps; et à peine eut-il obtenu cette permission, que sans parler de son départ à personne, il se rendit à mon canot que les gens du pays croyoient appartenir à *Mambao*, s'embarqua avec le peu de marchandises dont j'ai parlé plus haut, et fit le plus de diligence possible. A peine le vit-on mettre à la voile, qu'on le poursuivit du village de Baquelle : on fit feu sur lui; mais il n'étoit plus temps de s'opposer à son passage. Il gagna le milieu de la rivière, et naviga toute la nuit sans éprouver de dangers.

Masse, à son arrivée à bord de *Basca*, s'informa de l'endroit où étoit le bâtiment de Roi ; et ayant appris que nous n'en étions pas éloignés, il me proposa

de m'embarquer dans mon canot pour gagner ce navire. Sortant d'une maladie aussi cruelle que celle que je venois d'essuyer; n'ayant point eu le temps de me rétablir, ni de reprendre des forces; accablé par les suites d'un naufrage, les disputes continuelles, à Baquelle, et la fatigue de la fuite; ne vivant que comme les nègres, c'est-à-dire, ne mangeant que ce qui se rencontroit; tantôt du mil crû, trempé dans de l'eau, tantôt de la viande ou du poisson séché au soleil; sans cesse incommodé à bord du navire de *Barca* qui avoit 107 nègres aux fers; exposé le jour sur le pont aux ardeurs du soleil, et la nuit, pour éviter le serein, renfermé dans la chambre du conseil où j'étois étouffé par le mauvais air, et la chaleur excessive qui y étoit concentrée; je n'avois pas une seule raison seulement de délibérer; et bien m'en prit, car certainement je n'aurois pu résister à tant de maux réunis, si je me fusse refusé à suivre le conseil de *Masse*.

Je m'embarquai de nuit avec lui, n'ayant que les trois laptots dont j'ai parlé plus haut. Mes espingoles étoient en état : on

les arrangea sur le canot : on les chargéa pour résister en cas d'attaque. Chacun de mes gens avoit un fusil à deux coups, et je partis m'abandonnant entièrement à leurs soins. Nous fûmes trente-sept heures en route. J'arrivai le 14, sur les sept heures du matin, à bord du *Bienfaisant* commandé par *Thèvenot*, riche habitant du Sénégal.

Aux peines physiques se joignoient les peines morales. Mon bâtiment étoit abandonné sur la rive des Saracolets ; mes marchandises étoient dispersées dans divers endroits de la rivière ; une partie se trouvoit à la merci des nègres sénégalois ; si Scipion quittoit cet endroit pour venir à *Baquelle*, l'autre étoit exposée chez le seigneur de ce village, qui les regardoit comme son bien. J'avois été contraint de laisser douze nègres à bord de *Mambao* : cet homme pouvoit me tromper, et se faire prendre mes nègres par les princes du pays, moyennant une rétribution particulière de ces seigneurs. Je connoissois *Mambao* pour un voleur déterminé et rusé ; je l'avois vu m'enlever à son bord plusieurs objets : il me prit même mes habits à la mauresque et un drap. J'avois

donc tout à craindre de sa mauvaise foi. Les seuls objets qui étoient en sûreté, étoient les fusils et les guinées que j'avois laissés à bord de *Basca*: c'étoient les seuls objets que j'espérois sauver de mon naufrage.

Cependant *Thèvenot* tacha par ses soins de faire diversion à mes maux. Son bâtiment, équippé seulement pour le paiement des coutumes, étoit bien armé et disposé commodément. J'étois bien couché, bien nourri; et n'étant plus exposé au serein, ni à l'ardeur du soleil, ma fièvre diminua sensiblement. Cette fièvre n'étoit occasionnée que par la foiblesse et les fatigues continuelles que j'avois eu à essuyer. Je ne fus pas huit jours à bord qu'elle me quitta entièrement. La rivière baissoit de plus en plus, le navire tiroit neuf pieds d'eau; ce qui détermina *Thèvenot* à faire la plus grande diligence pour hâter son retour, et se mettre hors des bancs dont la rivière est remplie. Malgré ses soins, l'expérience du maître d'équipage qui étoit à son quarante-cinquième voyage, et le travail non interrompu de ses laptots, on ne faisoit chaque jour que très-peu de route. Là c'étoit un banc de sable qui s'opposoit

à notre passage, d'un autre côté c'étoient des troncs d'arbres qui ayant été emportés par le courant du fleuve, bouchoient les passes ; tantôt c'étoit un obstacle, tantôt un autre. Pour comble de malheur, arrivés à *Saldé*, on nous y apprit qu'il y avoit chez les Poules un parti formé pour arrêter le convoi. Cette nouvelle engagea *Thèvenot* à partir à l'instant, sans s'arrêter pour traiter le mil. Nous touchâmes à la passe du grand canal, à 10 lieues au-dessous de *Saldé*. Les *Poules*, qui nous observoient, le virent et vinrent nous attendre près du rocher de *Dquioul de Diabbé*. Ils espéroient nous surprendre en cet endroit ; mais lorsqu'on eut sondé les deux passes qui se trouvent sur ce rocher, on se mit à l'ouvrage, et on se débarrassa heureusement. Le capitaine avoit eu le soin de faire mettre les marchandises et les malles sur une pointe de rocher qui s'élève au milieu de la rivière. Les *Poules* ne purent s'y rendre pour nous piller. On perdit cependant le peu de mil que l'on avoit déposé, suivant l'usage, sur la rive des Maures, pour alléger le navire, quand on est près de ce dangereux passage. Le *Bienfaisant* étoit le premier

bâtiment de retour ; nous n'étions pas sans crainte pour les autres. Nous expédiâmes un courrier par terre pour instruire les bâtimens du convoi, du parti formé pour l'attaquer et le surprendre. Mais ce courrier qui étoit de la nation des *Poules*, aima mieux s'arrêter au rocher pour profiter de la dépouille du convoi, que d'avertir les bâtimens. Pourquoi, dira-t-on, se servir d'un courrier de cette nation ? c'est que cet homme avoit ses parens établis à la colonie, qu'il vouloit s'y fixer lui-même, et que tout autre couroit risque d'être arrêté dans ces pays. Nous ne recevions aucunes nouvelles, nous ne voyons paroître aucun bâtiment, ce qui nous faisoit craindre que tout le convoi n'eût été arrêté. Nous pensions bien que toutes les forces des *Poules* ne seroient point capables de s'opposer aux Sénégalois réunis. Leur valeur, leur courage les mettoient à l'abri pour leurs personnes ; mais les bâtimens n'auroient pu éviter d'être pris, si les Poules eussent eu la précaution de jeter des troncs d'arbres sur le passage, près du rocher. On avoit tout à craindre dans ce cas. D'ailleurs les bâtimens ne se défiant

de rien, appuyés sur la foi des traités, ne revenoient point en convoi. Six cents Sénégalois auroient eu bientôt nettoyé les bords du fleuve, et jamais les Poules, quoique par milliers, ne se seroient exposés à en venir aux mains, avec une troupe de six cents hommes de la colonie. Le feu des bâtimens les auroient éloignés, et les nègres sénégalois, descendus à terre, accoutumés aux armes, auroient eu bientôt dispersé une nation aussi lâche.

Après avoir évité bien des bancs de sable, nous nous trouvâmes de nouveau arrêtés par celui d'*Haliburum*. Il fallut alléger le navire. On y employa la moitié du jour, et sur le soir, nous vîmes paroître le bateau de Paul, commandé par Saint-Jean. Cet habitant avoit été attaqué au rocher; mais son navire tiroit très-peu d'eau, et son équipage étoit nombreux, ce qui fit qu'il passa sans perte. Il m'apprit que Scipion, le lendemain de mon départ, étoit arrivé à *Baquelle*; qu'il avoit relevé mon navire, sauvé mes marchandises; et que nous ne tarderions pas à le voir paroître. Il arriva en effet, le onze de décembre, à *Doumons*,

lieu d'assemblée du convoi, au retour de Galam.

Aussitôt après l'arrivée de mon courrier à Tamboucanée, Scipion déposa ses marchandises dans divers bâtimens sénégalois, et partit aves ses laptots dans sa chaloupe, ayant interrompu toute traite. Il apprit à *Cotterat* que je n'étois plus à Baquelle; et quoiqu'on lui disoit qu'il ne sauveroit jamais mon bâtiment ni mes marchandises, il continua sa route dans cet espoir. Au lieu de se rendre à *Baquelle*, il alla avec ses laptots, visiter mon bâtiment qui étoit abandonné sur les roches; de-là il se rendit à *Tuago*, se présenta au grand Fouquet, lui offrit ses services, et s'engagea à rester toute sa vie avec lui. Ce prince, flatté de s'attacher un homme du courage et de la réputation de Scipion, lui fit beaucoup d'accueil.

Scipion, le voyant disposé comme il le souhaitoit, lui fit envisager qu'il ne pourroit lui être utile qu'autant qu'il feroit relever mon bâtiment; que par ce moyen, ayant soin de l'entretenir, il pourroit transporter promptement ses troupes dans les lieux où la guerre l'exigeroit; que par ce

moyen, ses voisins et les gouverneurs des diverses provinces le craindroient davantage et respecteroient son autorité; que *Sirmàn* même ne tarderoit pas à rentrer dans le devoir, sur-tout lorsqu'il verroit que les laptots sénégalois se réuniroient à lui pour le soumettre. De tels idées furent goûtées: Scipion, pour la réussite de son dessein, se fit donner tous les cordages que les *Saracolets* avoient enlevés; aidé de leurs bras, il parvint, après beaucoup de travail, à échouer le navire sur le sable. Alors il demanda au Fouquet de Tuago de lui faire rendre ses laptots, qui tous, connoissant mieux que les Saracolets la manœuvre, lui faciliteroient, avant le départ du convoi, les moyens de rétablir le bâtiment, chose qui deviendroit absolument impossible, si le convoi étoit parti pour se rendre au Sénégal. Le seigneur de *Baquelle* reçut un ordre, et laissa aller les laptots. Avec eux, Scipion vira le bâtiment en quille, et plusieurs bâtimens sénégalois, entre'autres le Maure, ayant paru, il prit nombre suffisant de laptots, releva le navire, répara le dommage qui étoit à la quille, congédia les *Saracolets* qui lui

avoient été utiles, et se porta vers *Baquelle*. Sommé de tenir sa parole au grand Fouquet, il répondit que si Fouquet étoit roi sur la terre, que lui Scipion l'étoit sur la rivière; qu'il étoit disposé au combat, et qu'un Sénégalois portant le titre de François, n'étoit point fait ni d'humeur à être l'esclave d'un roi nègre. Le bâtiment ne faisoit plus d'eau. Scipion se mit en travers avec ses laptots seulement dans la grande passe, en attendant les bâtimens de retour. Il avoit trop d'obligation à S. Jean pour retenir ses laptots. Aussi à peine le navire fut-il réparé qu'il les lui renvoya. Il contraignit les laptots des bâtimens du convoi de monter à son bord, et avec eux, somma le seigneur de Baquelle de lui rendre toutes les marchandises dont il s'étoit emparé par supercherie et par force. Sans doute qu'*Amady* fit quelque difficulté; mais elles cessèrent bientôt lorsque l'on vit que Scipion alloit tenter une descente pour brûler le village et enlever tout ce qui lui tomberoit sous sa main. On se souvenoit encore de l'échec qu'avoit reçu le Fouquet à Tuago, sept ans auparavant, lorsque ce prince montant sur le trône, fier de sa puis-

tance, voulut arrêter le convoi. Il avoit douze mille hommes sous les armes, et fut battu par Scipion qui ne commandoit que huit cents hommes de la colonie. Dans cette occasion, ce capitaine nègre quoiqu'esclave fut reconnu pour général : il avoit brûlé et détruit entièrement le village. Le roi même étoit tombé entre ses mains; mais Scipion, content de sa victoire, l'avoit renvoyé généreusement et sans rançon. Un homme qui passe pour invincible, qui n'a jamais été battu; que ceux qu'il commande ainsi que ses ennemis, regardent comme un héros, est capable d'exécuter ce que d'autres n'oseroient entreprendre avec le double de force. Aussi le vieux Amady ne voulant point exposer son village, étant d'ailleurs brouillé avec le Fouquet, auquel il n'avoit pas voulu remettre les marchandises, fut contraint de capituler. Il renvoya donc toutes les marchandises dont j'avois pris note : il remit de plus deux barils de cent livres de poudre qui m'étoient échappés, et qu'il avoit pris pour des barils de farine.

Les capitaines sénégalois ne vouloient point pour ma cause exposer leurs matelots, mais ces braves gens, accoutumés à

combattre sous Scipion, ne connoissant point d'autre chef que lui, ne purent se résoudre à l'abandonner. D'ailleurs ils espéroient, si on en venoit au combat, de profiter du pillage de *Baquelle*. Ils se croyoient invincibles sous ses ordres. Tous ces motifs les déterminèrent à se joindre à lui dans cette circonstance. Les choses préparées pour le combat, Scipion se mit en route pour descendre la rivière. Déjà l'armée de Tuago étoit assemblée sur le rivage ; ce prince vouloit se venger sur mon capitaine, et espéroit, à coups de fusils, lui fermer le passage. Les balles ne faisoient qu'effleurer le navire, le bastingage mettoit les gens de Scipion à couvert, et ses pierriers, dont il fit plusieurs décharges, eurent bientôt dissipé des troupes indisciplinées qui ne s'avançoient qu'en tremblant. Sans perdre de temps, il continua sa route jusqu'à *Yfanne*, lieu de la demeure du principal ministre de l'Almamy des Poules. Ce ministre lui apprit que les Tampsirs, peu contens de la distribution des coutumes, faite par l'Almamy, s'étoient assemblés ; qu'ils formoient un parti nombreux, et étoient au rocher, à attendre tous les

bâtimens

bâtimens à leur retour. Scipion alors se disposa de nouveau à vaincre ou à périr. Il expédia plusieurs courriers aux autres bâtimens du convoi, pour les engager à ne marcher que réunis, pour pouvoir résister aux attaques des Poules. Comme son navire tiroit trop d'eau pour attendre le convoi, il se mit en route, prêt à tout évènement. Son dessein étoit de s'emparer de la passe, de résister aux efforts des ennemis dans ce poste, et d'y rester jusqu'à l'arrivée du convoi. Il espéroit avec tous les matelots du Sénégal, repousser les forces réunies des Poules; se dédommager des pertes du voyage par les prises qu'il espéroit faire sur cette nation. Mais les circonstances changèrent sa résolution. Son équipage étoit de beaucoup diminué. Nous avions perdu cinq hommes, et trois m'avoient accompagné avec un gourmet; ce qui lui faisoit neuf hommes de moins. Il en avoit encore laissé un à Galam, pour travailler au rétablissement du fort. Ils ne se trouvoient plus que vingt-deux hommes à bord, encore la plupart tellement exténués de la fatigue d'un voyage aussi périlleux, qu'il y avoit peu à compter sur leur secours. Dans cette

extrémité, il donna des armes à mes nègres qu'il avoit repris à bord de Mambao; et comme ils étoient de la même nation que lui, c'est-à-dire Banbara, il n'eut point de peine à les déterminer à se battre en cas d'attaque de la part des Poules. Les choses disposées de la sorte, il s'avança avec confiance vers l'endroit de la rivière où il savoit que les nègres de cette nation l'attendoient pour le piller. Quatre lieues avant que d'arriver au rocher, il fit jeter l'ancre, et se posta dans les bois avec douze laptots déterminés, pour observer par lui-même quels mouvemens faisoient les ennemis. Il surprit dans cette occasion deux princes qui se rendoient à l'armée, les conduisit à son bord, et les fit mettre aux fers. Ensuite il leva l'ancre, et parut sur les sept heures du matin dans la passe qu'il croyoit la plus profonde.

Arrivé au rocher, il vit les deux côtés du fleuve bordés d'une multitude innombrable de Poules qui poussoient des cris de joie et se disposoient à s'opposer à son passage. Il resta, suivant sa première intention, tout le jour oisif dans son navire; à la nuit, il fit sonder les passes; et il vit qu'il

lui manquoit plus d'un pied d'eau pour passer sans y être arrêté. Au jour, il se retira dans la chambre du conseil, d'où il entendoit les cris des Poules qui lui disoient : Scipion, tu ne peux plus nous échapper ; tu viendras dans nos terres, planter des pistaches. Il étoit irrésolu du parti qui lui restoit à prendre. Son courage le portoit au combat ; mais il n'avoit pas assez de monde pour se rendre à terre, et repousser par la force, ses ennemis, timides à la vérité, mais nombreux. Le convoi étoit encore éloigné de lui, il ne pouvoit se résoudre à rester plus longtemps dans l'inaction. Il usa donc de ruse, et elle lui réussit. Au soleil couché, ayant observé l'endroit où se tenoient les Tampsirs qui commandoient les Poules, il se jeta à la nage, le sabre à la ceinture et le fusil sur la tête, suivi de douze de ses gens. Il attaqua les Poules qui prirent la fuite, et s'empara de six princes qui ne purent se soustraire par la fuite : ils furent obligés de se rendre à bord à la nage, et furent mis aux fers.

Le lendemain les *Poules* voyant qu'ils n'avoient plus tous leurs chefs, envoyèrent

un homme à bord, Scipion les lui fit voir, et lui dit d'annoncer aux Tampsirs, que s'ils continuoient à l'attaquer et à le troubler dans sa manœuvre, il avoit résolu de leur couper la tête; que pour lui, il ne les craignoit pas; qu'il attendroit le convoi; qu'alors mettant le feu à son bâtiment, il débarrasseroit la passe; et qu'aidé des Sénégalois, il massacreroit tous les Poules qui se présenteroient devant lui. Cette résolution rendue aux chefs, les engagea à envoyer un second émissaire à Scipion, pour lui dire que s'il vouloit rendre les princes, on le laisseroit agir comme il voudroit. Se fier à la parole des nègres, c'est s'exposer à en être la dupe. Aussi, Scipion ne voulut entendre à rien. Mais lorsqu'il eut donné sa parole que si on ne l'inquétoit pas, il donneroit la liberté à ses prisonniers aussi-tôt qu'il auroit passé le rocher, on le laissa faire tout ce qu'il voulut. Depuis deux jours, l'eau baissoit de plus en plus, et la passe devenoit de moins en moins praticable. Pour réussir, il falloit alléger le navire, mais où mettre les marchandises, le rivage étant couvert d'ennemis? Ces raisons engagèrent Scipion, pour

sauver le bâtiment, à accorder aux Tampsirs trente pièces de guinée, quatorze fusils à deux coups, quatorze barils de poudre et dix fusils fins. Pour sûreté de sa capitulation, il exigea qu'on lui envoyât le fils du Tampsir qui commandoit les troupes, ce qui fut exécuté sur le champ; et les Poules eux-mêmes l'aidèrent à passer cet endroit dangereux. Scipion auroit pu attendre le convoi et n'auroit rien donné, mais il vouloit par ce léger sacrifice, sauver un bâtiment qui lui avoit donné tant de peine à conserver, et qui eût été immanquablement perdu, si le convoi eût encore tardé huit jours à paroître.

Des évènemens aussi multipliés me firent perdre tout le fruit de la traite : on ne put sauver des marchandises avariées, qu'environ 150 mauvaises pièces de guinées, 12 nègres, 194 gros d'or, 906 livres de morphil et 56 bariques de mil. J'avois acquis beaucoup de morphil, mais on me l'enleva à *Baquelle*, ainsi que la malle de mes hardes qui renfermoit trente-huit marcs deux onces d'or que je m'étois procuré à *Galam*, avec mon corail, mon ambre, ma

poudre, ma verroterie et mes grelots d'argent.

Scipion, mon capitaine, ne cessoit de me répéter que s'il lui eût été permis de faire prisonniers ceux qui l'attaquoient pour lui ôter à lui-même la liberté, que mon expédition n'auroit point été manquée, mais l'ordre des gouverneurs du Sénégal est, qu'on ne doit que se défendre et ne rien prendre dans le pays; ce qui fit que Scipion, qui naturellement pouvoit user de représailles, ayant huit princes aux fers à son bord, les fit conduire à terre avec sa chaloupe. On avoit profité de la position où il étoit pour lui enlever ses marchandises, et il ne put profiter de celle que lui donnoit la prise de ces hommes, pour se dédommager. Certes des coutumes de cette nature sont d'autant plus injustes que les naturels du pays en profitent tous les jours pour rançonner les bâtimens européens que le commerce attire dans leurs cantons. Le profit que retirent les gouverneurs, comme je l'ai dit plus haut, est cause de ces abus. Ils sont payés des princes nègres qui se dédommagent au centuple sur les bâtimens qui s'exposent à ces sortes de voyages sur la foi des traités.

Nous restâmes encore six jours à *Doumons*, à attendre le convoi. Nous avions expédié les courriers pour en avoir des nouvelles ; il ne paroissoit pas. Un marabou fut le seul qui, nous disant à tous notre bonne aventure, nous assura que nous ne tarderions pas à le voir paroître. Ce même marabou m'avoit prédit quinze jours avant que je reverrois mon navire et Scipion, mais qu'il auroit eu beaucoup de peine. Malgré la vérité de sa première prédiction, nous ajoutâmes fort peu de foi à ses discours. Nous crûmes le convoi perdu, et continuâmes notre route pour le Sénégal, au nombre de six bâtimens. A peine cependant fûmes-nous arrivés à *Podor*, qu'on nous donna nouvelle que tout le convoi avoit capitulé au rocher, et qu'on ne tarderoit pas à le voir paroître. Cet avis nous fit suspendre notre route ; et nous vîmes enfin avec beaucoup de satisfaction arriver le convoi sur les deux heures du matin, le troisième jour de notre arrivée à *Podor*.

Ce n'étoit pas assez que mon bâtiment eût fait naufrage, que j'eusse été obligé de capituler au rocher de Dquioul de Diabbé, il falloit, pour que mon malheur fût com-

plet, que le navire sur lequel Scipion avoit laissé ses marchandises à Tamboucanée, coulât bas, et que celui qui portoit son morphil, fût pillé au rocher : et tout cela arriva. Le morphil fut entièrement perdu, et les bâtimens sénégalois ne me rapportèrent que les deux tiers des objets sauvés du naufrage du bâtiment qui portoit mes marchandises. Ce bâtiment fut entièrement perdu, et l'habitant nègre ne put sauver que ses captifs qui le dédommagèrent foiblement de son voyage et de son bateau.

Un miracle avoit sauvé le convoi : sa capitulation au rocher fut peu coûteuse ; car des pluies abondantes survenues, firent que lorsqu'il se présenta à la passe du rocher, il y avoit cinq pieds et demi d'eau, où huit jours avant, il n'y en avoit que trois pieds. Sans cette heureuse circonstance le convoi étoit perdu ; on n'auroit vu au Sénégal que les habitans qui y seroient revenus par terre. Mais point de nègres, point de bâtimens, point de mil, point de marchandises. Un malheur aussi grand auroit plongé la colonie dans la dernière des misères, ces bateaux servant toute l'année en rivière pour se procurer

le mil nécessaire à la subsistance. Un évènement de cette nature suffiroit pour prouver la fausseté des écrivains, lorsqu'ils assurent que ce pays fournit abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie.

M. le marquis de *Beccaria* avoit été nommé par le gouverneur pour remplacer M. Duchozel commandant du fort de *Podor* ; il arriva le jour que je parus devant ce fort. Il m'apprit la mort du jeune Floquet et des divers blancs qui n'avoient pu résister à la chaleur. Ce jeune homme étoit aimé des nègres, sa perte leur fut aussi sensible qu'à moi, sur-tout à Scipion qui lui étoit sincèrement attaché. M. Duchozel s'embarqua sur mon bord ainsi que le gérant de la compagnie à Podor. Ce dernier ne voulut point aller dans les bateaux de cette compagnie : je le reçus à cause de son état, malgré les mauvais procédés que j'avois éprouvés des administrateurs du Sénégal. Nous partîmes de Podor avec un vent favorable et de forts courans qui nous rendirent bientôt à la colonie, où nous débarquâmes le 24 décembre 1785, ayant été quatre mois et huit jours à faire ce malheureux voyage.

Podor, est pour l'air, l'endroit le plus dangereux de toute cette partie de l'Afrique. Le village et le fort sont situés sur les bords du fleuve dans un endroit du pays appartenant à la nation Poule. Le fort a été construit par les Anglois. Il forme un cercle, et a quatre tours. Il n'est point environné de fossés, est éloigné du fleuve d'environ deux cent toises ; ce qui fait, qu'en cas de dispute avec la nation Poule, elle pourroit aisément couper les eaux au détachement qui y seroit en garnison. Ce fort n'est utile à rien, puisqu'il ne peut défendre les bâtimens qui sont en rivière, ni être secouru par eux. L'insalubrité de l'air est causée par les marigots qui l'environnent, et qui ne sèchent presque jamais. C'est vouloir entièrement abuser de la confiance du public, que d'oser dire, comme le fait M. Adanson, que c'est un bon pays, puisqu'on ne peut se procurer les vivres, l'eau et le bois, qu'en les allant chercher bien loin dans les terres.

La fièvre, qui m'avoit quitté, me reprit à mon arrivée au Sénégal. J'avois perdu mon compagnon de fortune. Tout le monde, c'est-à-dire, tous les François dans la co-

lonie, me traitoient de fou. Le gouverneur même avoit cette idée, quoiqu'il ne m'eût jamais vu. Mes malheurs passés, il est vrai, m'avoient tellement absorbé, que je ne voulois parler à aucun blanc. Je n'étois point de leurs parties. Je les regardois avec une espèce d'horreur. Leur mauvaise foi, dont j'avois vu tant d'exemples, me les rendoit odieux. Trompé par les blancs, trompé par les nègres, je ne voulois me fier à personne. Je ne pouvois avoir aucun compte de l'aîné de la maison de commerce dans laquelle je travaillois. Je le trouvai aussi peu de bonne foi que les autres, ce qui fit que je rompis entièrement avec lui le seize février 1786. Je m'apprêtois à retourner en France pour rétablir ma santé que des fatigues aussi cruelles et un voyage aussi pénible avoient beaucoup altérée. Ces raisons firent qu'ayant besoin de repos, je terminai toutes mes affaires assez mal pour mes intérêts. J'attendois l'occasion de m'embarquer pour la France. Craignant la révolte et le mauvais air des négriers, je ne voulois pas aller par l'Amérique. Dans ces circonstances le capitaine Clouët Dubuisson du Havre, commandant le *Furet* qu'il

avoit réparé, et qui devoit, après un mois de séjour à Gorée et isle du Cap-verd, faire route pour le Havre, m'ayant proposé de l'accompagner, j'y consentis, et m'embarquai avec lui, ne voulant point attendre le départ des navires de la compagnie, qui devoient embarquer de la gomme, et qu'on n'avoit point encore vu paroître. On n'avoit pas même encore connoissance des expéditions de France, pour cette partie du commerce qui est la plus lucrative. Enfin le 26, nous passâmes la barre. J'eus, en cette occasion, une preuve certaine de l'amitié que les nègres avoient pour moi. Ils vinrent me conduire, et tant que le navire fut sur ce dangereux passage, ils étoient nuds sur le pont, prêts à tout tenter pour me sauver en cas d'évènement. Je voulus récompenser leur zèle; mais ils me remercièrent, et ne voulurent rien de moi ni du capitaine.

Il étoit onze heures environ lorsque nous fûmes en mer, et le lendemain sur les huit heures du matin nous mouillâmes dans la rade de Gorée. Cette île n'est qu'un triste rocher qui ne peut rien produire; cependant il y a quelques jardins qui fournissent

un peu de salade. Il n'y a point d'eau dans cette colonie, quoiqu'il y ait trois petites sources sur la montagne. Ces sources sont gardées avec soin, elles sont réservées pour le commandant, et ne fournissent de l'eau que pour ses besoins. Souvent même les commandans sont assez inhumains, lorsqu'ils en ont de trop, pour la refuser à leurs compatriotes. Ils aiment mieux la laisser perdre ou la faire employer à laver leurs linges, et c'est uniquement pour s'éviter la peine de répondre aux demandes, ou comme ils le disent, pour ne point faire de jaloux. Cette conduite est cause qne les blancs et les nègres sont obligés d'en faire venir de Dacar, village voisin, ou d'autres endroits, suivant les lieux pour lesquels on fait des embarquations. Cette eau, apportée dans des bariques, a toujours un goût détestable : elle est corrompue dès le second jour. L'air est beaucoup plus sain à Gorée qu'au Sénégal, sans douteparce que cette isle est environnée de la mer, et qu'il n'y a point de marigots dans les plaines de la grande terre. Le pays est habité par la même nation que celle qui est au Sénégal, c'est la nation

Yolof. Les habitans de la colonie sont tous de cette nation. La population est peu nombreuse, cependant elle fournit plus du double de monde que ne l'exige le commerce qu'on peut y faire, car jamais on n'y a fait la traite de plus de cent nègres par an; encore faut-il se porter à 30 et même à 40 lieues le long de la côte pour se les procurer. Il y avoit en rade plusieurs navires dont un de Honfleur, qui avoit perdu tout son équipage par la maladie, excepté le capitaine et le sous-lieutenant.

Suivant ses ordres, le capitaine Clouët Dubuisson voulut se charger de cire et de morphil; mais quelques jours après son arrivée, il reçut l'ordre de ne point partir. Alors il se démit de son commandement et s'embarqua sur la Bayonnaise. Cette gabarre conduisoit en France M. le comte de Repentigny qui venoit d'être remplacé par M. le chevalier de Boufflers. Cette gabarre du roi étoit commandée par M. Kerpel, parce que le capitaine Echouard s'étoit noyé en voulant passer la barre du Sénégal, contre l'avis des laptots nègres.

Suivant mes arrangemens avec la maison que je quittois, je devois toucher mon

paiement sur la cargaison du Furet. Ce navire, ne se rendant point en France, il me fallut retourner au Sénégal. Le malheur arrivé à M. de la Echouard, la perte, sur cette même barre, de deux bâtimens appartenant à la compagnie, m'empêchèrent de m'embarquer. J'avois repris des forces, l'air de Gorée m'avoit rendu la santé : je me déterminai à entreprendre le voyage par terre.

A peine le navire, le Furet, fut-il à la voile, que je découvris un matelot à terre qui me paroissoit suspect. Je le fis arrêter par les nègres. Conduit devant le commandant, ce matelot avoua qu'il s'étoit caché pour n'être point complice des crimes que commettoit un navire Bermudien, qui sous le prétexte de prendre des vivres, étoit venu quelques jours de relâche à Gorée. Les dépositions de ce matelot m'inquiétèrent beaucoup ; je craignois que ce navire bermudien (qui étoit véritablement un forban, mais qu'on n'avoit pu reconnoître pour tel à la colonie, à cause de ses papiers qui étoient en règle) n'eût formé le dessein d'attaquer le Furet. C'étoit bien son intention. Mais le Furet, qui étoit

excellent voilier, ne se laissa point approcher. Il revint sous le canon du fort, et nous vîmes le bâtiment bermudien s'éloigner. La gabarre du roi la Bayonnaise, qui étoit à *Ben* pour faire de l'eau et du bois, avertie trop tard, ne put lui donner chasse. Peut-être même, en cas de combat, auroit-elle eu le dessous; car ce bermudien avoit soixante hommes déterminés, à son bord, six obusiers de trente-six, et douze canons de vingt-quatre. Il étoit excellent voilier, et avoit résisté à deux frégates portugaises qui lui avoient donné chasse sur les côtes du Bresil.

Je partis de Gorée le neuf avril sur le soir, et allai coucher à *Dacar* chez le marabou du village, d'où le lendemain je me mis en route, escorté du fils du marabou et d'un nègre du Sénégal nommé Wally. J'avois un cheval arabe; je le montai peu, ayant pour compagnon de voyage le plus jeune des Floquet qui étoit venu à Gorée avec la Bayonnaise. Nous arrivâmes enfin le quatorze à neuf heures du soir, après cinq jours de marche; toujours couchés à l'injure de l'air, et marchant sur les bords de la mer, exposés à toute l'ardeur du soleil

soleil. Il étoit bien tard pour entrer à la colonie, cependant *Saerguy*, un de nos gourmets dans le voyage de Galam, m'y passa dans sa pirogue, sans être apperçu des sentinelles.

Ma santé se rétablissoit à vue d'œil; et ce voyage loin de m'avoir affoibli, n'avoit fait qu'augmenter mes forces. Je me décidai donc à rester au Sénégal pour y travailler particulièrement pour mon compte. Je voulus m'arranger avec l'aîné des Floquet; je consentois à de gros sacrifices pour terminer; cependant il traînoit toujours en longueur, ce qui me contraignit, pour tirer quelque chose de lui, de m'embarquer sur le navire l'Espérance, de l'Orient, appartenant à MM. Lavuysse-Puchelberg et compagnie, capitaine Everared de Dunkerque. Ce navire étoit venu avec une expédition de France pour traiter de la gomme à Portendic; cependant, il fut saisi par ordre du roi. Les différens qu'eut le capitaine à ce sujet avec les administrateurs de la compagnie, le retinrent environ un mois au Sénégal. J'y étois oisif; je m'ennuyois on ne peut davantage. Le chagrin d'avoir été exposé à tant de dangers, et de perdre encore malgré moi le peu que je possédois, me plongea dans

un anéantissement qui me redonna la fièvre. Et l'on fut obligé, quand le navire mit à la voile, de me porter à bord, où j'arrivai sans connoissance, le trente juin 1786. J'y avois fait embarquer une partie de 800 peaux de vaches salées. Les nègres me firent passer la barre dans la chaloupe de la compagnie. MM. les administrateurs n'avoient point voulu me la louer pour cet objet; mais ils y furent contraints, car les nègres refusèrent opiniâtrement de travailler pour eux, que, préalablement, ils ne m'eussent mis à bord de l'Espérance. Scipion, mon capitaine, parla si fortement, qu'ils ne purent résister. Il me conduisit en personne, et ne me quitta que lorsqu'il me vit en sûreté.

On peu dire avec vérité, que si la compagnie est détestée dans la colonie, qu'elle le mérite à tous égards. Après tous les services que je lui avois rendus gratis, ce dernier trait me prouva le cas que l'on doit faire de ses administrateurs; et j'espère, si le commerce cesse d'être exclusif, de leur en prouver ma vive reconnoissance avant que de mourir.

On leva l'ancre deux heures après mon

arrivée à bord : ce fut le trente juin 1786. La navigation, quoique longue, fut des plus heureuses. Ma santé se rétablit entièrement pendant la traversée, et nous entrâmes à l'Orient le 23 août 1786.

Quel que soit mon sort à l'avenir, je pense qu'il ne peut être plus malheureux qu'il l'a été jusqu'à ce jour. C'est dans cet espoir, que m'abandonnant à la providence, j'attends que la fortune, lasse de me persécuter, m'offre enfin un moyen honnête de me faire un sort qui me mette au-dessus de ses caprices.

Fin de la deuxième partie.

TROISIÈME PARTIE.

Commerce du Sénégal et de Galam.

QUOIQUE les opérations du commerce du Sénégal paroissent si simples, que même ceux qui n'ont jamais été élevés dans le commerce, se persuadent aisément pouvoir y réussir, elles sont cependant des plus compliquées, et exposées à mille difficultés qui demandent des gens expérimentés et dans les affaires et dans la connoissance des hommes. Quiconque n'est point au fait de ces deux points, ne doit pas s'exposer à travailler au Sénégal ; il y trouveroit bientôt la perte de sa fortune, malgré son assiduité et son travail, quelqu'opiniâtre qu'il fût.

Il faut considérer qu'ayant à traiter avec diverses nations, ce sont autant de manières différentes de se conduire. Les diverses saisons donnent aussi des variations dans les opérations. La stérilité de la colonie, les difficultés de la barre pour entrer en rivière, sont encore des causes qui nuisent beaucoup aux affaires. On ne peut point travailler au Sénégal, comme dans

les autres pays. Celui qui se contenteroit des opérations de la colonie seule, ne réussiroit que très-difficilement. Il achèteroit les productions des traites en rivière, à très-haut prix, et ne pourroit les vendre qu'à modique bénéfice aux capitaines qui y viennent traiter. En suivant un tel plan, on auroit le temps de mourir plusieurs fois avant que de pouvoir amasser une fortune honnête. On doit donc travailler en grand, quand on a dessein de se fixer dans ce canton.

Il est nécessaire pour celui qui veut travailler au Sénégal, soit pour son compte particulier, soit en qualité de facteur pour diverses maisons de France, d'avoir deux petits bateaux plats ou gouelettes, du port de 25 à 30 tonneaux, tirant de quatre à six pieds d'eau au plus tout chargés, armés de pierriers et d'espingoles. On doit préférer les espingoles angloises, elles portent beaucoup plus loin que les françoises. On les pose sur des montans disposés à cet effet, et l'on peut s'en servir, et ajuster comme avec un fusil.

Il faut que les montans des pierriers soient élevés de trois pieds au-dessus du

pont pour pouvoir se bastinguer. Il est essentiel d'apporter de France des planches pour former le bastingage, qu'on ne peut établir qu'au Sénégal, et sans lequel on ne peut aller en rivière.

Il faut que la chambre soit spacieuse pour contenir les marchandises sèches, avec de grandes armoires en forme de bancs de quart. On doit avoir le plus grand soin de tous les agrets, et avoir au moins double rechange. Si ces petits bateaux pouvoient être doublés en cuivre, cela seroit bien plus avantageux; c'est le moyen le plus sûr de les garantir des vers qui, en trois ans, détruisent les bâtimens les plus solides. On peut y remédier, mais on se trouve souvent embarrassé par la rareté des ouvriers, même au Sénégal, quand le gaudron ou autres objets nécessaires aux racatillages, viennent à y manquer. Alors on voit les affaires s'échapper par la perte du temps, parce qu'on ne peut remonter le fleuve que dans les saisons des pluies. Si l'on veut que les bâtimens, venant de France, puissent passer la barre, pour ne pas être exposés sur la rade qui n'est point

sûre, il faut que ces navires tirent au plus neuf pieds d'eau.

L'avantage des petites embarcations est de faire tout par soi-même. On peut avec elles, se porter dans tous les lieux de la rivière, même à Gorée et au bas de la côte; c'est-à-dire, aux rivières de Salam et de Gambie. On se fournit dans ces lieux de vivres, lorsqu'ils manquent à la colonie; et sur cet objet, on fait de très-grands bénéfices. Les belandres hollandoises, telles qu'on en voit à Ostende et à Dunkerque, sont ce qu'il faut pour ce pays; la difficulté n'est que de les faire arriver jusqu'au Sénégal.

Les peuples qui habitent la partie orientale du fleuve, depuis le Sénégal, jusques et compris Galam, sont au Sénégal, la nation Yalof, commandée par un roi puissant nommé le Damel. Ce prince fait ordinairement sa résidence à Cahiers, village situé au milieu des terres, entre le Sénégal et Gorée. Les habitans de ces deux colonies sont pour la plupart de cette nation. Ce peuple est le plus brave de toute cette partie de l'Afrique: il a toujours l'avantage, lorsqu'il se bat contre ses voisins;

sans doute, à cause des connoissances militaires qu'il doit aux François des deux colonies; et par les secours qu'il y trouve toujours. La domination du Damel sur le fleuve, est d'environ quarante lieues. Ensuite sont les Wals et les Bracs, peuples puissans autrefois; mais qui maintenant presque sauvages, sont sans cesse exposés à être attaqués, soit par les nègres, soit par les Maures leurs voisins.

La nation Poule ou Foulque commence au Cocq, village situé à la pointe de l'île de Podor, deux lieues au-dessous du fort; et elle finit à Validienta, ce qui forme une suite de plus de cent soixante lieues de côtes sur le fleuve. Le commerce que l'on fait avec ces peuples est très-peu de chose. On ne tire de tous ces pays, que le mil nécessaire pour la colonie, du tabac et quelque peu de morphil. En cas de guerre de nation à nation, on y trouve d'excellens et superbes esclaves. De Validienta à Galam et même au-dessus, sont les Saracolets. Leur pays est le lieu des bonnes affaires ce peuple est brave, nombreux, civilisé plus que tous les autres nègres. Il est partie mahométan, partie idolâtre. On se procure

chez cette nation beaucoup d'esclaves que les caravanes y conduisent de diverses contrées de l'Afrique. On y traite en abondance, or, morphil, pagnes et mille autres objets. La traite y est des plus avantageuses. On la fait dans ces cantons en toute sûreté. On peut même se porter dans les terres, sans avoir rien à craindre, quand même on seroit seul.

La partie nord du fleuve est habitée par les Maures des diverses hordes, telles que celles des Bracnarts près du Sénégal, et des Trasarts près de Podor. On voit des Mongearts en grand nombre près de Galam. Ces peuples pasteurs se portent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, comme je l'ai dit plus haut, en parlant des mœurs, coutumes, etc. des peuples chez lesquels je voyageai pendant mon esclavage. Les Maures fournissent la gomme qu'ils apportent au Désert et au Cocq, qui sont deux escales établies pour cette traite, où se rendent en mai, les bâtimens de la compagnie. Ils conduisent aussi des nègres toute l'année au Sénégal, excepté pendant la mauvaise saison, car alors les débordemens du Niger les obligent de se réfugier

dans l'intérieur des terres. Ils emploient ce temps à pénétrer jusques sur les montagnes de l'Atlas.

Les Saltiguets, peuple nègre, occupent les bords du fleuve au-dessus d'Yafanne, et s'étendent jusqu'aux dominations des Saracolets. Ils ne font, pour ainsi dire, avec cette dernière nation, qu'un seul et même peuple. Ils sont commandés par un prince, qui, par droit de naissance devroit être le roi des Poules; mais les prêtres qui l'ont dépouillé, l'ont chassé de son pays. Ce prince est courageux, il fait de fréquentes incursions sur les terres des Poules, et vend tous ses captifs aux Maures ses voisins, qui les conduisent au Sénégal. On en fait toujours l'acquisition, malgré le traité fait avec l'Almamy de n'acheter personne de sa nation, sans doute, parce qu'on croit que ce traité n'a lieu que lorsqu'on se rend dans son pays par convoi, pour monter à Galam.

De Podor à Mafon, on trouve beaucoup d'Hyppopotames. Ces animaux sont très-utiles. Leur chair se mange, et leur graisse fait d'excellent savon. On trouve aussi dans ces cantons, une quantité étonnante de

diverses graines que l'on peut se procurer à très-bon compte. Le privilége exclusif de la compagnie fait que les avantages que l'on pourroit retirer de ce commerce sont entièrement perdus ; car ses agens, uniquement occupés de leurs intérêts, et non de celui de leurs commettans, négligent cette branche essentielle, peut-être par ignorance ; mais qui, par l'épreuve que j'en ai faite, produit un bénéfice immense. Les objets qu'on en retire, sont de première nécessité en France, pour les manufactures de savon de Marseille, et coûtent aussi peu d'achat, que pour être préparés. La crainte où l'on est continuellement de perdre le fruit de ses peines, et de voir ses découvertes passer dans les mains des autres, est cause que plusieurs parties de commerce y sont entièrement abandonnées.

Les habitans de la colonie, les *Yolofs*, les *Poules* ou Foulques, et les *Maures*, sont les quatre peuples avec lesquels on peut commercer, sans sortir de la colonie. Ce sont quatre manières différentes de travailler : de plus, la différence des saisons apporte de la variation dans le commerce ; les besoins de ces divers peuples

suivant les temps et les circonstances, exigent des connoissances certaines sur la nature des objets qui leur sont nécessaires. Les *Bracs* et *Wals* ont les mêmes besoins que les *Yolofs*; ils parlent le même langage. Quant aux *Saracolets* et *Salniguets*, on ne peut traiter avec eux que dans le voyage de Galam, dont je parlerai plus bas.

Les naturels de la colonie sont, comme je l'ai déja dit, presque tous de mauvaise foi. Ils cherchent et ne laissent jamais échapper l'occasion de duper les Européens qui ne se tiennent pas assez sur leurs gardes. Pour se garantir de leurs fourberies, il faut nécessairement connoître la langue Yolofe; car lorsqu'on ignore cette langue, on est contraint d'avoir des interprètes qui, ne pouvant être que nés parmi ce peuple, trompent toujours, et partagent, suivant leurs conventions, le produit de leurs fourberies.

D'après cette idée générale et certaine, quelle que soit l'opération de commerce que l'on veuille faire avec les habitans de la colonie, il faut toujours se défier d'eux. On traite ordinairement ou pour le voyage

de Galam, ou pour les objets de leur consommation particulière.

Quant aux objets de consommation, pour éviter toutes les disputes, il est à propos de ne livrer qu'en recevant, soit en argent, soit en marchandises. Il faut porter l'exactitude au point de mettre par écrit toutes les conventions; de les répéter plusieurs fois, même si l'affaire devoit se terminer à l'instant, soit avec les plus riches comme avec les plus pauvres. Il faut aussi prendre possession sur le champ de l'objet qu'on troque ou qu'on achète. Sans cette précaution, on seroit souvent exposé à mille ruses ou chicanes, qui, sans rompre le marché, le feroient toujours tourner à l'avantage des noirs. Les supérieurs font toujours semblant de croire que leurs gens ont été trompés; presque toujours ils décident en leur faveur, et quoiqu'on ait le bon droit pour soi, on acquiert dans la colonie une réputation de mauvaise foi qui tourne toujours au détriment des affaires.

Si l'on fait crédit, il faut avant que de livrer sa marchandise, savoir quelles sont les facultés du débiteur; s'il a des

nègres ou non, et s'ils sont dans le cas de répondre de sa créance ; si les esclaves de cet habitant ne sont pas, par héritage, esclaves de Tapades, ou s'ils ont été acquis par eux dans leur voyage de Galam. Ces choses bien assurées, on peut, sans crainte, fournir à crédit, mais en observant huit choses principales.

1°. Les esclaves de Tapades par héritage ne sont esclaves que de nom ; leurs maîtres ne peuvent les vendre sans se déshonorer, suivant les coutumes reçues dans le pays, à moins qu'ils ne soient reconnus pour mauvais sujets, ou qu'ils n'aient commis quelque crime. Elevés avec les naturels, on les considère comme habitans, ils font corps dans la colonie : ils y ont leurs amis, leurs parens, qui tous deviendroient les ennemis irréconciliables de ceux qui voudroient les vendre. Mais lorsque, pour cause de crime, on les met en vente, les habitans les achètent aussi-tôt et donnent en échange des esclaves d'une plus grande valeur.

2°. Il faut que les esclaves, arrivans de Galam, ne soient pas mariés à des négresses de Tapades, car ceux-là, ainsi que les

premiers, ne peuvent être vendus que par leurs maîtres.

3°. Il faut écrire l'époque du crédit, les marchandises livrées et toutes les conventions.

4°. Ces conventions ne doivent point être faites en particulier, mais en présence de trois habitans au moins.

5°. Il faut qu'elles soient signées du maire de ville, qui est en même temps le chef des nègres, des cautions et de tous les témoins.

6°. Il faut que les cautions soient les principaux parens de l'acquéreur, et à leur défaut les habitans les plus solvables.

7°. A l'instant de l'échéance d'un paiement, il faut faire toutes les diligences nécessaires, sinon les témoins et les cautions demandent à se retirer, allégant qu'à leur insu on a fait d'autres marchés avec l'acquéreur, et ce à leur détriment, sans qu'ils en aient été prévenus; et que cesdites conventions ayant été particulières, ils sont dégagés.

8°. Il est à propos, mais non de nécessité, de faire quelques présens aux maires de ville et aux témoins du marché, si l'on ne veut s'attirer l'inimitié de la colonie. Toutes

ces précautions observées, on peut traiter et vendre à crédit sans courir de risques.

Si l'objet fourni l'a été pour le voyage de Galam, que l'époque du paiement soit au retour, soit que l'acquéreur en revienne, ou non, soit qu'il soit mort de fatigue, ou que pour se soustraire au paiement, il reste dans les terres, espérant que sous peu le négociant qui l'aura chargé de commission sera ou mort ou éloigné de la colonie par son retour en France; dans ce cas il faut avoir le plus grand soin de ne pas laisser partir les captifs de Tapades avec leur maître. Quelque bonne foi que l'on connoisse ou que l'on croie connoître à un habitant: cette précaution est de nécessité. Dans le cas où par l'adresse du maître les captifs de Tapades l'auroient accompagné dans son voyage, il faut aussi-tôt, sans nul égard, ni retardement, attaquer les cautions et les témoins. Sans cette précaution, on est sûr de tout perdre et de n'être jamais payé. Dans cette circonstance, il n'y a point d'ennèmi à redouter, en observant cependant de ne vendre les captifs de Tapades, dont on se seroit emparé, que lorsque les parens de l'absent, ou les autres habitans

n'auroient

n'auroient point voulu les remplacer par nombre égal d'autres esclaves.

Quiconque se permettroit, par vengeance, ou par bravade, d'embarquer des captifs de Tapades, courroit les plus grands risques, et n'échapperoit, que par miracle, au fer ou au poison. Ce qui pourroit lui arriver de plus heureux, seroit de perdre toutes ses marchandises et d'être fait esclave des nègres ou des Maures.

Si l'objet fourni l'a été pour consommation soit avant ou pour le voyage de Galam, c'est un autre arrangement à faire pour l'époque et pour le paiement. Le terme du crédit doit être fixé au plus à un mois avant la montée de Galam, toujours pardevant deux témoins et des cautions qui signent le marché et l'engagement : il faut aussi la signature ou la présence du maire de ville. L'époque la plus avantageuse pour être payé, est la fin du voyage ; parce qu'alors on peut en faire des retours en Europe.

A l'échéance, l'habitant ne payant pas, il faut à l'instant former sa plainte chez le maire de ville. Si l'on consent à donner du temps au débiteur pour le laisser faire

un voyage de Galam, ou parce qu'il auroit fait des pertes et qu'il seroit démontré que ce paiement nuiroit essentiellement à sa traite et à son existence, parce que l'argent ou les objets qu'il seroit obligé de donner, ne lui laisseroient plus la facilité de se procurer des gaudrons, braies, cordages, etc., choses indispensables pour ledit voyage, alors il faudroit annuler le premier engagement, et lui en faire refaire un second à gros intérêts, le tout payable au retour de ce voyage, en observant les mêmes précautions qu'au premier. Cet intérêt qui est ordinairement de 50 pour 100, n'est point trop fort, puisqu'on se procureroit ce bénéfice, et même plus considérable, en faisant soi-même cette expédition. Par ce moyen on est sûr d'être payé au retour. Une dette prolongée de cette nature est un objet sacré, et procure le droit de s'emparer des captifs de Tapades, et même de les vendre sans que personne puisse en murmurer. Si l'on manquoit à s'acquitter à cette seconde époque, on peut aussi négocier; car lorsqu'on a pris toutes ces précautions, il est regardé comme argent comptant parmi les habitans, qui

aiment ces sortes d'engagemens, sur-tout lorsqu'ils voient que le débiteur a de bons ouvriers parmi ses captifs de Tapades, car alors ils deviendroient leurs maîtres si l'engagement n'étoit pas rempli.

Si les objets fournis sont destinés à faciliter le voyage de Galam, on a soin d'établir la valeur de ces objets et l'intérêt que l'on en retireroit si on faisoit soi-même ce voyage. Il faut spécifier tout dans son marché, convenir de la quantité et qualité des marchandises que l'on recevra en retour, sans avoir égard au prix futur de la colonie; de manière que si l'objet se monte à 1200 liv., qu'un esclave ne vaille lors du marché que 600 liv., on dira dans l'engagement: deux esclaves, ou tant de morphil, ou tant d'or, au retour de Galam. Si les navires européens font monter le prix des captifs, alors le débiteur sera obligé, pour s'acquitter, de payer, non pas 1,200 l. en argent, mais deux esclaves en nature, quelque prix qu'ils coûtent. Il est vrai que, si à cette même époque, les esclaves valoient moins de six cent liv. pièce, le débiteur ne seroit de même obligé que d'en donner deux, pour avoir quittance.

Comme il est sans exemple qu'ils diminuent, alors celui qui vend a toujours l'avantage.

Si, faute de connoître parfaitement les loix de la colonie, on a le malheur de vendre à des captifs de Tapades, croyant qu'ils sont habitans libres, il faut tâcher de réparer bien vîte son erreur, en engageant les maîtres desdits captifs, mais dans ce cas, il est rare qu'on soit payé. Il faut aussi éviter de contracter avec les femmes d'habitans, à moins que ce ne soit en donnant, donnant; car sans cela, on n'en pourroit rien retirer. On le peut aussi avec les riches habitantes, qui conduisant leurs affaires par elles-mêmes, ont toujours de 150 à 200 nègres à elles appartenans. Dans ce cas, on peut traiter avec elles; mais en observant les précautions dont on vient de parler.

Lorsqu'on ne connoît pas la langue Yolofe, on est obligé de se servir des nègres pour interprètes, soit qu'il se présente des objets de traite avec les nègres de la grande terre, soit avec les Maures. Dans ce cas, il est à propos d'avoir des captifs à soi, instruits de la langue de ces peuples.

Par ce moyen, on évite la tromperie des nègres de la colonie. Ces captifs espèrent par leurs soins et leurs services, obtenir un jour leur liberté.

Il arrive souvent que, dans les marchés, le nègre interprète demande plus que ne desire le vendeur, parce que outre les deux barres de droit qui lui sont accordées par esclave acheté par son moyen, le surplus qu'il demande est une augmentation de profit pour lui.

Si on n'a point à soi de nègres instruits, il faut avoir plusieurs interprètes à choisir parmi les nègres que l'on emploie journellement, leur donner, comme à l'inteprète nommé par le gouverneur, les deux barres du marché, alors on évite une partie des supercheries et ruses des vendeurs qu trompent principalement, lorsque c'est avec des Maures que l'on a à traiter.

Un marché conclu par un de ces interprètes de la colonie, avec l'aîné des Floquet, prouve bien la supercherie dont je viens de parler. Les Maures avoient exigé sept pièces de guinée par captifs : l'interprète dit à Floquet qu'on en demandoit neuf, et il convint de les donner. Le

soir, ces Maures lui envoyèrent un esclave, et le trouvèrent dans un moment où l'interprète n'étoit pas avec lui. En recevant l'esclave, il donna neuf pièces de guinées, en ayant payé le matin plusieurs de cette manière à l'interprète. Les Maures ne prirent que sept pièces, et rendirent les deux autres. Cette différence étonna Floquet, qui ayant appelé une petite négresse qui parloit arabe, sut par elle, que les Maures ne demandoient pour cet esclave, que sept pièces, ainsi qu'ils avoient reçu pour ceux qu'ils avoient livrés le matin. Les Maures portèrent leurs plaintes au Maire de ville, sur la supercherie de l'interprète. Floquet la porta de même au gouverneur, et ce nègre fut puni publiquement.

Quelques voleurs que soient les interprètes, il ne faut pas cependant les rebuter, à moins qu'on ne connoisse parfaitement le pays. Car lorsqu'ils voient qu'on a des soupçons sur eux, et que l'on connoît leur mauvaise foi, ils trouvent toujours mille raisons à alléguer aux Maures pour les détourner de la maison du Blanc dont ils veulent se venger. Pour éviter cet inconvénient, il faut avoir des nègres

payés au mois, qui, répandus dans la grande terre, avertissent du moment où les Maures arrivent avec leurs captifs. Alors on va à leur rencontre, et il est rare que les marchés ne se terminent pas aussi-tôt.

Il ne faut pas oublier d'être aux petits soins avec ces sauvages, et de quitter tout ce que l'on fait lorsqu'ils arrivent. Les capitaines qui manquent souvent à ces égards qu'ils desirent qu'on ait pour eux, réussissent rarement dans les opérations qu'ils veulent faire; car les Maures, humiliés de se voir, pour ainsi dire, méprisés, aiment mieux se rendre aux habitations des blancs qui, faits à leurs usages, les reçoivent toujours bien. Les précautions indiquées pour traiter avec les Maures, doivent également être observées pour traiter avec les nègres. Il y a cependant cette différence d'opérer avec les nègres, que ces derniers ne prennent jamais d'interprètes; étant sûrs de trouver des nègres de leur nation dans les maisons des blancs, ils y viennent sans précaution, discutant par eux-mêmes, et se font livrer sur le champ les objets convenus.

Soit que l'on traite avec les Maures,

soit que l'on traite avec les nègres, n'importe de quelle nation, il faut avoir une chambre qu'on nomme de *palabre*, c'est-à-dire une chambre où il n'y ait ni meubles, ni marchandises; sans cela on seroit exposé à être volé. Les palabres durent souvent deux heures, et pendant tout ce temps les gens qui suivent les chefs, jettent des regards de tous les côtés, pour tâcher de voler s'il leur est possible, pendant que la traite se fait en nègres et en marchandises. Jamais ils ne sont d'accord à la première entrevue; ils veulent voir si les marchandises des autres maisons ne sont pas de plus belle qualité et à meilleur compte. On a soin de les faire bien boire; si ce sont des nègres, quoique Mahométans, on leur donne de l'anisette et de l'eau-de-vie. Ils boivent à perdre la raison, et alors terminent leurs marchés. Si ce sont des Maures, on leur donne à discrétion de l'eau et du sucre, quelquefois aussi de l'eau-de-vie; quoique Mahométans ils en boivent, sur-tout les princes.

Quelquefois il arrive que c'est en vain qu'on les régale; il est donc de la prudence du négociant qui traite avec eux, de ne

leur faire donner à boire que lorsqu'il est à peu-près sûr de conclure. Comme ces peuples exercent généralement l'hospitalité, ils mangent et boivent sans aucune reconnoissance chez les blancs, parce qu'à leur place ils les traiteroient d'aussi bon cœur qu'ils s'en laissent traiter.

Les *Poules* ne viennent jamais ou rarement vendre leurs captifs; ils apportent leurs denrées à la colonie, mais ils ne veulent point boire. Leurs palabres sont moins longs; et lorsqu'ils voient quelques marchandises qui leur conviennent, ils donnent l'argent qu'ils se sont procurés dans la colonie, en vendant leur mil, leurs peaux, leur morphil, etc. Les marchandises qui les attirent à la colonie sont le fer et la laine. Le commerce avec cette nation ne se fait au Sénégal que depuis janvier jusqu'en juin; ce qui fait qu'après cette époque, on n'a plus besoin de porter du fer, car c'est ce peuple qui en fait la plus grande consommation. Il se fournit des autres objets nécessaires dans le voyage de Galam, ainsi que chez les Saracolets, les Saltiguets et les Maures de la rivière d'enhaut.

Il y a trois manières usitées pour faire ce voyage ; on ne peut encore décider laquelle des trois est la meilleure. La première et la plus suivie par les Européens, c'est de s'arranger avec un habitant nègre qui se propose de faire ce voyage. Dans ce cas, on convient avec lui du nombre de barres qu'on lui donnera par captifs, ou bien l'on fait un forfait, et on lui accorde de 120 à 130 barres, quelquefois même davantage, suivant les circonstances. Il exige toutes barres pleines, parmi lesquelles il veut qu'il y ait huit pièces de guinées. Alors il répond de tout évènement, et le voyage de Galam est à ses risques, périls et fortune. Si son voyage est malheureux, ses captifs de Tapades servent de garantie, et on a tout droit sur eux. Pour la seconde manière, l'habitant ne vous demande que 100 barres pleines, et ne répond d'aucun évènement ni de la mortalité. Le premier des deux partis est sans contredit le plus avantageux, quoiqu'on paye le captif bien plus cher. Dans les deux cas, le nègre gagne beaucoup, quand même il essuieroit des pertes.

Le troisième parti, qui est d'y aller soi-

même, seroit sans contredit préferable aux deux autres, si les blancs pouvoient supporter un si pénible voyage; mais comme ils tombent presque toujours malades, les nègres en profitent; toutes les fautes, tous les malheurs retombent sur le blanc, et le bénéfice est entièrement pour les nègres. Le seul avantage qu'on puisse retirer en y allant soi-même, c'est de connoître la valeur de la marchandise en rivière, et de pouvoir dans d'autres voyages éviter la supercherie des nègres dans la reddition de leurs comptes. Plusieurs blancs ont essayé un quatrième moyen; c'est de frêter eux-mêmes un bâtiment, et d'envoyer à leurs frais un habitant chargé de leurs intérêts. Ce moyen produit plus que les autres; mais il faut partager avec son capitaine, et de plus dans la reddition de ses comptes, il ne porte que des barres pleines, et prend le sel pour lui, assurant toujours qu'il a été obligé de le jeter à l'eau dans des cas pressans, ou par quelqu'autre raison dont on ne peut lui prouver la fausseté. Ce moyen est celui que les nègres aiment le mieux, n'ayant qu'à gagner dans ces sortes d'expéditions. Cependant quoiqu'ils volent

le plus qu'ils peuvent, on y gagne encore plus qu'autrement ; il ne s'agit pour réussir que de trouver le nègre le moins fripon, et de bien connoître la valeur des marchandises en rivière. Le voyage de Galam est le plus utile que l'on puisse faire pour le bénéfice, et le plus dangereux pour les peines et fatigues auxquelles on est sans cesse exposé. Il faut considérer qu'il y a à la colonie des marchandises d'un prix fixe, et qui ne se peuvent refuser pour le paiement des frais qu'occasionne ledit voyage. Au moins c'étoit la coutume depuis l'existence de la colonie, et on la suivoit encore en 1785, lorsque j'entrepris de traiter par moi-même à Galam. Ces marchandises sont les guinées, les fusils, etc. Leur valeur est fixée, jamais leur cours ne change ; on peut rejeter les objets qui ne sont point compris dans la note ci-dessous, quoiqu'objets de traite. La coutume de Gorée est tout-à-fait différente ; on établit la valeur des barres sur l'argent et non sur les marchandises.

Voici les objets qui, au Sénégal, ont toujours la même valeur, et qu'on ne peut refuser en paiement à la colonie.

	Barres.	Argent de France
La pièce de guinée . . .	10	50 l.
Le fusil de traite . . .	6	30
Les deux livres de poudre	1	5
Les 100 pierres à fusil .	1	5
Les 100 balles	1	5
Les 4 mains de papier .	1	5
Les quatre pattes de fer de Suède, large de deux pouces et demi, longues de neuf pouces, épais de sept à huit lignes, pesant au plus en totalité 14 liv. poids de marc . . .	1	6
Le fusil fin quelquefois accepté . . .	10	50

Je ne prétends point dire que ces marchandises ont la valeur que je porte ici argent de France, mais seulement qu'elles passent et sont reçues pour cette valeur à la colonie du Sénégal. Comme cette valeur ne varie jamais, jamais on n'éprouve de difficultés en les donnant. Quatorze livres de fer, poids de marc, même n'étant point coupées en pattes, ne se refusent pas davantage; mais il est plus avantageux de

les donner coupées. On gagne par ce moyen au moins une livre par barre, ce qui, sur la quantité, produit un très-grand bénéfice.

La barre est une monnoie idéale de cinq livres sur les marchandises seulement, et non sur l'argent. Cette observation suffit pour faire connoître ce qui différencie les barres pleines, d'avec les petites barres. Une barre formant cinq livres, l'habitant a plus de bénéfice, ou plutôt moins de perte, de prendre une pièce de guinée pour dix barres, que cent pierres à fusils, ou deux livres de poudre, ou deux livres de tabac, pour une barre. La différence est assez sensible.

Quatre pièces de 24 sous font une barre au Sénégal. A Gorée, la barre est de quatre pièces de 24 sous, et une de 6 sous. Au Sénégal, une piastre forte ne passe que pour une barre.

A Gorée, on remet 6 sous sur la piastre forte. L'écu de 6 livres, ainsi qu'au Sénégal, vaut, à Gorée, une barre et un cinquième; mais en rivière de Salum, une barre vaut seulement la piastre forte.

Avant que de passer au traitement et aux

frais du voyage de Galam, je crois à propos de donner la note des marchandises ayant cours pour la traite, et de celles qui ne sont que de consommation pour les habitans des deux colonies.

CHAPITRE PRMIERE.

Etat général des objets nécessaires pour la traite en rivière du Sénégal, Gorée, etc.

Prem. art. Guinées des Indes, d'un tissu très-fin, d'un bleu foncé, cuivré presque noir. Cet article est le plus essentiel au Sénégal, soit pour la traite de la gomme, soit pour la traite des nègres avec les Maures. Les plus belles donnent toujours l'avantage. On doit rejeter les guinées de Rouen et autres des manufactures de France; car elles sont rejetées par les Maures.

2 et 3. Fusil à un et deux coups, de quatre pieds, 8 à 9 pouces de longueur, grands calibres, bronzés et dorés, montures légères, écusson d'argent. Ces armes servent pour les maures, et en traite de

Galam pour les Saracolets des caravanes. Les nègres Yolofs commencent à en demander.

4. Fusils de munition, dits fusils de traite sans bayonnettes, baguette de bois, article de bonne valeur pour les nègres en général, garnis en fer pour le Sénégal et rivière, et en cuivre pour Gorée et lieux voisins.

5. Fusils boucaniers de cinq pieds 4 pouces de hauteur, à l'épreuve, s'il se peut. Cet article est très-recherché des nègres. Il ne passe point en traite, mais il se vend plus ou moins de barres, suivant la qualité et la quantité qui se trouve dans la colonie.

6. Pistolets d'arçons, à un et à deux coups. Cet article est très-peu recherché. La paire de pistolets passe en traite pour un fusil.

7. Sabres de traite, fourreaux rouges, inutiles aux Maures, et recherchés des nègres.

8. Couteaux flamands, à viroles de cuivre, inutiles au Sénégal, bons à Gorée. Ils servent de poignards.

9

9 et 10. Balles à fusil, article très-recherché des Maures et des nègres.

et 1112. Pierres à fusil, grosses et fines, grosses pour les nègres, fines pour les Maures.

13. Jambettes angloises, les meilleures possibles. Leur cours n'est établi que sur la qualité. C'est un article très-utile aux Maures : ils s'en servent pour saigner leurs bestiaux.

14. Fer plat de Suède sans pailles, de deux pouces quatre lignes au moins de large, sept lignes d'épaisseur pour le Sénégal.

15. Fer plat françois, d'un pouce quatre lignes de large, trois à quatre lignes d'épaisseur, article bon pour Gorée. Ces deux articles sont essentiels ; on ne peut trop en avoir. On les vend avec avantage depuis les mois de février, jusques et compris le mois de juin. Passé ce temps, cet article est presqu'inutile.

16. Piastres fortes, objet de première nécessité à Gorée, et sans lequel on ne peut traiter. On peut s'en passer à la rigueur, au Sénégal.

17. Toiles platilles.

18. Toiles de Bretagne.

19. Indiennes communes.

20. Laines angloises, rouges, jaunes et vertes, toutes de bon teint. On ne peut la choisir de trop belle qualité ; il en faut peu de jaune et de verte. Cet article est des plus avantageux, sur-tout au Sénégal. On en vend toute l'année ; mais le fort de la vente est en janvier et en février au retour de Galam, et en juin et juillet, temps auquel on se dispose pour ce voyage.

21. Reveches jaunes et rouges.

22. Drap écarlate Londun. Cette étoffe sert pour les grisgris : il en faut en tout temps pour la traite.

23. Eau-de-vie pour le Sénégal, Galam et Gorée. Les Maures et les Poules n'en font point de consommation.

24. Papier fort à la licorne.

25. Tabac de Virginie.

26. Grelots d'argent, bons pour Galam.

27. Mortottes d'argent, assez inutiles.

28. Sonnettes d'argent, inutiles au Sénégal, bonnes pour Gorée.

29. Bassins de cuivre pour Gorée, et la nation Poule, en rivière du Sénégal.

30. Cloux de gérofle.

31. Petits cizeaux.

32. Petits cadenats.

33. Briquets.

34. Peignes de bois ou de buis.

35. Tabatières de fer blanc peintes.

36 Tabatières de carton, garnies de plomb, dites demie journées.

37. Miroirs de campagne.

Tous ces objets sont articles de traite. Ainsi que la verroterie qui varie suivant les temps et l'abondance.

CHAPITRE SECOND.

Articles de verroterie qui ont toujours cours.

Premier article. Ambre, n°. 2, 3, et 4. Il sert en voyage de Galam pour traiter l'or.

2. Corail fin de huit à neuf lignes de longueur, trois lignes de diamètre, bien net. On traite avec cet article à Galam, par poids égal d'or. On peut en avoir de moins long et plus petit; mais celui qui est absolument petit, ne se vend que très-difficilement.

3. Cornalines rondes, taillées et bien claires, article de non-valeur au Sénégal, mais de première nécessité à Gorée.

4. Black pointe ou contre-brodé. Objet tout-à-fait inutile au Sénégal. Il en existe de plus de vingt sortes différentes qui ont toutes cours à Gorée, etc.

5. Tuyaux de pipe d'un pouce de long. Cette verroterie ne se vend avec avantage que chez la nation Poule. Des députés de Doumons, vinrent me dire de ne pas les faire couper si courts ; parce que, dans ce cas ; ils aiment autant le galet, c'est ce qui me fait prescrire leur longueur.

6. Rasades jaunes, vertes, noires et blanches. Les deux sortes les plus recherchées sont la noire et la blanche. Cette verroterie est de la plus grande défaite au Sénégal : une $\frac{1}{2}$ en blanche, un $\frac{1}{4}$ de noire, un $\frac{1}{8}$ de verte, un $\frac{1}{8}$ de jaune.

7. Cristaux faux assortis. Les petits ne se vendent point. Il les faut moyens, blancs ou plutôt couleur de verre. Le bleu de ciel est aussi recherché. Cette verroterie sert aux nègres à traiter le mil, la volaille, le gibier, le poisson, etc. Il s'en fait grande consommation ; et quand on sait choisir la

grosseur, on ne peut en avoir trop. Quelle que soit l'abondance dans la colonie, cet article donne un bénéfice immense, même dans les temps les moins avantageux.

8. OEufs de pigeons, dits tourne-culs, bleus et blancs.

9. Galet blanc, noir et rouge. C'est l'article le plus courant de toutes les verroteries. Il l'est chez la nation Yolofe, pour traiter mil, sel, etc. Les Maures et les peuples nègres de tout l'intérieur des terres, y attachent une grande valeur.

10. Blanc de neige, rond et taillé en grains d'orge. Le blanc de neige taillé est préféré au Sénégal. Cet objet donne plus de bénéfice que l'ambre et le corail; mais il n'en faut pas en grande abondance; car alors, il baisse de prix, n'étant pas de première nécessité comme le galet.

11. Agathe blanche. Il en faut peu, cet article n'est point lucratif. Il s'est même vendu à perte, mais il est nécessaire pour l'assortiment de verroteries.

12. Faux corail, objet recherché du côté de Goré, ne se vendant point au Sénégal.

13. Faux grenat, pour Gorée et lieux voisins seulement.

14. Corail piment. Cette verroterie, toute belle qu'elle soit, ne passe pas en traite, elle ne se vend qu'aux habitans du Sénégal et de Gorée : c'est la première parure des jeunes filles.

Les 14 articles ci-dessus désignés, forment 44 espèces différentes de verroterie, qui toutes ont cours dans les deux colonies : il faut être assorti proportionnément aux besoins connus. Il en est dont on peut se dispenser, et d'autres sont d'absolue nécessité.

Les objets de verroterie ci-dessus, qui par eux-mêmes ne sont rien, puisqu'ils n'ont que des valeurs idéales et momentanées, sont cependant de la première nécessité pour faire de bonnes affaires. On pourroit traiter sans eux, mais on perdroit l'avantage des petites barres dans les expéditions de rivière. Par exemple, une masse de blanc de neige en forme quatre à la colonie, et en rivière et à Galam en forme huit. En 1785, la masse me coûta en France 53 sous ; elle étoit de quarante cordes. Au Sénégal la masse n'est que de dix cordes ; en rivière et à Galam, elle n'est que de trois, quatre et cinq, plus ou moins, suivant la

rareté et l'abondance de la verroterie ; c'est pourquoi on ne doit être que bien assorti, mais rien de trop, et que l'appas du gain ne fasse pas prendre de ces espèces plus qu'on ne peut en vendre. En suivant cette méthode, on aura toujours un gros intérêt de ses fonds ; et si on se fixe quelque temps au Sénégal, on s'y procurera toujours l'argent nécessaire à la traite que l'on veut faire.

CHAPITRE TROISIÈME.

Objets de consommation et de vente avantageuse aux habitans de Gorée et du Sénégal, lesdits objets n'ayant point de valeur en traite.

1. Vins de Bordeaux.
2. Anisette Marie Brizard, ou autre bonne qualité.
3. Farines en bariques.
4. Fruits secs.
5. Dragées et confitures.
6. Chapeaux de nègres.
7. Pantoufles rouges, peu de vertes et de jaunes.

8. Culottes de toile pour matelots.
9. Chemises bleues de matelots.
10. Grands couteaux.
11. Grands cizeaux.
12. Limes assorties.
13. Marteaux assortis.
14. Montres, ressorts en acier.
15. Soies. Bonne qualité, diverses sortes.
16. Haches de première qualité. Il en faut pour tous les ménages.
17. Herminettes et outils de charpentier.
18. Rabots et outils de menuisier.
19. Encre et plumes.
20. Papier à lettre.
21. Cire à cacheter.
22. Toiles communes.
23. Indiennes communes passent en traite à Gorée, etc.
24. Mouchoirs de Masulipatan.
25. Drap bleu et écarlate.
26. Etoffes légères pour les gilets des hommes.
27. Aiguilles angloises.
28. Boucles d'argent.
29. Pommade en pots.
30. Pommade en bâton.
31. Odeurs diverses.

32. Verres à boire, cul plat.
33. Fanal ou lanternes.
34. Plomb à giboyer. Il passe en traite.
35. Poivre noir et épices.
36. Entonnoirs, cafetières, mesures.
37. Poids de marc, balances, grains, gros, etc.
38. Cuivre en feuilles pour les Maures.

On trouve à vendre avantageusement tous ces objets à la descente de Galam. Alors l'habitant ne s'épargne rien; mais lors qu'on commence le voyage, ces objets sont inutiles; c'est pourquoi en tout temps ces articles ne doivent être qu'accessoires, et en petite quantité. On se tromperoit beaucoup si on établissoit sur eux le bénéfice d'un voyage, tous ces objets n'étant de vente qu'au retour de Galam. Il faut au contraire lorsqu'un navire part de France pour arriver à la colonie à la fin de mai, y apporter des objets accessoires et non de traite.

1. Planches de sapin de 10 pieds de long, neuf à dix pouces de large, un pouce d'épaisseur.
2. Planches de chêne pour bordages.
3. Cloux doux assortis.

4. Gaudron et bray.
5. Blanc de céruse et verd de gris pour couleur.
6. Toiles à voiles.
7. Rames.
8. Vieux cordages et étoupes.
9. Grappins et ancres.

10. Tous les objets nécessaires pour leur faciliter les moyens de faire le voyage de Galam qui est comme la moisson de toutes ces contrées. Alors les nègres propriétaires ne se passent aucune fantaisie, au lieu qu'à la descente, l'espoir qu'ils ont d'être employés par les Européens pour travailler soit en rivière, soit à la colonie, l'éloignement du futur voyage de Galam; la misère et les fatigues qu'ils ont essuyées à celui qu'ils viennent de faire; l'argent ou les marchandises qu'ils ont reçues en paiement; tout les engage à se procurer ce qui leur fait plaisir. Ils ne marchandent guères et paient volontiers tant qu'ils ont de l'argent. Leur fait-on crédit, on ne peut se faire payer qu'avec peine; alors il faut employer l'autorité, et l'on devient l'ennemi de toute la colonie.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Valeur des marchandises de traite au Sénégal, leur valeur en rivière et à Galam passé Podor.

	au Sénégal.		en rivière	
	bar.	arg. l.	bar.	arg. l.
La pièce de guinée	10	50	8	40.
Le fusil à deux coups	20	100	16	80.
Le fusil fin à un coup	10	50	8	40.
Le fusil de traite	6	30	8	40.
Le fusil boucanier	10	50	10	50.
La paire de pistolets d'arçons à un coup	6	30	8	40.
La paire à deux coups	16	80	16	80.
Le sabre de traite	1	5	2	10.
Les deux livres de poudre	1	5	4	20.
Les cent balles de fusil	1	5	2	10.
Les cent pierres à fusil	1	5	2	10.
La pièce de platille	2	10	4	20.
La pièce de Bretagne	3	15	4	20.
Quatre mains de papier	1	5	1	5.
Deux livres de tabac de Virginie	1	5	3	15.
Dix miroirs de campagne	1	5	10	50.
Dix tabatières de gerofle	1	5	10	50.
Dix briquets	1	5	5	25.
Dix cizeaux	1	5	5	25.
Dix petits couteaux	1	5	5	25.
Dix peignes de buis	1	5	5	25.
Quatre jambettes angloises	1	5	4	20.
Un $\frac{1}{8}$ écarlate	1	5	2	10.
Quatre onces de laine	1	5	4	20.
Quatre pintes d'eau-de-vie	1	5	4	20.

Il faut de plus calculer le produit de la verroterie qui a toujours en rivière quadruplé la valeur de son cours au Sénégal. Ce qui donne encore un très-grand bénéfice, les articles de verroteries et les bagatelles, tels que miroirs, etc. sont ce que l'on nomme barres foibles, et il n'est point étonnant que les habitans en allant à Galam ne veulent point les recevoir en barres pleines à moins qu'on ne les leur fournisse sur le prix de la colonie, ce qui dans ce dernier cas produit encore un très-grand bénéfice.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Eclaircissemens pour un bâtiment qui se propose de faire le voyage de Galam, dans la vue d'y traiter cent nègres au moins. Précaution pour les bâtimens, frais des coutumes avant d'entrer en traite; frais d'équipages et autres en retour.

D'abord pour le bâtiment. Il faut qu'il soit bien bastingué, de trois pieds au-dessus du pont en fortes planches, qui puissent résister aux coups de fusil. Il faut que toute communication de la cale à la cham-

bre soit interceptée ; il faut deux bonnes chaloupes pour alléger et remorquer le navire suivant le cas dans les différens endroits de la rivière. Il est nécessaire que le bâtiment soit bien armé pour résister en cas d'attaque. On doit donner à chaque homme de l'équipage, un fusil et un sabre de sûreté, 50 paires de fers suffisent pour les captifs, car ils sont presque tous *Bambara* ; on n'a point de révolte à craindre de leur part, et on ne les met que rarement aux fers : il en faut cependant pour les mauvais sujets que la nation Saracolet au lieu de punir de mort, vend aux bâtimens. On ne peut prendre trop de précaution avec ces derniers ; il seroit même avantageux, si la chose étoit praticable, de les séparer des Banbara, nation douce, mais qui se porte quelquefois aux dernières extrémités quand elle est animée.

On doit avoir un capitaine qui connoisse parfaitement la manœuvre, la rivière et le langage des peuples chez lesquels on se propose de traiter.

Le second doit avoir, s'il est possible, autant de connoissances que le capitaine ; l'un étant occupé à la traite d'un côté,

pendant que l'autre restant à bord, doit y traiter, conduire le navire, diriger la route, avoir soin des captifs, et maintenir l'ordre parmi l'équipage.

Il faut de plus cinq gourmets, savoir deux pour être timoniers, un charpentier, un voilier et un maître d'équipage; ce dernier se nomme maître de langue. Ils passent tous pour gourmets, c'est-à-dire officiers nègres, vivent ensemble et ont le même traitement.

Vingt-quatre laptots qui sont les matelots nègres.

Quatre pileuses pour battre le milet, préparer les mets, et autant de rapasses qu'il s'en présente, peu importe leur âge. Ces rapasses sont des enfans nègres qui font le voyage gratis pour s'instruire de la rivière et du langage des peuples. Ils servent beaucoup dans toutes les circonstances : c'est pourquoi on ne doit point les refuser, sur-tout leur nourriture se prenant sur la portion générale, ils ne coûtent rien à l'armement, et lui sont du plus grand avantage.

Frais d'un navire qui se propose de traiter cent nègres à Galam. Les coutumes comme elles le furent en 1785. Le voyage de cinq mois pleins.

	bar.	arg. l.
Le capitaine. Son traitement est de 16 barres par mois; de plus on lui accorde une bouteille de vin, par jour, qui se paie par quatre barres par mois. Cinq mois de route font.	100	500
Le second a huit barres par mois, une bouteille de vin ou d'eau-de-vie par semaine qui s'acquitte par une barre par mois, fait la quantité de cinq barres par mois; pour cinq mois de route.	45	225
Le maître de l'équipage cinq barres par mois et une pour le vin, font pour cinq mois.	30	150
Les deux timoniers, le charpentier et le voilier, même traitement que le maître d'équipage	120	600
	295	1475

	bar.	arg. l[d]
d'autre part . . .	295	1475
Vingt-quatre laptots à trois barres par mois, pour cinq mois font 360 barres..............	360	1800
Quatre pileuses à trois barres par mois........................	60	300
De plus, il faut calculer le traitement pour le sel qui revint en 85 à la colonie à une barre la barique, tout port franc en rivière		
Le capitaine 4 bariques....	4	20
Le second deux bariques.....	2	10
Le maître d'équipage 2 bariq.	2	10
Les quatre gourmets une barique et demie pour chaque......	6	30
Vingt-quatre laptots, une barique à chaque..................	24	120
Quatre pileuses, demi-barique à chacune......................	2	10
Total des frais de l'équipage..	755	3775

Il faut observer que la barique de sel est la barique de Bordeaux, que le sel est l'objet essentiel pour les nègres qui montent à Galam. Il faut le leur porter franc en

en rivière, ainsi que les objets qu'ils se procurent en retour. Sans ces conditions ils ne feroient point ce voyage, car le sel leur sert à acheter des pagnes, des mortiers de bois pour piler le mil, du tabac, des haricots secs, et mille autres articles qui leur sont de première nécessité, et très-utiles pour leurs ménages. Ceux qui n'ont pas besoin de ces articles, vendent leurs sels pour de l'or, plus ou moins, suivant les besoins des Saracolets, six, sept et même huit gros d'or la barique. Cet or se vend à la colonie deux barres le gros, c'est-à-dire 10 liv.; donc la barique de sel produit à ces laptots 60, 70 ou 80 liv., suivant les circonstances. Elle produit encore plus, lorsqu'ils se procurent les objets dont j'ai parlé plus haut. Il n'est donc point étonnant que tous les nègres tiennent si fort à cette denrée.

CHAPITRE SIXIEME.

Dépenses pour les vivres d'un équipage, comme ci-dessus.

Il faut pour la nourriture de chaque personne de l'équipage un moule de mil par

jour, ce qui fait 35 moules qui, multipliés par 30 jours, pour chaque mois, le voyage étant de cinq mois, forme 5,250 moules de mil.

De plus, une demi-livre de viande pour chaque laptot et pileuses, aux gourmets une livre, aux capitaines, premier et second, une livre et demie, total 22 livres de viande par jour, qui, multipliées par 30 jours, pour chaque mois, le voyage étant de cinq mois, forment la quantité de 3,300 livres de viande.

Le mil s'achète par matar. Le matar contient 40 moules; donc 5,250 moules donnent 131 matars un quart.

Le matar se paye en rivière quatre coudées de guinées : dans une pièce de 13 aunes et demie, on y trouve 29 à 30 coudées; une pièce ne donne donc au plus que huit matars et demi qui, pour 131 matars un quart, exigent 15 pièces ½ de guinées à 10

	bar.	arg. l.
barres la pièce...............	155	775
La viande s'achète, savoir le bœuf, un fusil fin chez les Maures, un fusil de traite chez		
	155	775

bar. arg. l.

ci-contre . . . 155 775

les nègres. Les plus forts moutons ou cabris, se paient une pièce de guinée la douzaine, et on en a quatorze lorsqu'ils sont petits.

Les bœufs au-dessus de Podor donnent de 100 à 140 livres de viande ; prenant le terme moyen pour toute l'étendue de la rivière, c'est 120 liv. de viande que chaque bœuf peut fournir. Il faut donc diviser 3,300 liv. par 120 livres, ce qui donne 27 bœufs et demi. Supposons 28; c'est 28 fusils fins, qui, évalués dix barres chacun à la colonie, font........................ 280 1400

Il faut aussi calculer les frais de nourriture des nègres captifs; cette évaluation ne peut être juste; c'est du plus au moins. Ceux qui arrivent au commencement et ceux qui arrivent à la fin de la traite. On ne peut évaluer moins que deux

435 2175

	bar.	arg. l.
d'autre part . . .	435	2175
mois de nourriture pour chaque captif, qui du fort au foible pour 100 consomment au moins 80 moules de mil par jour, c'est-à-dire deux matars ; ce qui fait 100 matars qu'on ne peut se procurer moins de 14 pièces de guinées	140	700
On a coutume de leur donner de la viande pour procurer quelque goût à leur chétive nourriture : on ne peut en mettre moins que quatre onces par homme ; ce qui fait d'après l'évaluation ci-dessus 25 livres par jour : en les multipliant par deux mois à 30 jours, chaque mois produit la quantité de 1500 livres de viande ; en divisant par 120, on aura encore besoin de douze bœufs et demi : supposons douze pour revenir au calcul d'autre part, à un fusil par bœuf fait, à dix barres le fusil	120	600
Total des nourritures	695	3475

CHAPITRE SEPTIEME.

Frais de coutume reçus tant pour la liberté de la rivière, que pour les bénéfices du capitaine et du Baquelet de Galam, prince nègre le plus nécessaire à la traite.

Outre les appointemens ci-dessus accordés au capitaine, il lui revient de droit, deux barres par captifs. Si l'expédition est heureuse, et qu'on en traite cent, comme on se l'est promis, c'est pour le

	bar.	arg. l. s
capitaine	200	1000
Le Baquelet de Galam, pour les facilités qu'il procure dans les terres, les gens qu'il expédie aux caravanes, les soins qu'il en prend, exige aussi deux barres par captif, supposant qu'on traite moitié au-dessus de son endroit à		
	200	1000

	bar.	arg. l.	s.
d'autre part	200	1000	
Tamboucanée ou autres lieux. C'est pour son droit	100	500	
La coutume générale payée à Saldé, doit se monter alors à	625¼	3128	15
Le reste des coutumes en rivière ne doit coûter, y compris celles données au roi de Galam	120	600	
Total des frais de coutumes	1045¼	5228	16

Récapitulation générale des frais.

1°. Frais des gages de l'équipage, montant à la quantité de	755	3775	
Dépense pour les vivres.	195	3475	
Frais des coutumes et objets de dépenses qui y ont rapport	1045¼	5228	15
Total de frais d'armement pour le voyage de Galam	2495¼	12478	15

Il s'en suit de ce calcul, qu'en se pro-

posant de traiter cent nègres à Galam, les frais pour un bâtiment européen se montent en totalité, y compris les coutumes, à la quantité de 2,495 barres $\frac{1}{4}$; lesquelles barres, évaluées suivant le prix de la colonie, et non suivant le prix de la rivière, à cinq livres la barre, forment la somme de 12478 livres 15 sous. La valeur des barres que l'on donne pour l'achat des captifs, est de beaucoup moins forte que celles des coutumes, vivres et paiement d'équipage, qui sont toutes barres pleines. Ce qui fait que je les ai calculées sur la valeur de la colonie, et non pas en valeur de rivière. On a vu plus haut, que pour vivres et paiement d'équipage, il n'y a que des barres pleines. Elles le sont également pour les coutumes; car en 1785, je donnai, ainsi que tous les autres bâtimens européens, pour avoir liberté de commerce chez les Poules; savoir, pour la coutume générale :

	bar.	arg. l.	s.
Dix pièces de guinée	100	500	
Quatre fusils à deux coups. .	80	400	
Quatre fusils fins à un coup	40	200	
	180	900	

	bar.	arg. l.	s.
d'autre part . . .	180	900	
Quatre sabres de traite . . .	8	40	
Dix fusils de traite	60	380	
Dix pièces de platille	40	200	
Dix pièces de Bretagne en blanc	000	000	
Dix barils de poudre de deux livres chacun	20	100	
Mille balles	10	50	
mille pierres à fusils	10	15	
Dix barres écarlate	10	50	
Dix miroirs	2	10	
Dix tabatières garnies de gérofle	2	10	
Dix mains de papier à la licorne	$2\frac{1}{2}$	21	10
Dix masses de gros galet . .	10	50	
Dix masses de blanc de neige	10	50	
Quarante grelots d'argent . .	$13\frac{1}{4}$	66	5
Dix grains de corail	10	50	
Dix grains d'ambre n°. 2 . .	5	25	
	$432\frac{3}{4}$	2163	15

On exigea de plus dix cafetières, dix bassins de cuivre, dix chapeaux, dix marteaux, dix haches, dix herminettes,

	bar.	arg. l.	s.
ci-contre	$432\frac{3}{4}$	2163	15
et généralement dix d'autres articles de même nature qu'on n'a point coutume de porter en traite dans cette partie de la rivière ; dont la totalité, y compris les dix pièces de Bretagne portées plus haut, furent acquittées par quatre pièces de guinée	40	200	
Cette concession de tant d'articles pour quatre pièces de guinée, prouve le cas que les naturels font de ces toiles, puisque les dix pièces de Bretagne seules coûtent plus que les quatre pièces de guinée. De-là, ont peut encore conclure le peu de cas qu'ils faisoient des objets qu'ils vouloient en coutume, et qu'ils ne connoissoient que de nom par leurs émissaires que les gouverneurs souffrent à la colonie.			
La coutume générale se monte à	$470\frac{3}{4}$	2363	15

Pour le présent particulier de l'*Almamy*, il n'exigea point de fusils, mais

	bar.	arg. l.
2 pièces de guinées............	20	100
2 pièces de platilles............	6	30
2 barres écarlate	2	10
2 barils de poudre, de 2 l. chacun	4	20
6 grains d'ambre, nº. 2........	3	15
2 grains de corail...............	2	10
6 grelots d'argent...............	2	10
2 masses de blanc de neige....	2	10
4 mains de papier..............	1	5
Total du présent de l'Almamy	45	210

Le présent de Siry d'Ara, son ministre.

2 pièces de guinées............	20	100
1 fusil à deux coups............	20	100
1 fusil fin	10	50
2 barils de poudre de 2 liv. chacun	4	20
100 balles	1	5
100 pierres à fusil...............	1	5
4 mains de papier...............	1	5
3 grelots d'argent	1	5
2 grains de corail...............	2	10
	57	285

	bar.	arg. l.
ci-contre	57	285
2 grains d'ambre...............	1	5
Total du présent du ministre	61	305

Pour le présent du *Tampsir* chargé de recevoir les coutumes.

2 pièces de guinées.............	20	100
1 fusil fin......................	10	50
2 pièces de guinée..............	20	50
Total du présent du Tampsir	50	250

Nota. Ces deux dernières pièces de guinées acquittèrent l'article porté dans la coutume générale pour son droit de présence; il aima mieux les deux pièces de guinées, et nous aussi.

Récapitulation des coutumes et présens payés à Saldé pour avoir la liberté de la rivière.

	bar.	arg. l.	s.
La coutume générale......	$472\frac{3}{4}$	2363	15
Le présent de l'Almamy.	42	210	
Le présent du ministre...	61	305	
Le présent du Tampsir...	50	250	
Total......	$625\frac{3}{4}$	3128	15

Cette coutume est d'autant plus considérable que les marchandises en rivière

ont une valeur bien plus forte. Le baril de poudre par exemple y passe pour huit barres; les cent pierres à fusil pour deux barres, etc. La récapitulation des barres de rivière fit monter cette coutume à 839 barres. Les captifs étant à 70 barres comme ils le furent en 1785, ce fut donc la valeur de douze captifs et même plus que l'on donna pour lesdites coutumes. Car je payai à Galam le captif soixante-dix barres, savoir : quatre pièces de guinées qui, en rivière, ne passent que

	bar.
pour huit barres chacune...........	32
Un fusil fin à Galam ne passe que pour	8
Un fusil de traite....................	8
Une barique de sel..................	6
Une bouteille de poudre............	4
Un seizième écarlate................	1
Cinquante pierres à fusil.............	1
Cinquante balles......................	1
Quatre mains de papier..............	1
Une tabatière de gérofle.............	1
Un miroir de campagne...............	1
Deux têtes de tabac de Virginie......	1
Trois cordes de blanc de neige......	1
	66

	bar.
ci-contre	66
Deux onces de laine rouge	2
Douze cordes de galet blanc	1
Trois grelots d'argent	1
Total, valeur de rivière	70

Ce prix étoit convenu par les Maraboux du pays. Le captif étoit cher en 1785, on verra plus bas la balance des années précédentes.

Le captif porté à Galam à soixante-dix barres, ne valoit, argent de la colonie, que 62 barres $\frac{3}{4}$, car

Quatre pièces de guinées		40
Un fusil fin		10
Un fusil de traite		1
Une bouteille de poudre	$\frac{1}{2}$ bar.	1
Un seizième écarlate	$\frac{1}{2}$	
Cinquante pierres à fusil	$\frac{1}{2}$	1
Cinquante balles	$\frac{1}{2}$	
Quatre mains de papier		1
Une tabatière gérofle	$\frac{1}{8}$	
Un miroir	$\frac{1}{8}$	1
Douze cordes galet blanc	$\frac{1}{4}$	
		50

		bar.
d'autre part		50
Trois cordes blanc de neige	$\frac{1}{4}$	
Deux têtes de tabac de Virginie	$\frac{1}{4}$	1
Deux onces de laine . . .	$\frac{1}{2}$	
Trois grelots d'argent		$\frac{3}{4}$
Total de la valeur du nègre de Galam au cours des marchandises de la colonie, le nègre évalué et convenu à 70 barres		62 $\frac{3}{4}$

Le captif de soixante-dix barres à Galam valant, argent de la colonie, 62 barres $\frac{3}{4}$, ne valoit, argent réel de France, que

	l.	s.
Quatre pièces de guinée à 40 liv.	160	
Un fusil fin de 15 liv.	15	
Un fusil de traite de 7 l. 10 s. . . .	7	10
Une barique de sel de 3 liv.	3	
Une bouteille de poudre	1	4
Un seizième écarlate		16
Cinquante pierres à fusil à 4 l. le cent		4
Cinquante balles à 8 s. la livre . .	1	
Quatre mains de papier à 7 sous.	1	8
Une tabatière garnie de gérofle . . .		12
Un miroir		3
	190	17

	liv.	s.
ci-contre	190	17
Trois cordes de blanc de neige. . .		6
Douze cordes galet blanc à 16 sous la livre.		10
Deux têtes de tabac de Virginie à 35 livres le cent.		6
Deux onces de laine rouge à 10 liv. la livre.	1	
Trois grelots d'argent, à 1 liv. pièce	3	
Total du captif, valeur réelle argent de France.	195	19

Le captif ne me coûta donc, argent de France, les marchandises évaluées au plus haut, que 195 liv. 19 sous. En 1782 et 1783, le captif coûta soixante barres, parmi lesquelles on donna cinq pièces de guinées, et un fusil, le reste en barres foibles. En 1784, le captif ne coûta aussi que soixante barres ; mais on ne donna que trois pièces de guinées et un fusil fin, le reste en barres foibles. En 1785, il coûta soixante-dix barres; on donna quatre pièces de guinées. De ces diverses années, on peut

établir un calcul juste pour une opération, soit qu'on donne plus ou moins de guinées ; ce sont elles qui fixent le prix du captif, le reste est tenu pour présent dans le pays, et la valeur de ces malheureux ne consiste que sur le plus ou le moins de guinées.

Le captif valant à Galam soixante-dix barres, à 5 liv. la barre, c'étoit, argent de rivière........................ 350l. s.

Lesquelles soixante-dix liv. réduites à la valeur de la colonie, ne formoient que 62 bar. $\frac{3}{4}$; c'étoit argent de la colonie............. 313 15

Lesdites 62 barres $\frac{3}{4}$, argent réel de France, ne valoient que 195 19

D'après ces calculs, il est aisé de voir ce que la somme pour les coutumes et frais d'armement au Sénégal, de 12,478 liv. 15 sous, doivent donner, étant répartis sur chaque captif, supposant qu'on en traite cent. Cette somme divisée par 100 donnera 124 liv. 15 sous 9 den.

Donc en 1785, les frais de coutume étant payés, et tout évalué en argent de France, chaque esclave, rendu au Sénégal, coûta pour

Pour 70 bar. argent de la colonie	313 l.	15 s.	d.
Pour frais de coutume, etc...	124	15	9
Total...........	438		9

Les capitaines, venant traiter au Sénégal, payèrent, en cette même année, le captif, à la descente de Galam, de 800 l. à 900 liv., argent effectif de France. Le captif coûtant, argent de la colonie et rendu à la colonie 438 liv. 10 sous 9 den. on eut donc à ce prix cent pour cent de bénéfice, ce qui prouve la bonté du commerce de Galam, puisqu'on a encore de plus le bénéfice de l'argent réel de France sur l'argent idéal de la colonie. Je n'entreprends point de donner ici la valeur réelle argent de France, car les avaries et autres faux frais qu'on ne peut calculer, font qu'on peut se contenter d'établir avec certitude sa traite sur l'argent de la colonie, on y trouve un bénéfice assez considérable.

Les dangers auxquels on est exposé en faisant ce voyage; les frais occasionnés par les coutumes et par les vivres, ainsi que le paiement de l'équipage nègre, exi-

gent qu'on ne fasse point de petites opérations, il est donc nécessaire de se préparer toujours à ramener cent nègres ; car si on ne s'en procure que la moitié et qu'on ne puisse pas se dédommager par l'or, le morphil, il est incontestable que les esclaves reviendroient à un prix bien plus considérable, et alors il seroit plus avantageux de rester à la colonie où l'on auroit la peine et la fatigue de moins. Je ne sais pas comment on peut s'engager à ce voyage, sans en connoître les conséquences. Pour moi, j'ignore encore comment j'ai pu m'y décider si aisément, sur-tout ayant essuyé tant de fatigues en Barbarie.

CHAPITRE HUITIÈME.

Marchandises nécessaires pour traiter cent nègres, or et morphil, à proportion à Galam et en rivière.

500 pièces de guinées.
50 fusils à deux coups.
80 fusils fins à un coup.
50 fusils de traite.
50 sabres.

120 pièces platilles.
15 rames de papier.
1000 livres de poudre à canon.
10000 pierres à fusils, grosses et fines.
10000 balles de fusil.

Miroirs, tabatières, cizeaux, briquets, peignes de buis de chaque sorte, deux grosses.

Le total de la cargaison supposée à 1200 livres d'ambre et de corail, monteroit, valeur de facture de France, à la somme de 27,800 livres.

4 livres de gérofle.
50 bariques de sel. Le reste pour les laptots.
12 livres de laine écarlate.
2 livres jaunes, deux livres vertes.

Le plus de corail et d'ambre possible. On n'en a jamais trop; on traite l'or pour ces articles.

20 Masses blanc de neige. La masse a dix cordes seulement.
400 livres galet blanc et rouge. Plus de blanc que de rouge.
20 livres rasades.
210 livres tuyaux de pipe pour les Poules. On les troque pour du mil et du tabac.

Cet état de cargaison, sortant de la colonie, doit produire cent nègres, dix mille livres de morphil, et de l'or à proportion de l'ambre et du corail, ainsi que des grelots d'argent.

D'après cet état pour la rivière, et la note donnée des marchandises de consommation au Sénégal, ainsi que de celles qui, étant objet de traite, n'ont pas de valeur fixe, il est assez inutile de donner un état de cargaison pour plus ou moins de nègres voulant traiter au Sénégal seulement. Il suffit de dire qu'on doit s'instruire positivement du cours, et ne se charger des marchandises dont la note est ci-dessus, que selon les circonstances.

Le retour vendu à la colonie, supposant

cent nègres à 800 liv............	80000
10000 l. morphil à 42 s. la livre..	21000
Total..........	101000

Sans l'or, les plumes et autres objets pour les vivres, etc.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Manière de traiter les nègres esclaves.

Pour le bien de ses commettans, il ne suffit pas qu'un géreur connoisse tout ce dont je viens de parler. Il faut de plus qu'il sache conduire ses esclaves, adoucir leur misère, leur faire espérer un sort doux et propice; qu'il ait le talent de leur faire regarder le moment de leur départ pour l'Amérique comme celui de leur délivrance et de leur bonheur. Par ces moyens il évite et les révoltes et une partie des mortalités que le chagrin occasionne. Je parle par expérience, ayant été moi-même captif, et connoissant que jamais je ne m'attachai plus à un maître que lorsque je voyois, qu'unissant son intérêt au mien, il me faisoit faire route pour me vendre à des personnes qui auroient le plus grand soin de moi. Si je me trompe dans mon calcul, je doute que quelqu'un qui n'a point passé par cet état, puisse mieux réussir et ait des idées plus justes. Il faut donc absolument qu'un géreur soit instruit de

tous ces objets . s'il ne veut point exposer ses commettans à des pertes d'autant plus grandes, qu'elles sont irréparables, une opération heureuse, produite par les circonstances, ne doit point aveugler, il faut toujours être sur ses gardes.

Un géreur doit de plus connoître la manière de traiter et de nourrir ses captifs, il faut qu'il soit regardé par eux comme leur père. Alors il est en sûreté, car un père n'a rien à craindre de ses enfans, et un géreur n'a pas plus à craindre de ses captifs, quand il sait adoucir leur misère. Il est si aisé, dans cet état, de se faire aimer et respecter, que je ne puis comprendre encore, comment on peut se faire détester des captifs. J'ai eu plus d'une fois cent vingt nègres en captivité. J'allois tous les jours les voir, et j'étois toujours en sûreté parmi eux. A peine y avoit-il apparence de révolte, soit à la compagnie, soit chez M. Vigneux, que mes Banbaras que je laissois libres dans la colonie, m'en instruisoient. Alors chez moi, tout étoit tranquille. J'étois seul au milieu d'eux, et quelquefois même dans des occasions d'incendie, j'allois à leur tête pour y porter du secours,

et jamais aucun d'eux n'a tenté de m'abandonner. Je ne parle pas ici des Yolofs, trop voisins de leur pays, pour laisser perdre une occasion de recouvrer leur liberté, si elle s'étoit présentée ; mais mes banbaras les gardoient, pendant que leurs camarades étoient avec moi. J'en vis même beaucoup s'embarquer avec joie, les ayant assurés qu'ils seroient heureux dans l'habitation où je les envoyois. C'est par de tels moyens, que l'on doit s'acquitter de cette pénible et dangereuse tâche ; et je doute qu'un homme ignorant absolument toutes ces choses, pût parvenir à réussir, soit pour lui, soit pour ses commettans. Ma manière de traiter les captifs m'a paru d'autant meilleure, que jamais je n'en ai perdu par désertion, quoiqu'ils ne fussent point gardés, au lieu que de mon temps, la compagnie en perdoit tous les jours, quoique ses géreurs eussent le soin de les faire garder avec la plus grande sévérité. Compatir à la misère des malheureux, c'est le seul moyen de se les attacher. Jamais je ne m'écartai de ce principe, et je ne savois que trop par moi-même, l'effet d'une telle conduite.

Outre les précautions nécessaires dont je viens de parler, un géreur doit être attentif à prévenir les maladies des nègres. Il doit en connoître les causes, et y remédier avec le plus grand soin : cet article est essentiel. Le soin des captifs ne doit point être abandonné à des chirurgiens ignorans, ni à des êtres subalternes. Les chirurgiens, pour l'ordinaire, sont des jeunes gens, sans expérience. Il faut pour cet état, un homme instruit, et cet homme ne fera pas le voyage s'il n'est sûr d'une forte récompense. Des commettans doivent donc faire des sacrifices pour se procurer des gens instruits: ils sont bien légers en comparaison des pertes qu'ils peuvent leur épargner.

Il faut, pour prévenir les maladies, distinguer de quelle nation est un captif, et le mettre avec ses compatriotes. Les banbaras sont les seuls qu'on ne peut point tenir aux fers, pourvu, toutefois, qu'on ne les y ait point tenus avec les Yolofs. Quant à ceux-ci, ils doivent être mis aux fers, gardés avec le plus grand soin et expédiés le plutôt possible ; car ils sont tous entreprenans, bons nageurs et connoissent presque tous les habitans de la colonie,

soit libres, soit captifs de Tapades, qui leur facilitent tant qu'ils peuvent, les moyens de s'évader. Ils n'ont, pour obtenir leur liberté, que la rivière à passer. Il faut donc les veiller de près, et leur interdire toute communication avec les nègres de la colonie. Les banbaras au contraire, sortant du fond de l'Afrique, vers les sources du Niger, ne tentent point de s'échapper. Ils sont tous très-laborieux; on peut sans crainte, au lieu de les tenir aux fers, s'en servir pour les travaux. Il suffit, pour les y engager, de les traiter humainement, de bien les nourrir et les vêtir, alors, on en fait ce que l'on veut : de plus, ils entretiennent les Yolofs dans la crainte d'être mis aux fers, et s'opposent de toutes leurs forces aux séditions de cette nation, dont ils sont naturellement les ennemis. Lorsqu'ils sont sûrs de posséder la confiance des blancs, ils ne cherchent jamais à s'échapper, préférant d'être leurs esclaves, plutôt que ceux de quelque nègre qui les traiteroit avec la plus grande cruauté.

Les Saracolets, Saltiguets, Poules, Bracs et Wals doivent aussi être mis aux fers; mais, non pas avec autant de rigueur que les

Yolofs. Une paire de fers suffit pour deux captifs de cette nation ; au lieu que pour les Yolofs, il en faut une et même deux paires pour chaque captif. Il faut bien river leur goupille et la visiter chaque jour, soir et matin. Sur-tout, on ne doit les mettre que vingt ensemble tout au plus, si cela se peut.

La coutume des François est de ne point mettre les femmes aux fers, elles sont cependant plus dangereuses que les hommes. En suivant cette coutume, il est de la prudence de leur interdire toute communication avec les hommes. Il faut tenir la chambre qu'ils habitent, dans la plus grande propreté, ainsi qu'eux-mêmes, et les faire baigner souvent, pour éviter les maladies qui ne font que des ravages trop grands et trop fréquens dans les navires.

Les maladies auxquelles les nègres sont sujets, sont de cinq sortes; savoir.

1°. Le mal vénérien.

2°. Les ulcères.

3°. Le scorbut.

4°. La galle.

5°. Les vers.

On peut les réduire à quatre, car les

ulcères que les moindres blessures occasionnent, se guérissent si facilement, quand le sujet n'a point de virus, qu'on peut se dispenser d'en faire mention. Le scorbut est de toutes les maladies qui affectent les nègres, la plus dangereuse. Elle fait le plus grand ravage, et dépeuple un navire en peu de jours. Cette maladie est causée par le mauvais air, le peu de soin que l'on a de maintenir la propreté, et quelquefois aussi par la mauvaise qualité des eaux. Les banbaras sont de tous les nègres, ceux qui y sont le plus exposés. Il faut donc avoir le plus grand soin de leur donner les nourritures les plus douces, sans avoir égard au goût qu'ils ont pour tout ce qui est salé. Car dans leurs pays, n'ayant point de sel, dès qu'ils en ont goûté dans leur captivité, ils en mettent dans tout ce qu'ils mangent. Il faut donc employer les plus grands soins, pour éviter cet inconvénient.

La galle a aussi son origine dans la malpropreté des captifs que l'on tient des Maures. En route ces captifs couchent pêle-mêle avec leurs maîtres qui pour la plupart en sont couverts. A peine sont-ils au Sénégal, qu'ils donnent cette maladie à leurs

compagnons d'infortune, quand on n'a pas le soin de les tenir à l'écart, jusqu'à ce qu'ils soient guéris. Il faut donc mettre, en un endroit séparé, les nègres venant des Maures, si on ne veut pas infecter toute une habitation.

Les vers sont presqu'aussi dangereux que le scorbut. Ils enlèvent beaucoup de ces malheureux ; à peine a-t-on le temps de s'appercevoir de la maladie, que celui qui en est attaqué, meurt. Les Banbaras sont encore ceux qui y sont le plus exposés, sur-tout pendant les mois de la mauvaise saison ; car accoutumés à boire de bonne eau dans leur pays, ils ne peuvent supporter celle de la colonie, qui, dans ce temps, est marécageuse. On n'ose point saler trop leurs alimens de peur du scorbut, mais on peut éviter tous ces inconvéniens, en mettant dans leur boisson, par peinte d'eau, environ deux onces d'eau-de-vie.

Les maladies vénériennes sont au Sénégal moins dangereuses que dans nos climats. Peu de nègres en sont exempts ; c'est ce qui est cause que les ulcères sont plus difficiles à guérir et exigent une attention

particulière. Il est donc nécessaire, connoissant les maladies et leurs causes, d'avoir avec soi les remèdes qui peuvent les guérir. Il faut de plus qu'un gérant ait quelque connoissance des drogues. Par ce moyen il a toujours des remèdes prêts à être employés et de bonne qualité. La disette des gens instruits en ce genre fait qu'on ne peut y apporter trop d'attention. Pour guérir toutes ces maladies, chacun a des recettes particulières; je n'indique pas ici les miennes quoique je les aie employées avec succès. Cependant je ne crois pas inutile de donner ici la note de ce qui doit principalement composer la petite pharmacie d'un gérant.

Sels.
de Glaubert,
d'Ipsum,
de Seignette,
Duobus,
Végétal,
Nître,
Ammoniac.

Poudres.
de Quinquina,
Ipecacuana,
Rhubarbe,
Jalap,
Emétique,
Crême de Tartre,
Semen-contra,
Ellébore,
Euphorbe,
Agaric,
Zédoine,

Gentianne,
Saffran,
Senné.

Fleurs.

de guimauve,
de Sureau,
de pas d'âne,
Bouillon-blanc,
Pieds-de-chat,
Violettes,
Camomille,
Orties blanches.

Racines.

de Guimauve,
Patience,
Fraisier,
Réglisse,
Chiendant,
Rhubarbe,
Angélique.

Herbes.

d'Absinthe,
Coraline de Corse,
Fumeterre et quelques, herbes émollientes dont on manque à la colonie.

Onguents.

de la Mer,
Basilicum,
Huile de Laurier,
Extirasc,
Blanc rasis,
Cérat de Galien,
Rosart,
d'Althea.

Pommade Citrinne.

Theriaque,
Catholicum,
Diascordium,
confec. d'Hyacinthe,
confection Hamec.

Emplâtres.

Divin,
Diachillon,
de Vigo,

de Ciguë,
Diapalme.

Baumes.

d'Arcens,
du Commandeur,
Tranquille,
Eau de Mélisse,
de Cologne,
Extrait de Saturne,
Essence de Thérébentine,
Esp. Coclaria
Vin-anti-scorbutique,
Eau vulnéraire,
Vinaigre des 4 voleurs
Alkali volatil,
Alun calciné,
Liqueur d'Offman,
Huile d'amandes douces.

En nature.

Orge,
Miel,
Manne,
Senné
Rhubarbe,
Genièvre,
Anis,
Coriandre,
Agaric,
Camphre,
Vitriol bleu,
Vitriol blanc,
Cornes de cerfs,
Il faut de plus un peu de pillules mercurielles et de sublimé corrosif.
Alun de roche.

DERNIER CHAPITRE.

Route du Sénégal à Galam par la rivière et lieues évaluées suivant les nègres.

Lieues.

De l'île St.-Louis du Sénégal à Podor, fort françois situé dans le pays des Poules, on compte communément 70

Dans toute l'étendue de la rivière jusqu'à ce fort, on fait toute l'année la traite des nègres, du mil et autres menus objets. Chez les Yolofs, les Bracs et les Wals, peuples nègres, et chez les Bracnarts et Trasarts, peuples maures, on fait aussi en mai la fameuse traite de la gomme, savoir : avec les Bracnarts dans le désert, et avec les Trasarts au Cocq, pointe de l'île sur laquelle se trouve le fort de Podor : et à Portendic, le long de la côte où les Anglois peuvent traiter.

De Podor à Doumons, l'on compte.. 15

Doumons est la première escale pour la traite du mil chez les Poules; on y traite aussi beaucoup de grains de melons d'eau, de peaux de tigres

Lieues.

tigres, des plumes de toutes espèces; et du savon de nègre. Ce village est situé sur la rive nord du fleuve.

De Doumons à Mafou, lieu où cesse le flux et reflux de la mer, on traite en cet endroit les mêmes objets qu'à Doumons, mais en moindre quantité, on compte........................ 8

De Mafou à Haliburum, premier endroit où l'on commence à être embarrassé pour la navigation en rivière, par les bancs de sable, l'on compte 6

De Haliburum au fameux rocher de Dguioul-de-Diabbé, on dit Gueule du diable, l'endroit le plus périlleux de toute la rivière, l'on compte.... 30

De Dguioul-de-Diabbé, au grand canal............................ 4

Du grand canal à Saldé, rendez-vous général de tous les bâtimens du convoi pour le paiement des coutumes 16

Total de la route du Sénégal à Saldé.. 149

Excepté Doumons, les villages des Poules sont tous sur la rive opposée au pays des Maures. Aucuns de ces villages ne sont situés sur les bords du fleuve, mais à une

lieue, plus ou moins, dans l'intérieur des terres : les habitans se rendent sur les bords du fleuve, avertis par les coups de canons que l'on tire sur le fleuve, et viennent vendre leurs denrées au convoi.

L'on ne verra plus ici que les noms des principaux villages, sans établir leurs distances les uns des autres.

De *Saldé* à *Yafanne*, petit village fort agréable, résidence du premier ministre de l'*Almamy* des *Poules*.

D'*Yafanne* à *Bosseia*.

De *Bosseia* à *Rendiave*.

De *Rendiave* à *Matame*.

De *Matame* à *Canelle*.

De *Canelle* à *Validienta*.

Tous ces pays appartiennent à la nation Poule, et sont soumis à l'Almamy de cette nation. On y traite en abondance le mil, le morphil et le tabac, appelé improprement tabac de Galam, car il n'en croît point dans ce pays de *Validienta* à *Tuago*.

Validienta est la demeure d'un prince dont les ancêtres furent détrônés par les maraboux des Poules. Les peuples qui habitent ce village et les lieux voisins situés dans les terres, lui obéissent, sans ce-

pendant secouer le joug des Almamy des Poules; ils forment une province en quelque sorte indépendante. Cependant, de temps à autre, pour ne point être pillés, ils paient des tributs aux Poules.

Tuago est le chef-lieu de la résidence du grand Fouquet, l'un des quatre souverains de la nation Saracolet.

De *Tuago* à *Baquelle*.

Baquelle est un très-fort village, le plus considérable que j'aie vu dans tous ces cantons. Le seigneur du lieu est très-puissant et balance l'autorité du Fouquet.

De *Baquelle* à *Cotterat*;

De *Cotterat* à *Yafré*;

D'*Yafré* à *Galam*.

L'on compte ordinairement vingt jours de marche de Saldé à Galam, lesquels, à huit lieues au moins chacun, forment 160 lieues.

Du Sénégal à Saldé........ 149

Total du Sénégal à Galam.... 309

Validienta est le premier endroit où l'on commence à traiter des captifs en abondance. Yafré est une des principales escales pour cette traite; et dans tous les autres villages des Saracolets, on y traite cap-

tifs, or et morphil en abondance. C'est aussi dans ces lieux que les laptots sénégalois se procurent les denrées nécessaires pour leurs ménages. Tout le pays des Saracolets est découvert. Les villages sont bien bâtis, les campagnes bien cultivées et les habitans bien vêtus; en quoi ils diffèrent essentiellement des Poules, leurs voisins, qui manquent de tout, et dont le pays est très-mal-sain par leur faute; car en ne coupant jamais de bois et ne donnant point d'écoulement à leurs eaux, ainsi que le font les Saracolets, l'air qu'ils respirent est empesté, et leur cause presque toutes leurs maladies.

Galam n'est point le lieu principal pour la traite; c'est plutôt le lieu d'assemblée des capitaines sénégalois et des marabouts du pays. Le prix des captifs convenu, on se rend à Tamboucannée, gros village du même pays, situé à seize lieues au-dessus de Galam; ce qui fait que du Sénégal, jusqu'au lieu où se rendent les caravanes qui amènent les esclaves, l'on peut compter sans craindre aucune erreur 325 lieues.

Depuis Podor, jusqu'à Galam, les peuples sont tous mahométans et ne boivent

presque point d'eau-de-vie. Quand on a passé Galam, cette liqueur se vend avec avantage ; et les peuples, qui sont presque tous payens, en boivent avec excès. Les nègres depuis Podor jusqu'au Sénégal, quoique mahométans, sont aussi passionnés pour l'eau-de-vie, et la boivent sans scrupule : il n'y a que les maraboux qui s'en abstiennent.

Un plus long séjour, dans la colonie, m'auroit instruit plus à fond de tous les moyens qu'on doit employer pour y réussir : cependant je crois avoir indiqué dans cet ouvrage ce qui est le plus généralement nécessaire.

FIN.

